

SCoT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



Rapport de présentation :
Pièce 1-9-4 Annexes Diagnostic
THEME : Mobilités / Equipements et
services

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
FICHE 1 : MOBILITES	P.4
1.1 LES RESEAUX DE COMMUNICATION	P.4
1.2 SERVICES DE MOBILITES	P.9
1.3 PRATIQUES DE MOBILITES	P.11
1.4 LES MOBILITES CONDITIONNEES PAR LES FLUX ENTRE BASSINS DE VIE ET D'EMPLOI	P.15
1.5 MOBILITES DOUCES	P.18
1.6 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	P.24
FICHE 2 : EQUIPEMENTS ET SERVICES	P.28
2.1 POLARISATION DES COMMUNES	P.28
2.2 SERVICES A LA PETITE ENFANCE	P.34
2.3 SERVICES DE FORMATION	P.36
2.4 SERVICES AUX PERSONNES AGEES	P.42
2.5 SERVICES DE SANTE	P.47
2.6 SPORTS, CULTURE ET LOISIRS	P.51

INTRODUCTION

Le désenclavement du territoire par son réseau routier a contribué de façon certaine à son attractivité, tant économique que résidentielle. Combiner cela à un maillage des équipements et services permet de trouver, ici, une spécificité propre au Pays du Bocage Vendéen : son relatif polycentrisme.

Toutefois, les enjeux de mobilités révèlent deux aspects complémentaires qui méritent d'être soulevés dans un cadre de durabilité du mode de développement du territoire :

- L'accroche des différentes zones du Pays aux agglomérations environnantes, notamment pour bénéficier d'équipements supérieurs absents du territoire,
- L'accroche réciproque des différents espaces internes au Pays dans une logique de rapprochement des lieux de travail et de vie.

Du reste, les questions des mobilités interpellent parallèlement celles des équipements et services dans le sens où pour jouir de ces derniers, les populations doivent pouvoir y avoir accès. Ainsi, leur localisation, mais également, leur volumétrie et leur qualité détermineront l'attractivité du Pays du Bocage Vendéen, qui, du reste est en concurrence avec les territoires qui l'environnent.

La présente analyse vise à donner des éléments d'enjeux susceptibles d'interpeller le Pays du Bocage Vendéen tant dans son aménagement que dans sa capacité à appréhender son attractivité globale sous les prismes des mobilités et des équipements et services.

FICHE 1 : MOBILITES

L'analyse des mobilités du Pays du Bocage Vendéen s'appuie sur l'examen des infrastructures de mobilités, de l'offre de services et des pratiques. L'analyse prend également en compte le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au travers de l'aménagement numérique du territoire.

1.1 Les réseaux de communication

✓ Etat des lieux

- Le Pays du Bocage Vendéen est traversé par de nombreux axes routiers majeurs : l'A83 Nantes-Niort (échangeurs à Boufféré-Montaigu, aux Essarts et à Bournezeau) ; l'A87 La Roche-sur-Yon-Angers (échangeurs à La Verrie, Les Herbiers et aux Essarts), la Nationale 137 Nantes-Bordeaux, la Nationale 160 Cholet-Les Sables-d'Olonnes ; la Départementale 763 Montaigu-La Roche-sur-Yon en 2*2 voies ; et la Nationale 249 Nantes-Poitiers en 2*2 voies qui longe le territoire à 5 km au Nord de Mortagne.

Réseau routier en 2012

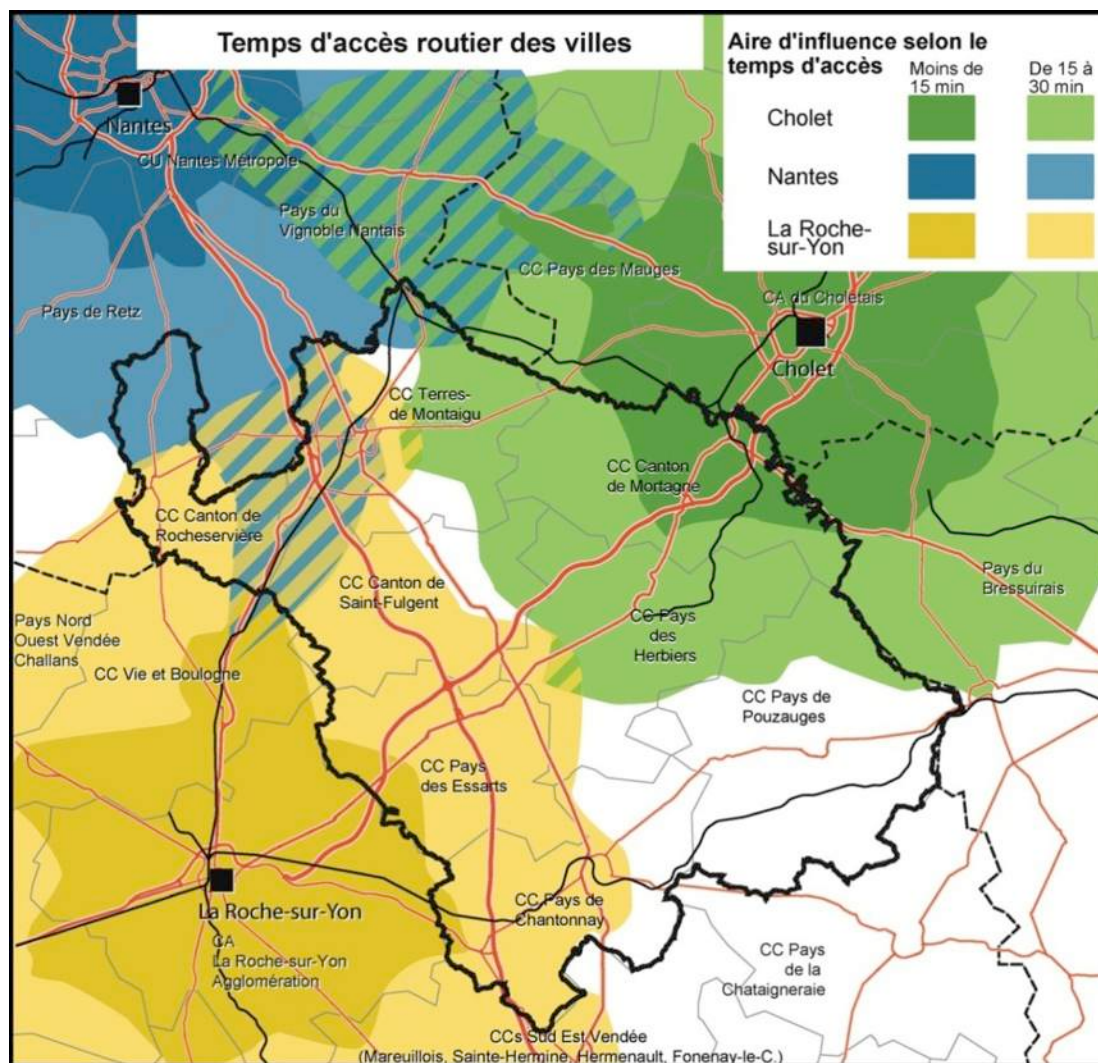
(Source : IGN)



- Le temps d'accès routier des différents secteurs du territoire aux agglomérations alentour définit l'aire d'influence de celles-ci. L'implantation d'un échangeur autoroutier à Boufféré contribue à étendre l'influence de Nantes au Sud et de La Roche-sur-Yon au Nord. Le secteur de Pouzauges apparaît plus à l'écart des influences urbaines.

Temps d'accès routier du territoire aux agglomérations

(Source : CETE Ouest)



Temps de parcours routier de communes du territoire vers les agglomérations

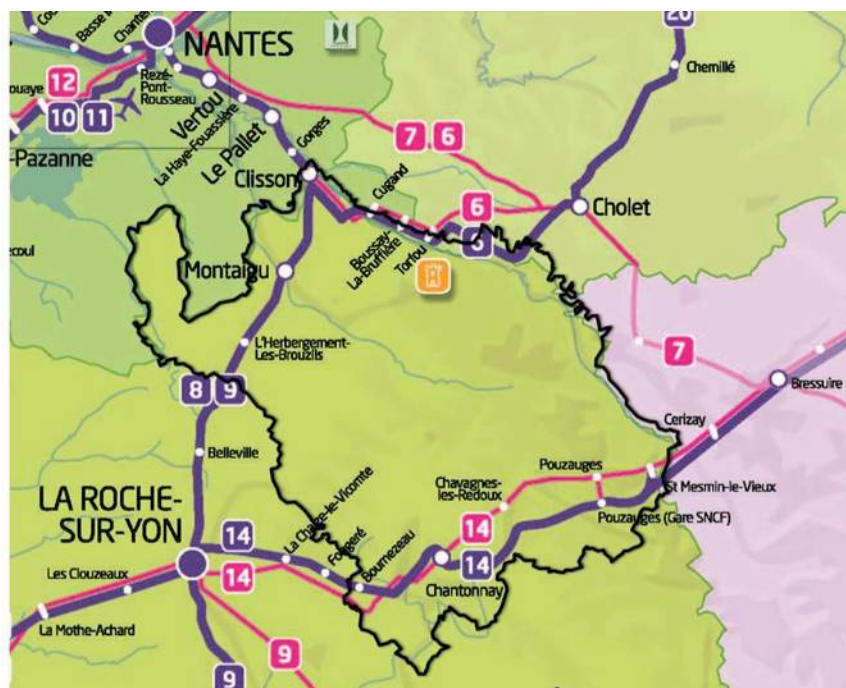
(Source : Viamichelin)

	La Roche-sur-Yon	Nantes	Cholet
<i>Mortagne sur Sèvre</i>	40min	50min	15min
<i>Rocheservière</i>	30min	40min	1h
<i>Saint Fulgent</i>	30min	45min	40min
<i>Pouzauges</i>	50min	1h15min	40min
<i>Les Essarts</i>	25min	50min	40min
<i>Les Herbiers</i>	40min	55min	30min
<i>Chantonay</i>	30min	1h	50min
<i>Montaigu</i>	30min	30min	40min

- Le réseau ferré qui traverse le Pays du Bocage Vendéen est structuré selon trois axes polarisés par les agglomérations : La Roche-sur-Yon – Nantes (ligne 8-9, deux voies) passant par les gares de L'Herbergement-Les Brouzils et Montaigu ; La Roche-sur-Yon – Bressuire – Saumur (ligne 14, une voie) passant par les gares de Bournezeau, Chantonnay, Pouzauges et Saint-Mesmin-le-Vieux ; Cholet – Nantes (ligne 6, une voie) passant par les gares de Boussay-La Bruffière et Cugand.

Réseau de transport régional (2013)

(Sources : SNCF - TER Pays-de-la-Loire)

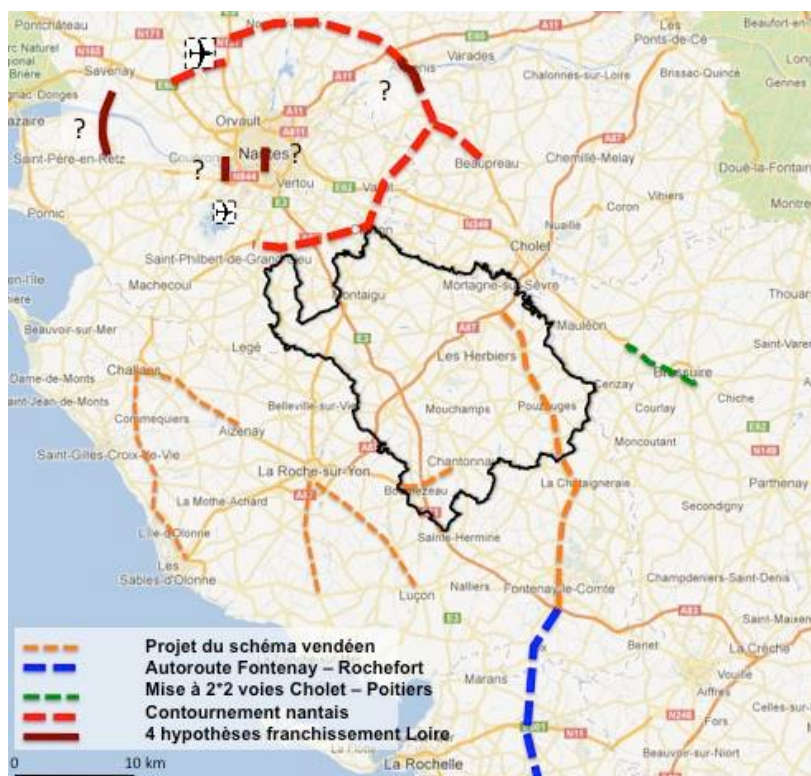


✓ Tendances

- Un projet routiers important concerne le Pays du Bocage Vendéen. Inscrit au schéma des infrastructures routières de Vendée, il porte sur la poursuite de la mise en 2*2 voies de l'axe reliant Chantonnay à La Roche-sur-Yon,
- Au Nord, plusieurs infrastructures liées au développement de la métropole nantaise sont en cours de réflexion. La création d'une liaison structurante reliant le Sud de l'agglomération au Nord est envisagée. Elle relierait les communes de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Aigrefeuille – Clisson – Vallet et Ancenis. Cet axe serait convergent avec la liaison Cholet-Ancenis. Ce projet pose la question du franchissement de la Loire qui fait l'objet de plusieurs hypothèses. A l'Ouest de Nantes, une des deux hypothèses étudiées envisage le doublement du pont de Cheviré. D'autres projets de franchissement concernent l'intérieur du périphérique de Nantes ou encore, à l'Est de Nantes le passage de la Loire au niveau d'Ancenis. L'amélioration du franchissement de la Loire s'inscrit à la fois dans la recherche d'une meilleure liaison entre, notamment, la Vendée et la Bretagne, et dans la perspective d'une desserte du futur aéroport de Nantes (transféré en Nord Loire à Notre-Dame-des-Landes),
- Par ailleurs, « la mise en 2*2 voies de la RN249 sur la section Cholet-Bressuire a récemment été finalisée .

Projets routiers à moyen et long termes

(Source : Schémas départementaux des infrastructures routières)



- Au niveau ferroviaire, l'axe ferré Clisson-Cholet s'inscrit dans le prolongement de la ligne Nantes-Clisson aménagée avec le tram-train. La création du terminus technique du tram-train en gare de Clisson permettra de réorganiser, dès fin 2014, la desserte des gares intermédiaires entre Nantes et Clisson uniquement par tram-train et non plus par la liaison TER Nantes/Cholet. Une amélioration du temps de parcours de Cholet à Nantes est également prévue, elle bénéficiera également aux gares de Cugand et Boussay-La Bruffière,
- Une étude est engagée sur la rénovation de la ligne La Roche-sur-Yon – Bressuire – Saumur, notamment pour l'amélioration du cadencement des trains entre La Roche-sur-Yon et Chantonnay, et pour envisager l'éventualité d'un transport de fret sur cet axe. La gare de Pouzauges située à proximité d'un pôle industriel a été envisagée dans un premier temps comme un site potentiel de plateforme de ferroutage, mais le projet n'a pas été retenu au final,
- L'axe ferré Les Herbiers – Cholet fait l'objet d'une réflexion sur la possibilité de relancer du trafic voyageur. Une telle option permettrait de relier Les Herbiers à Nantes et Angers. La ligne est aujourd'hui occasionnellement utilisée pendant la saison estivale par un train touristique à vapeur.

[illegible]

1.2 Services de mobilités

✓ Etat des lieux

- Une nouvelle organisation du réseau départemental des lignes de cars a été mise en place en 2011 autour d'un réseau principal (à l'année), d'un réseau secondaire (en période scolaire) et d'un réseau saisonnier (en hiver).

Lignes de cars du réseau principal (2013)

(Source : Conseil Général – Sovetours)



Ligne 110 : La Roche-sur-Yon - Les Essarts - Les Herbiers - Mortagne - Cholet,

Ligne 120 : Fontenay-le-Comte - Bournezeau - La Roche-sur-Yon,

Ligne 180 : La Roche-sur-Yon - Rocheservière - Nantes,

Ligne 270 : Les Herbiers - Montaigu - Nantes,

Ligne 280 : Les Herbiers - Saint-Fulgent - Montaigu - Nantes,

Ligne 290 : La Chataigneraie - Chantonay - Saint-Fulgent - Montaigu - Nantes.

Lignes de cars du réseau secondaire (2013)

(Source : Conseil Général – Sovetours)



Ligne 111 : La Roche-sur-Yon - Les Essarts - Saint-Fulgent,

Ligne 112 : Pouzauges - Chantonay - Les Essarts - La Roche-sur-Yon,

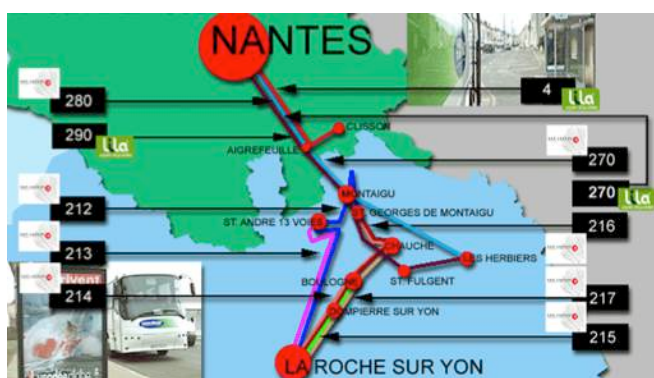
Ligne 115 : Les Herbiers - Mortagne - Cholet,

Ligne 118 : Les Epesses - St-Laurent-sur-Sèvre - Cholet,

Ligne 124 : La Chataigneraie - Chantonay - Bournezeau - La Roche-sur-Yon.

Lignes de cars des lignes d'hiver délégué à Hervouet (2013)

(Source : Conseil Général – Autocar Hervouet)



Ligne 212 : La Roche-sur-Yon – Saint-André-de-treize-Voies – Montaigu – Saint-Georges-de-Montaigu,

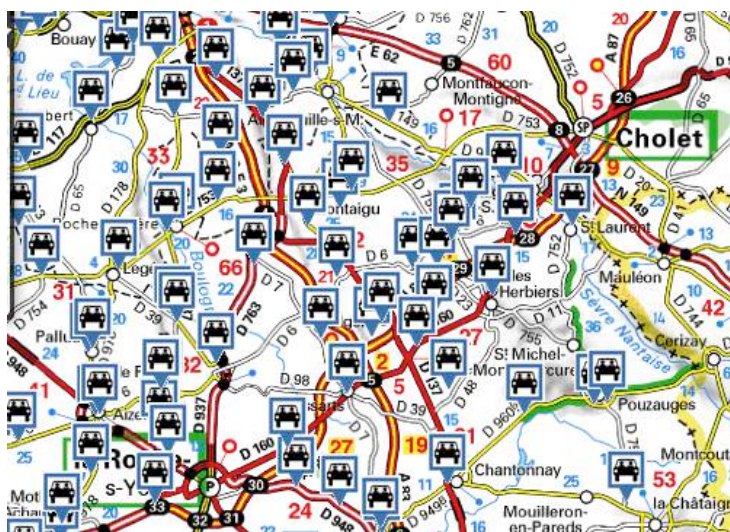
Ligne 213 : La Roche-sur-Yon – Saint-André-de-Treize-Voies,

Ligne 216 : La Roche-sur-Yon – Chauché – Saint-Georges-de-Montaigu.

- Le Conseil Général délègue la gestion d'un **service de Transport à la Demande (TAD)** aux communautés de communes, et parfois à certaines communes qui le mettent en place et qui l'organisent. Deux territoires du Pays du Bocage Vendéen, les CC de Pouzauges et de Chantonay, sont concernés en 2012,
- Il faut toutefois noter que certaines Communautés de Communes proposent, de manière alternative au Transport à la Demande, un **système de « Transport solidaire »** fondé sur le bénévolat et destiné selon les cas aux personnes les plus démunies et/ou aux personnes sans véhicules. De tels systèmes existent sur les CC de Chantonay, des Essarts, de Saint-Fulgent et des Herbiers,
- Certaines communes mettent également en place un **service de bus urbain** (un jour par semaine) pour faciliter l'accès aux commerces et services, notamment à Chantonay, Montaigu,
- Le Conseil Général de Vendée a récemment mis en place un site internet dédié au **covoiturage** (www.covoiturage.vendee.fr). Il met en relation l'offre des conducteurs et la demande des passagers. A cela s'ajoute l'aménagement des aires de covoiturage (carte ci-dessous) qui permet un maillage de tout le territoire du Pays du Bocage Vendéen, avec une intensité particulière le long de l'axe La Roche-sur-Yon – Cholet.
- Au-delà des parkings et du site internet « officiels », d'autres parkings et modes de mises en relations plus informels semblent fonctionner à l'échelle du territoire.

Aires de covoiturage recensées par le Conseil Général (2013)

(Source : Conseil Général de Vendée)



1.3 Pratiques de mobilités

✓ Etat des lieux

- Le descriptif des gares du Pays du Bocage Vendéen fait ressortir l'importance de l'axe Nantes - La Roche-sur-Yon - nettement plus fréquenté que les deux autres lignes qui traversent le territoire. La gare de Montaigu enregistre les niveaux de fréquentation les plus élevés.

Nombre d'arrêts et fréquentation aux gares TER (train et car) du territoire

(Source : SNCF - TER Pays-de-la-Loire)

* Nombre de trains et de cars en 2012 (fiche horaire du lundi au dimanche)

** Enquête fréquentation hebdomadaire en 2012

Commune avec une gare	Nom de la ligne ferroviaire où est localisée la gare (x)	Nombre d'arrêts de train* Aller/Retour	Nombre d'arrêts de car (TER)* Aller/Retour	Fréquentation points d'arrêts ferroviaires**	Fréquentation points d'arrêts autocars**
Montaigu	Nantes - Clisson (x) La Roche-sur-Yon	30/31		960	
L'Herbergement	Nantes - Clisson (x) La Roche-sur-Yon	14/16		190	
Boussay – La Bruffière	Nantes - Clisson (x) Cholet	6/4	2/2	30	5
Cugand	Nantes - Clisson (x) Cholet	5/2	2/2	15	5
Bournezeau	La Roche-sur-Yon (x) Bressuire-Saumur	3/4		5	
Chantonay	La Roche-sur-Yon (x) Bressuire-Saumur	4/4	3/2	60	10
Pouzauges	La Roche-sur-Yon (x) Bressuire-Saumur	1/1	2/2	5	10
Saint-Mesmin-le-Vieux	La Roche-sur-Yon (x) Bressuire-Saumur		2/2		5

- Le détail des origines et des destinations des passagers dans les différentes gares du territoire révèle, à travers l'orientation des flux, l'influence des agglomérations. Ainsi, pour les passagers en gare de Montaigu, Nantes est, à la fois, la destination et l'origine nettement majoritaire.

Enquête des origines et destinations en gare de Montaigu

(Source : Enquête BVA hiver 2011- TER Pays-de-la-Loire)

Gares de destination	Au départ de Montaigu	Gares d'origine	A l'arrivée à Montaigu
Nantes	74.9%	Nantes	72.8%
Roche S. Y.	16.5%	Roche S. Y.	15.4%
Les Sables-d'Olonne	3.0%	Les Sables-d'Olonne	3.1%
Clisson	2.0%	Vertou	2.3%
La Mothe-Achard	1.1%	Clisson	2.2%
Vertou	0.9%	La Mothe-Achard	1.1%
Belleville-Vendée	0.7%	L'Herbergement-les-Br.	0.9%
L'Herbergement-les-Br	0.7%	Belleville-Vendée	0.9%
Le Pallet	0.1%	Luçon	0.7%
Luçon	0.1%	La Rochelle-Ville	0.2%
		Autre(s) gare(s)	0.4%

Enquête des origines et destinations en gare de L'Herbergement

(Source : Enquête BVA hiver 2011- TER Pays-de-la-Loire)

Gares de destination	Au départ de L'Herbergement	Gares d'origine	A l'arrivée à L'Herbergement
Nantes	66.5%	Nantes	66.6%
Roche S. Y.	21.5%	Roche S. Y.	15.7%
Montaigu (Vendée)	6.3%	Montaigu (Vendée)	4.0%
Clisson	2.6%	Vertou	3.0%
Les Sables-d'Olonne	1.1%	Les Sables-d'Olonne	3.0%
La Mothe-Achard	0.9%	Clisson	2.8%
Belleville-Vendée	0.6%	La Haie-Fouassière	2.8%
Olonne-sur-Mer	0.3%	La Mothe-Achard	1.9%
Vertou	0.3%	St-Sébastien-P-E	0.2%

Enquête des origines et destinations en gare de Chantonnay

(Source : Enquête BVA hiver 2011- TER Pays-de-la-Loire)

Gares de destination	Au départ de Chantonnay	Gares d'origine	A l'arrivée à Chantonnay
Roche S. Y.	83.6%	Roche S. Y.	75.9%
La Chaize-le-Vicomte	12.5%	La Chaize-le-Vicomte	18.2%
Fougeré	3.9%	Fougeré	5.9%

Enquête des origines et destinations en gare de Cugand

(Source : Enquête BVA hiver 2011- TER Pays-de-la-Loire)

Gares de destination	Au départ de Cugand	Gares d'origine	A l'arrivée à Cugand
Nantes	40.7%	Nantes	68.0%
Vertou	29.6%	Clisson	24.0%
St-Sébastien-P-E	14.8%	Cholet	8.0%
Cholet	11.1%		
St-Sébastien-F-R	3.7%		

Enquête des origines et destinations en gare de Boussay – La Bruffière

(Source : Enquête BVA hiver 2011- TER Pays-de-la-Loire)

Gares de destination	Au départ de Boussay La Bruffière	Gares d'origine	A l'arrivée à Boussay La Bruffière
Nantes	73.0%	Nantes	83.5%
Cholet	14.3%	Cholet	11.6%
Vertou	6.3%	Clisson	4.1%
Clisson	4.8%	Vertou	0.8%
St-Sébastien-F-R	0.8%		
La Haie-Fouassière	0.8%		

- **Les usagers non scolaires représentent seulement 6 % du trafic du réseau de bus vendéen.** Leur nombre est en constante hausse. On distingue plusieurs types de clientèle non scolaire: les clients occasionnels, mensuels et de week end,
- A l'échelle départementale, on constate globalement une forte domination des trajets en bus à destination de la Roche-sur-Yon (54,5 % des trajets occasionnels). Les Vendéopôles représentent la seconde destination avec 22 % des trajets (principalement des clients mensualisés). Les destinations de Nantes et des Herbiers capitalisent chacune plus de 14 % des voyages,
- Une étude réalisée en 2012 à l'échelle départementale montre une fidélisation importante de la clientèle. 59 % prennent le car au moins 3 fois par semaine. Les

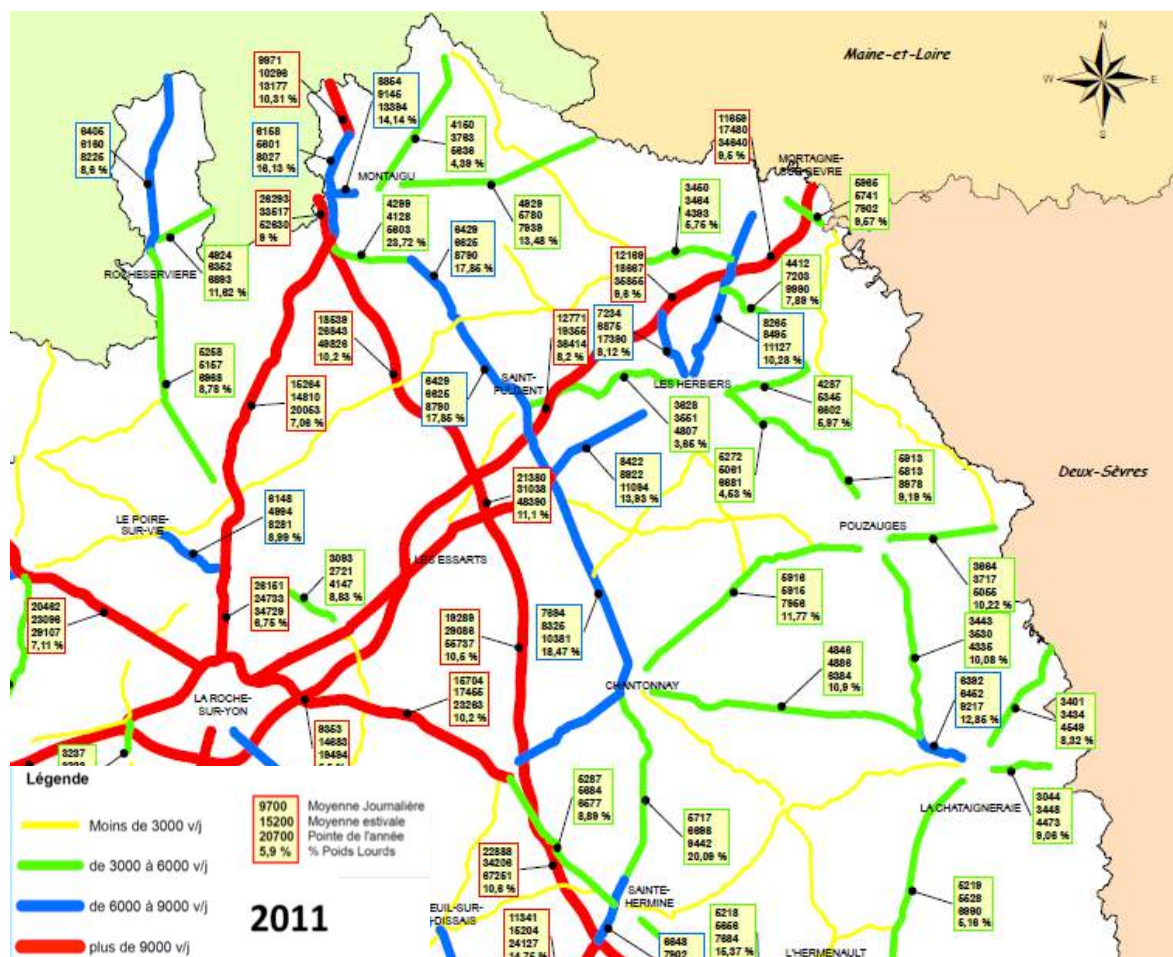
clients occasionnels augmentent très nettement durant les vacances scolaires (passant de 16 à 62 %). Cette augmentation serait liée à une tarification intéressante qui donne la possibilité aux plus jeunes de se rendre sur la côte (via La Roche-sur-Yon) ou encore de profiter des aménités de Nantes.

Elle relève également que le développement démographique significatif des Cantons de Montaigu, St Fulgent, Les Essarts ou de Rocheservière contribue à augmenter la fréquentation des lignes. Enfin, l'absence de service au départ de Montaigu vers La Roche-sur-Yon, durant les vacances scolaires, demeure problématique,

- L'observation du **trafic routier moyen journalier** permet d'identifier les axes structurants du territoire. La circulation est particulièrement importante sur la RD763 (Montaigu-La Roche-sur-Yon, 15 000 véhicules/jour) et sur les 2 autoroutes, A83 (18 000 véhicules/jour) et A87 (12 000 véhicules/jour),
- D'autres axes routiers se révèlent également structurants (plus de 8 000 véhicules/jour) : la RD160 (La Roche/Yon-Les Herbiers-Chalet), la RD753 (Rocheservière-Montaigu). La RD137 (Montaigu-St-Fulgent-Chantonay) enregistre près de 7 700 déplacements quotidiens. La RD937 (Rocheservière vers Nantes) et la RD960bis (Pouzauges-Chantonay-La Roche-sur-Yon) totalisent respectivement plus de 6 400 et 5 900 déplacements quotidiens,
- La part des flux de poids lourds ressort nettement sur la RD137 (Montaigu-St-Fulgent-Chantonay, 18% du trafic). Cet axe est parallèle à l'A83 sur lequel sont localisées de nombreuses entreprises. La fréquentation « poids lourds » est aussi relativement élevée sur l'A83, la RD160 et la RD960bis (entre 10 et 12%, contre 5,9% en moyenne départementale) pouvant générer des conflits d'usage,
- Le trafic routier moyen fait ressortir la structure polycentrique du territoire. Ses principales villes apparaissent comme des carrefours routiers significatifs.

Recensement annuel de la circulation en Vendée (2011)

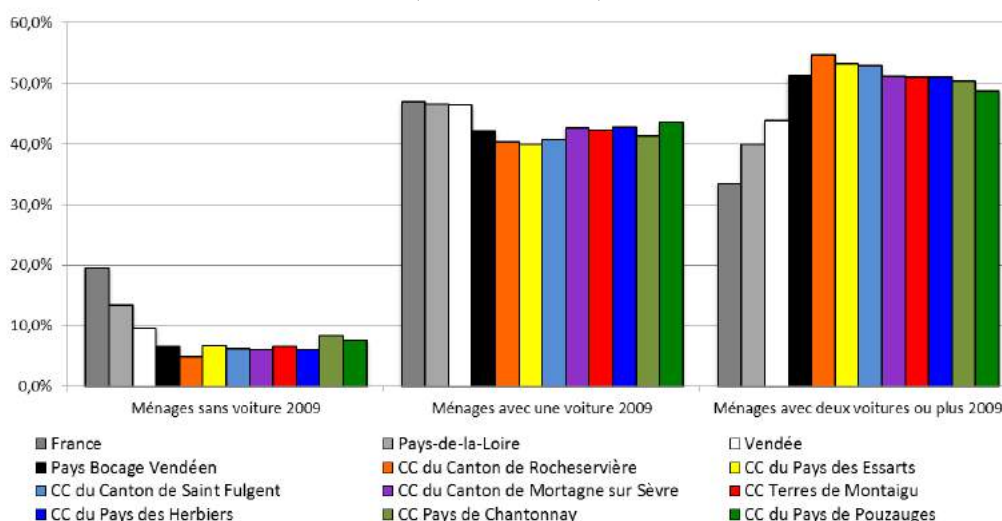
(Source : Conseil Général de Vendée)



- Le **taux de motorisation des ménages** indique une part des ménages avec deux voitures ou plus assez marquée, en corrélation avec les intercommunalités où le taux d'activité est le plus fort (CC de Rocheservière, des Essarts, de Saint-Fulgent).

Répartition des ménages selon leur taux de motorisation (2009)

(Source : INSEE-RP)

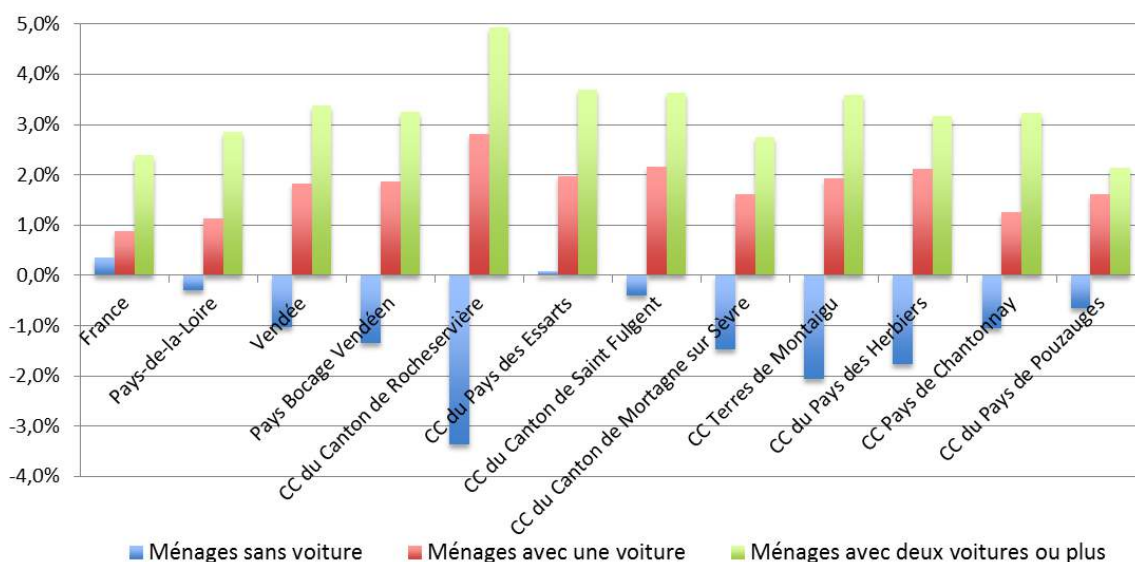


✓ Tendances

- L'évolution du taux de motorisation des ménages s'accroît dans toutes les intercommunalités. La part des ménages avec deux voitures et plus augmente plus nettement au sein des intercommunalités sous l'influence directe des agglomérations de Nantes et La Roche-sur-Yon (CC de Rocheservière, des Essarts, de Saint-Fulgent, de Montaigu...).

Evolution annuelle du nombre de ménages selon leur taux de motorisation (1999-2009)

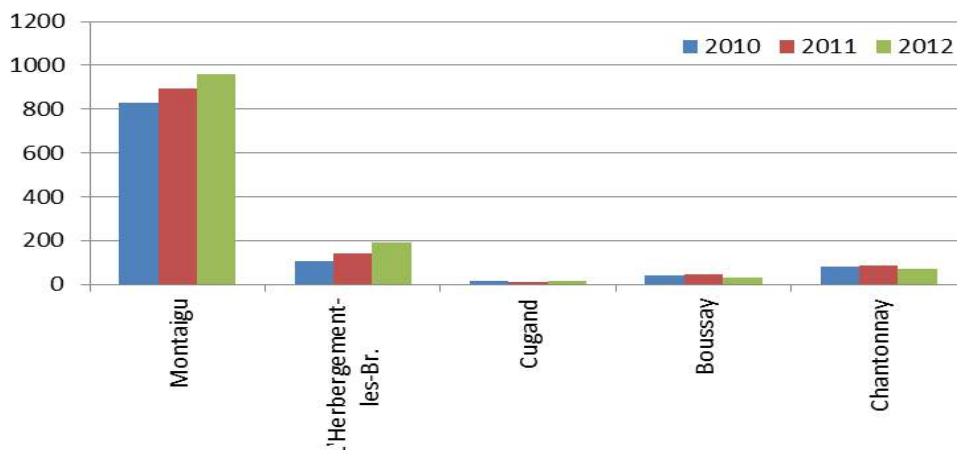
(Source : INSEE-RP)



- L'évolution de la fréquentation des principales gares du territoire est marquée par un net accroissement sur la ligne La Roche-sur-Yon-Nantes qui bénéficie de la première phase de mise en place du tram train Nantes-Clisson. Les fréquentations, plus modérées, des autres gares devront être observées suite aux démarches de rénovation engagées (Boussay-La Bruffière, Cugand, Chantonay).

Evolution de la fréquentation dans les principales gares du territoire (2010 à 2012)

(Source : Enquête BVA - TER Pays-de-la-Loire)



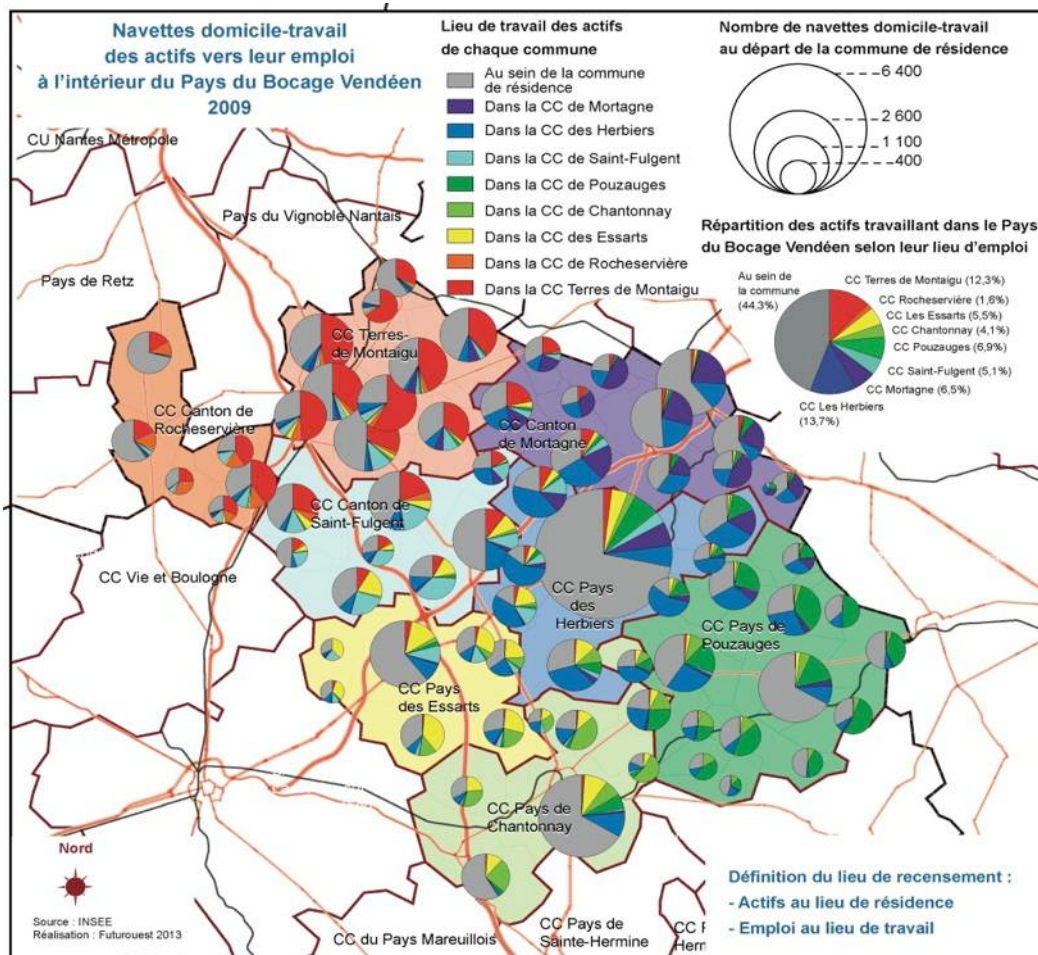
1.4 Les mobilités conditionnées par les flux entre bassins de vie et d'emploi

✓ Etat des lieux

- L'analyse des navettes domicile-travail permet de visualiser les flux d'actifs au départ de leur commune de résidence vers leur lieu d'emploi. Près de 63 % des navettes se réalisent au sein du Pays, les autres (37%) s'effectuent avec les territoires extérieurs.

Navettes domicile-travail à l'intérieur du Pays du Bocage Vendéen (2009)

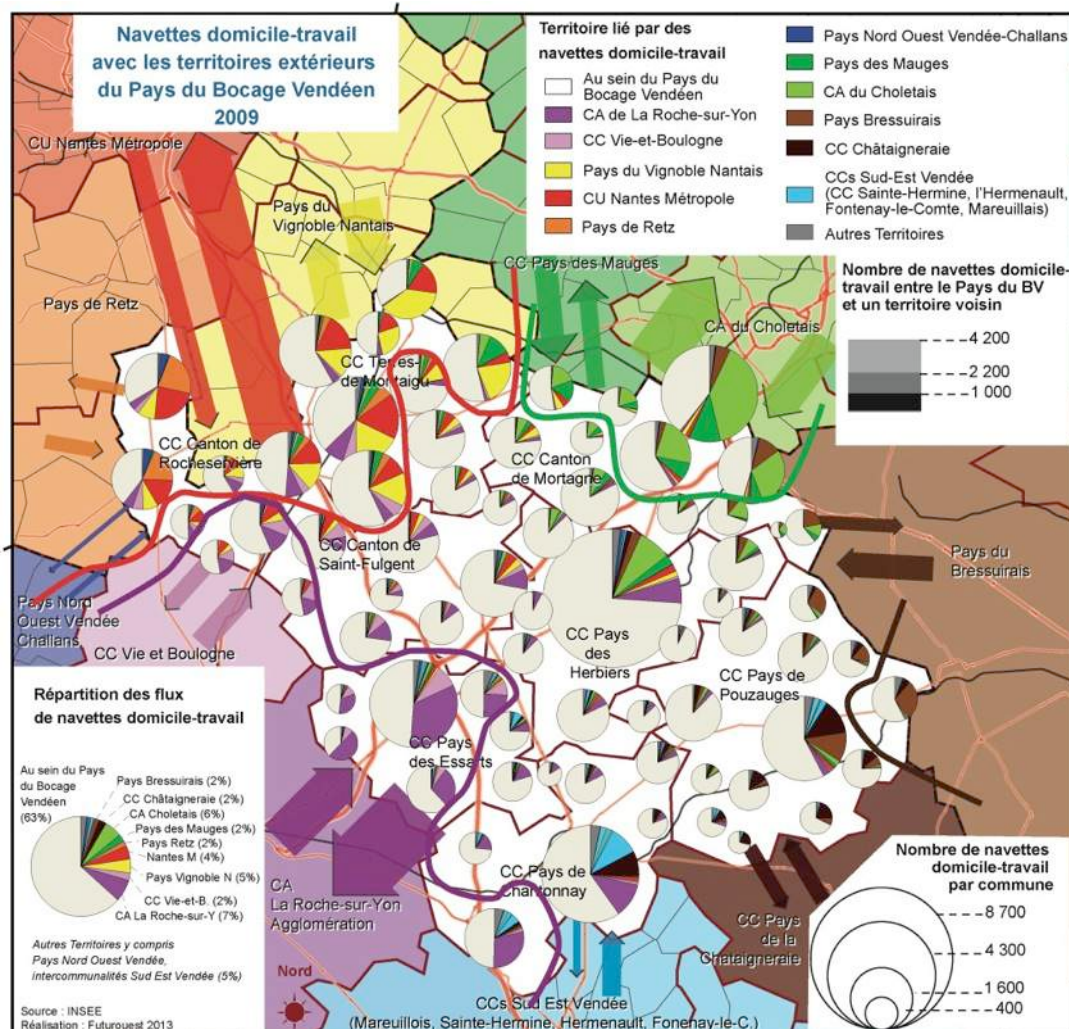
(Source : INSEE-RP)



- L'analyse des flux au sein du Pays du Bocage Vendéen montre l'importance des déplacements réalisés à l'échelle de la commune (44 %), soulignant ainsi la diffusion de l'emploi dans le territoire. La proportion des navettes à l'échelle de la commune est supérieure au sein des communes-pôles.

Navettes domicile-travail avec les territoires extérieurs du Pays du Bocage Vendéen (2009)

(Source : INSEE-RP)



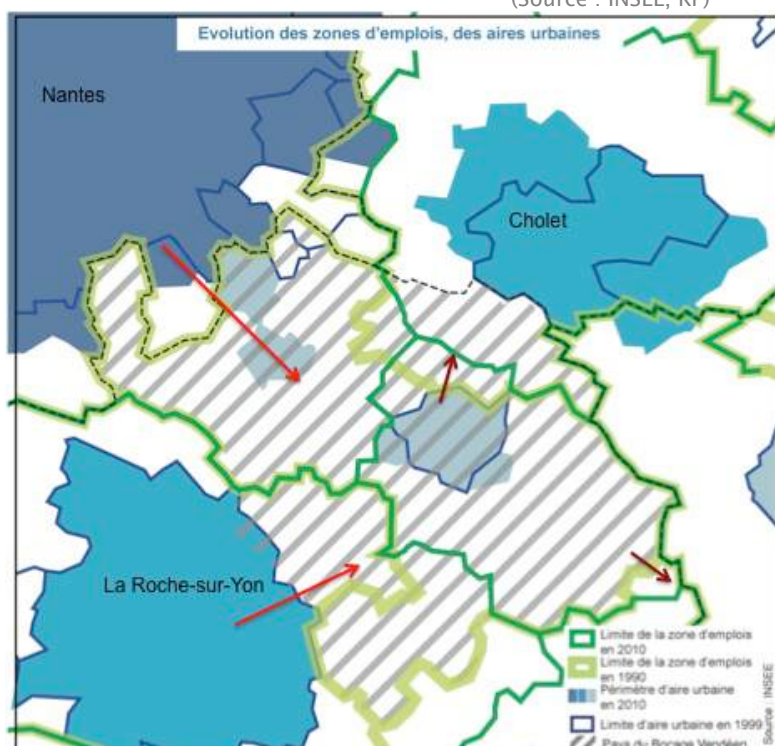
- Les navettes domicile-travail entre le Pays du Bocage Vendéen et les territoires extérieurs montrent l'influence des agglomérations voisines. Les flux d'actifs sont déficitaires avec La Roche-sur-Yon, Nantes et Cholet. Cette attraction des agglomérations reste relativement limitée aux communes situées au contact direct de ces agglomérations. Le cœur du Pays du Bocage Vendéen est principalement traversé par des flux d'actifs qui restent travailler dans le territoire.

✓ Interdépendances

- Le découpage des zones d'emplois de l'INSEE, et l'analyse de leurs évolutions, atteste de l'influence des pôles majeurs, en particulier des agglomérations de Nantes et La Roche-sur-Yon qui accroissent leur attraction sur le Pays du Bocage Vendéen. L'imbrication des bassins de vie, définis par l'aire d'attractivité des pôles de proximité, avec les périmètres des Communautés de Communes permet d'identifier les pôles qui structurent leur intercommunalité ou qui, à l'occasion, exercent une influence plus lointaine. Le paysage d'ensemble se traduit par un maillage étroit et imbriqué de polarités qui contribue à la forte autonomie du territoire.

Evolutions des zones d'emplois et des aires urbaines (2010)

(Source : INSEE, RP)



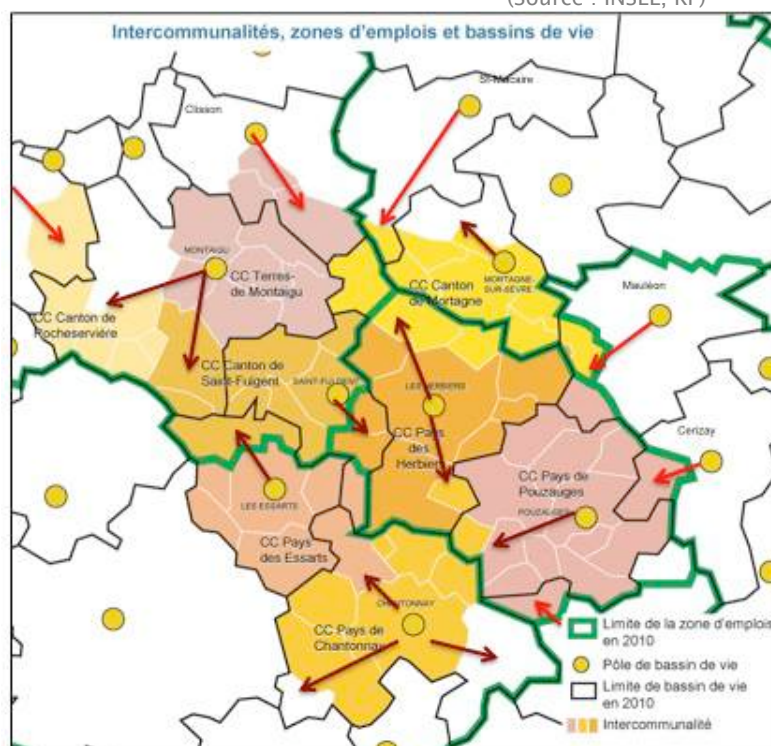
- Agrandissement de la zone d'emplois des Herbiers entre 1990 et 2010
- Agrandissement des zones d'emplois des agglomérations extérieures sur le territoire du SCOT entre 1990 et 2010

Zone d'emploi :

Définition de l'INSEE : « Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

Intercommunalités, zones d'emplois et bassins de vie (2010)

(Source : INSEE, RP)



- Influence d'un pôle du territoire du SCOT
Pôle de bassin de vie du territoire influence des communes n'appartenant pas à son intercommunalité
- Influence d'un pôle extérieur au territoire du SCOT
Commune du territoire rattachée à un pôle de bassin de vie extérieur au territoire du SCOT

Bassin de vie :

Définition de l'INSEE : « Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé ; sports, loisirs et culture ; transports ».

1.5 Mobilités douces

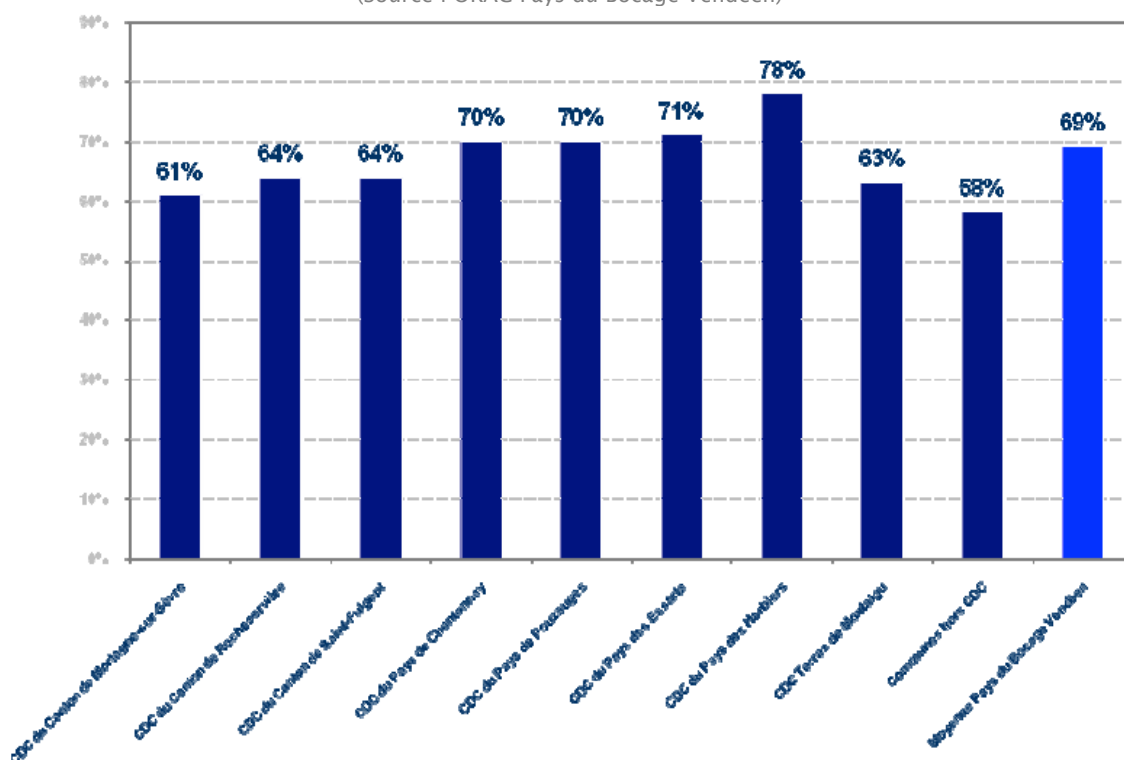
- Les mobilités douces, avec l'usage du vélo et la marche à pied, constituent un mode de déplacement à part entière pour rejoindre des lieux de travail, d'école, d'équipements ou de loisirs. Si la voiture domine parmi les modes de déplacement des actifs dans le territoire du Pays du Bocage Vendéen, les mobilités douces représentent une pratique développée auprès de plusieurs catégories de population : les scolaires, les personnes âgées, les touristes... Les collectivités du territoire se sont mobilisées pour prendre en compte ces différentes pratiques.

✓ Marche à pied

- La loi « égalité des chances » de 2005 a défini l'accessibilité comme une priorité pour faciliter l'insertion des personnes handicapées. L'objectif de la loi prévoit une mise en œuvre d'ici à 2015 avec l'aménagement des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics,
- La réalisation du diagnostic commercial, dans le cadre de l'ORAC, a permis d'identifier le niveau d'accessibilité des commerces. Il apparaît que plus des deux tiers des commerces sont aux normes, notamment sur la CC des Herbiers.

Part des commerces accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le total des commerces du Pays du Bocage Vendéen en 2009

(Source : ORAC Pays du Bocage Vendéen)

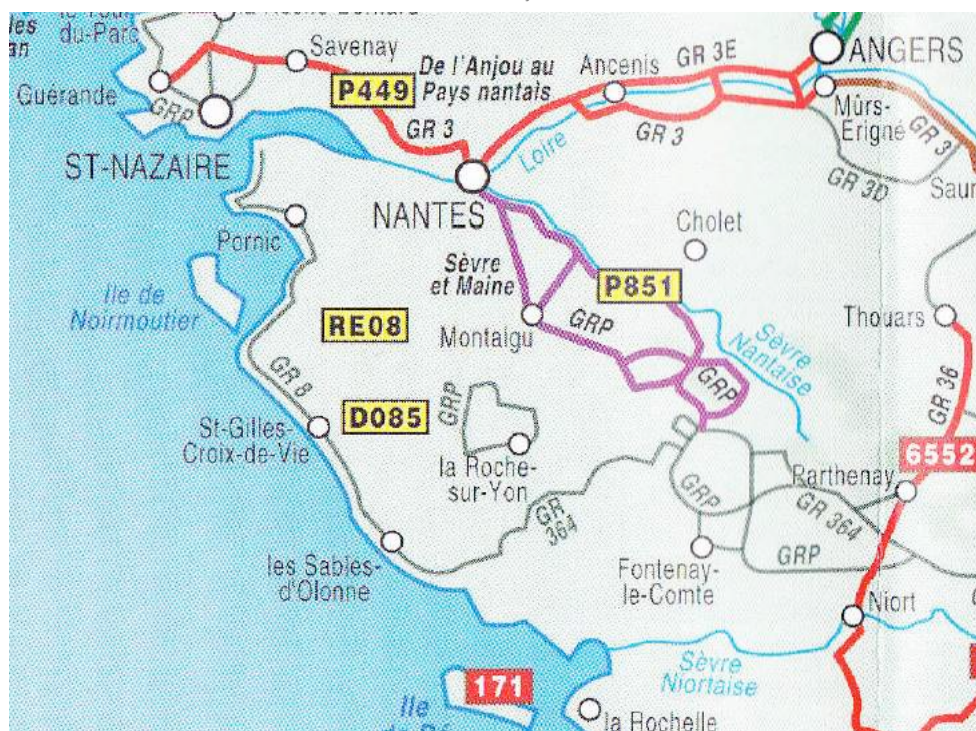


- La prise en compte de la marche à pied par les collectivités a été effectuée sous l'angle de la **valorisation touristique** du territoire, avec la création des circuits de randonnée. La dynamique portée par le Puy du Fou a contribué à l'interconnexion du chemin de Grande Randonnée (GR) de Pays Sèvre et Maine, qui traverse le Bocage Vendéen, avec les territoires voisins. Ce GR de Pays de 310 km, qui effectue des boucles dans le territoire (cinq boucles : Bocage, Collines, Puys, Fiefs et Vignoble), est relié à Nantes en bénéficiant des cours de la Sèvre Nantaise et de la Maine, et il se connecte au Sud Est au GR de Pays Mélusine. Ce dernier se poursuit vers le Sud Vendée et les Deux-Sèvres,

- Cette inscription du Pays du Bocage Vendéen dans un maillage de circuits de grande randonnée à une échelle élargie pourrait être complétée. Il existe un potentiel, d'une part, sur un axe Nord Sud qui n'est pas connecté au GR de Pays Sèvre et Maine et, d'autre part, au travers d'un véritable vecteur de flux touristiques au Nord avec le circuit de la Loire à Vélo (GR3), qui pourrait être relié par une connexion via les itinéraires de randonnée des Mauges et du Choletais.

Les chemins de Grandes Randonnées (GR) de Pays en 2010

(Source : Fédération française de randonnée)



- Les intercommunalités ont entrepris au sein de leur périmètre la mise en valeur des circuits de randonnée. Les nombreux itinéraires identifiés dans les guides de chaque Communauté de Communes constituent une offre conséquente et ouverte à diverses pratiques (marche à pied, vélo, VTT...).

Les circuits de randonnée (à pied et/ou à vélo) des intercommunalités en 2013

(Source : Pôle touristique du Pays du Bocage Vendéen)

	A pied	A vélo, VTT
Pays de Chantonnay	39 itinéraires de 3 à 15km Sentier intercommunal de 120km	21 parcours de 6 à 15km
Pays des Essarts	12 circuits de 4 à 15km soit 150km de sentiers balisés	
Pays des Herbiers	20 circuits de 5 à 18km	
Pays de Mortagne	23 itinéraires de 1 à 20km	16 parcours de 1 à 16,5km
Pays de Pouzauges	53 circuits de 4 à 22km soit plus de 400km de sentiers balisés	
Pays de Rocheservière	17 itinéraires de 4 à 20km Sentier intercommunal de 85km	15 parcours de 8 à 25km
Pays de Saint-Fulgent	13 itinéraires de 1,5 à 13km Sentier intercommunal de 66km	
Terres de Montaigu	18 itinéraires de 4 à 25 km soit plus de 200km de sentiers	

- Certaines Communautés de Communes ont mis en place une boucle au sein de leur périmètre, permettant de relier les sentiers existants dans les communes. Elles peuvent potentiellement s'appuyer sur une des boucles du GR de Pays Sèvre et Maine, ce qui favorise l'interconnexion du réseau des sentiers entre les intercommunalités. **L'adéquation d'une signalétique commune au sein du Pays du Bocage Vendéen constitue un enjeu de lisibilité.**

Les sentiers de randonnée des communes de la CC de Pouzauges connectés aux boucles du GR de Pays Sèvre et Maine en 2013

(Source : CC Pouzauges)



- A l'image de la CC de Mortagne, la marche à pied s'articule autour du développement du tourisme comme l'atteste son projet de territoire. En effet, elle souhaite développer les réseaux touristiques en se basant notamment sur les sentiers de randonnée pédestre, cyclable, d'équitation et de canoë sur la Sèvre. Ce maillage participe à structurer l'offre touristique dynamisée par des événements phares (proximité du Puy du Fou, château de Tiffauges, Raid des chaussées, ...).

✓ Vélo

- La pratique du vélo a été intégrée en Vendée dans un objectif de mise en valeur du territoire, toujours dans une logique de développement touristique. Le réseau cyclable déployé par le Conseil Général relie le Pays du Bocage Vendéen aux territoires voisins, notamment au littoral Atlantique.

Réseau cyclable de Vendée Vélo

(Source : Vendée Vélo, CG85)



- Des boucles d'itinéraires cyclables ont été aménagées avec la création d'une signalétique et la valorisation du patrimoine local. Le Conseil Général propose ainsi un descriptif précis de ces itinéraires cyclables qui constituent des étapes thématiques pour découvrir le territoire. Ces éléments sont destinés à la fois aux touristes et aux habitants du territoire.

Exemple de plan d'itinéraire cyclable : « Sur la piste des moulins », entre les Essarts et Sainte-Cécile

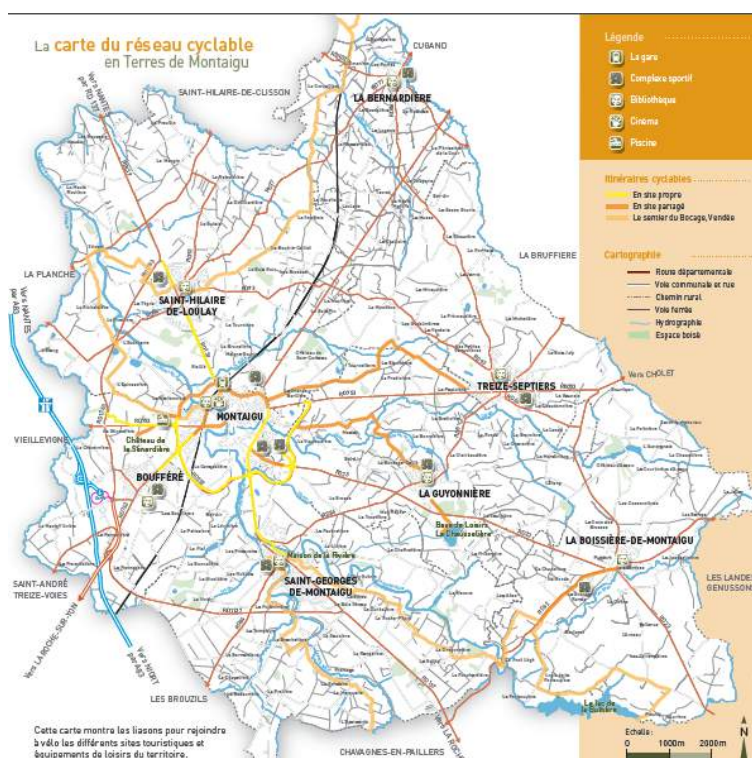
(Source : Vendée Vélo, CG85)



- Certaines intercommunalités du Pays du Bocage Vendéen ont complété la mise en valeur des itinéraires de randonnée et du réseau cyclable départemental. Elles ont défini des boucles pour la pratique du vélo qui relient les communes entre elles. La CC Terres de Montaigu a structuré ces boucles en tenant compte de l'organisation de son territoire autour de la polarité de Montaigu.

Le réseau cyclable sur la CC Terres de Montaigu

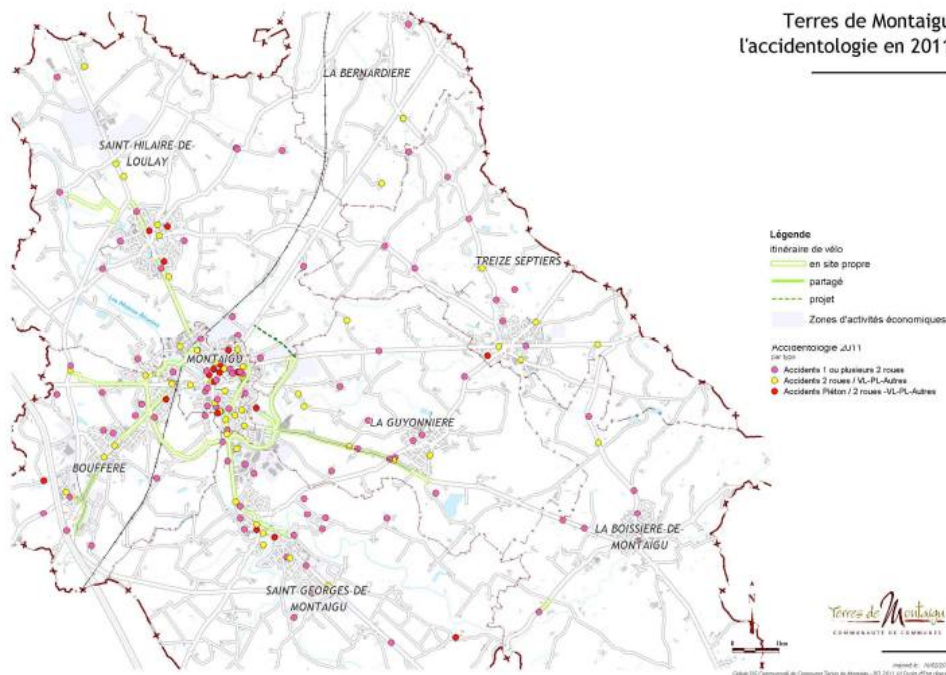
(Source : CC Terres de Montaigu)



- La CC Terres de Montaigu a souhaité approfondir l'approche des mobilités douces à travers une enquête qui s'intéresse aux pratiques des scolaires. Les établissements d'enseignements secondaires sont principalement situés sur la polarité de Montaigu. Aussi, l'acheminement des scolaires vers ces sites constitue un enjeu fort pour la fluidité de la circulation. L'observation de l'accidentologie des piétons et deux-roues en 2011 a participé à la prise de conscience pour la mise en place d'une politique d'aménagement des liaisons douces.

L'accidentologie des deux-roues et piéton sur la polarité de Montaigu en 2011

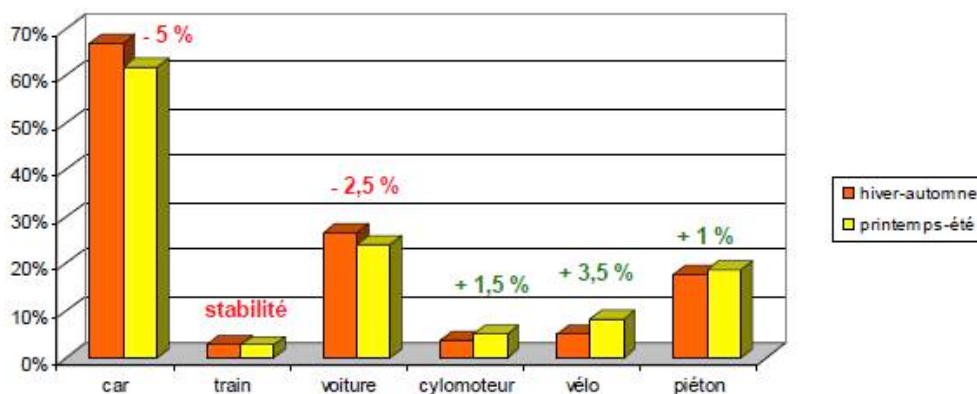
(Source : CC Terres de Montaigu)



- L'enquête réalisée en 2011 auprès des scolaires du secondaire a été l'occasion d'observer que **les mobilités douces représentent une faible part des modes de déplacements** (le car étant le principal). Les scolaires utilisent différents modes de mobilité, avec une variation selon les saisons. Le printemps et l'été sont les saisons les plus propices aux mobilités douces.

Influence des saisons sur les modes de déplacements vers les établissements d'enseignement secondaire la polarité de Montaigu

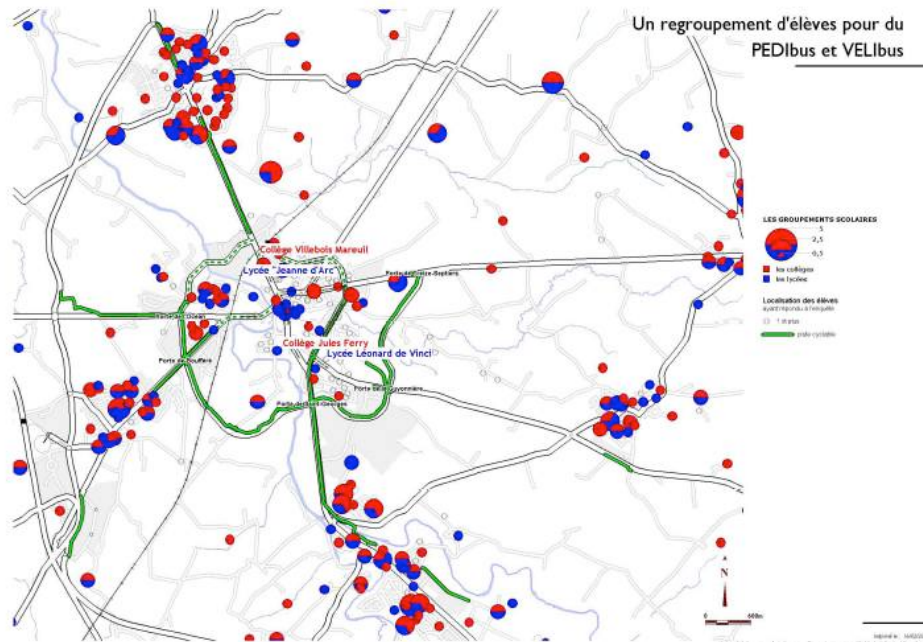
(Source : Enquête CC Terres de Montaigu, total des pourcentages supérieur à 100 % du fait des réponses à choix multiples)



- L'analyse approfondie des résultats de l'enquête a permis d'identifier les regroupements de scolaires possibles pour constituer des réseaux de PEDibus et VELibus. Cette gestion des flux de mobilités douces permet d'organiser des itinéraires à destination des établissements et des arrêts de car, mais également d'aménager les aires de stationnement, notamment pour favoriser l'intermodalité.

Les groupements de scolaires pour du « PEDibus » et « VELibus » sur la polarité de Montaigu

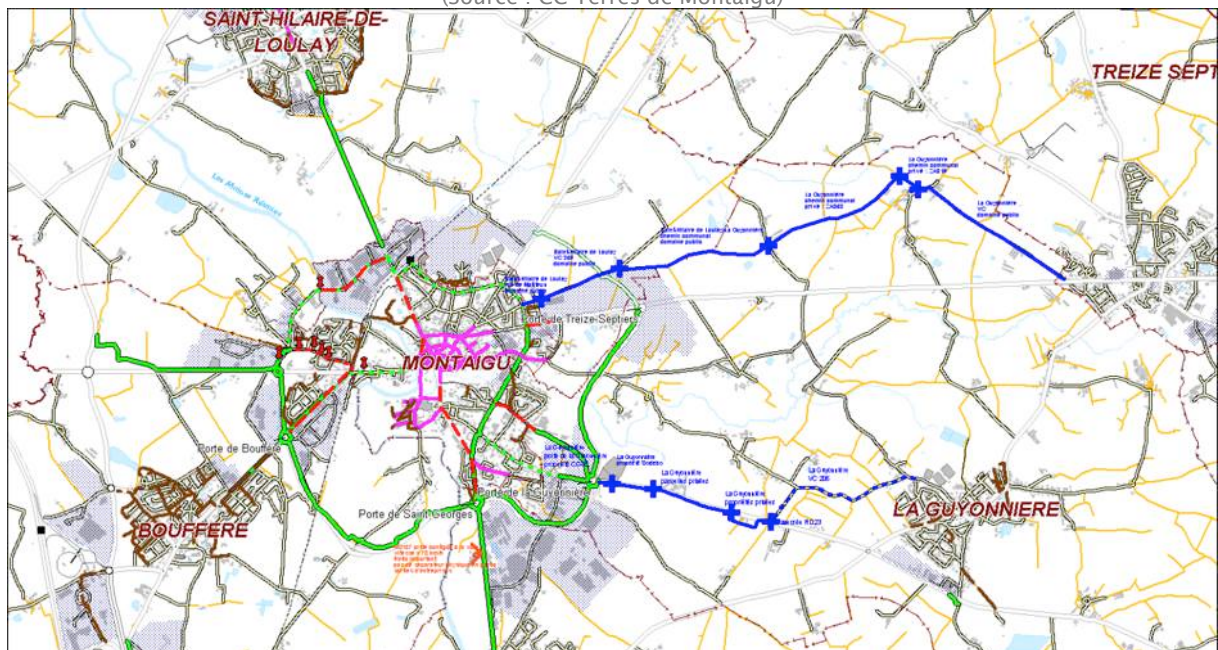
(Source : CC Terres de Montaigu)



- Les projets d'aménagement pour les deux roues sur la polarité de Montaigne complètent la prise en compte des mobilités douces. Plusieurs axes sont identifiés avec des aménagements spécifiques (piste ou bande cyclable, sécurisation de carrefour, ...).

Projets d'aménagements pour les deux roues sur la polarité de Montaigu

(Source : CC Terres de Montaigu)



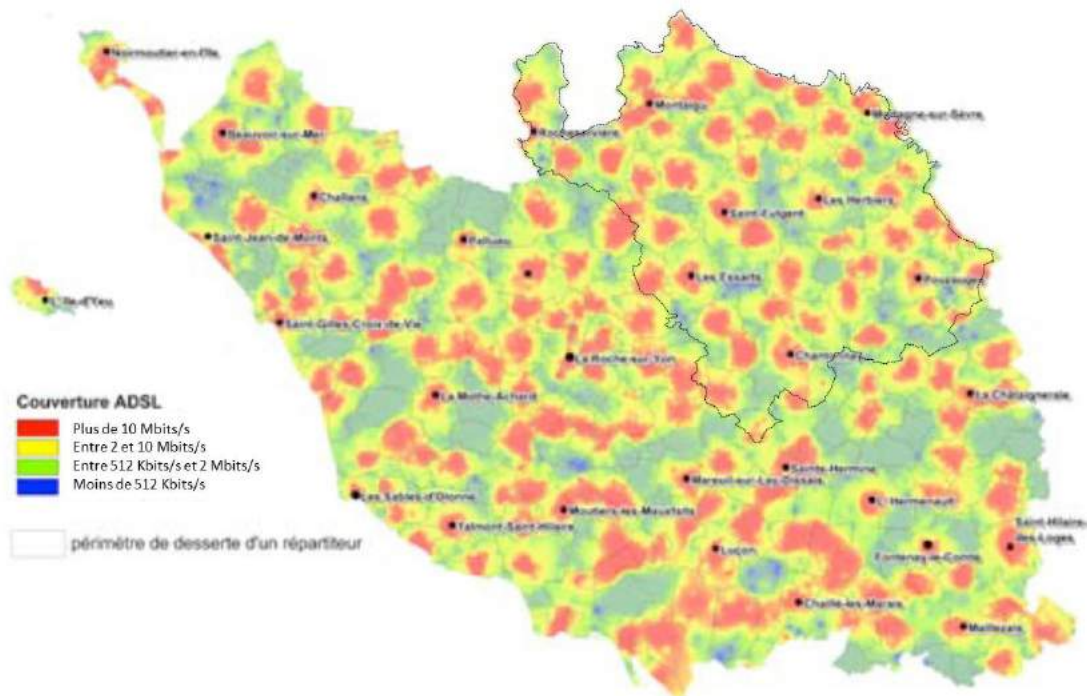
- A travers l'exemple de la CC Montaigu, la prise en compte des mobilités douces s'inscrit **dans une chaîne de déplacements**. Ce couplage entre la marche à pied, le vélo et d'autres modes de transports comme le train, le car ou la voiture correspond aux pratiques intermodales. **La constitution d'un réseau fluide relève à la fois des itinéraires et du lieu d'interconnexion entre les différents modes**, avec comme point d'appui l'aménagement de stationnements sécurisés pour les deux-roues.
- Les mobilités douces s'inscrivent dans une démarche globale d'approche des déplacements. La définition d'un schéma de déplacement à l'échelle communautaire est une action de l'Agenda 21 de la CC des Herbiers, avec pour l'un des objectifs le développement de l'usage de la bicyclette et de la marche à pied.

1.6 Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

✓ Etat des lieux

- Le Schéma départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Vendée a été arrêté en novembre 2011,
- D'après le diagnostic, 100% des foyers et des entreprises vendéennes sont aujourd'hui susceptibles d'accéder à une offre haut débit soit au travers des technologies filaires, de type xDSL, Wimax, Wi-Fi ou satellitaires.

Couverture Adsl en 2012
(Source : Conseil Général de Vendée - SDAN)



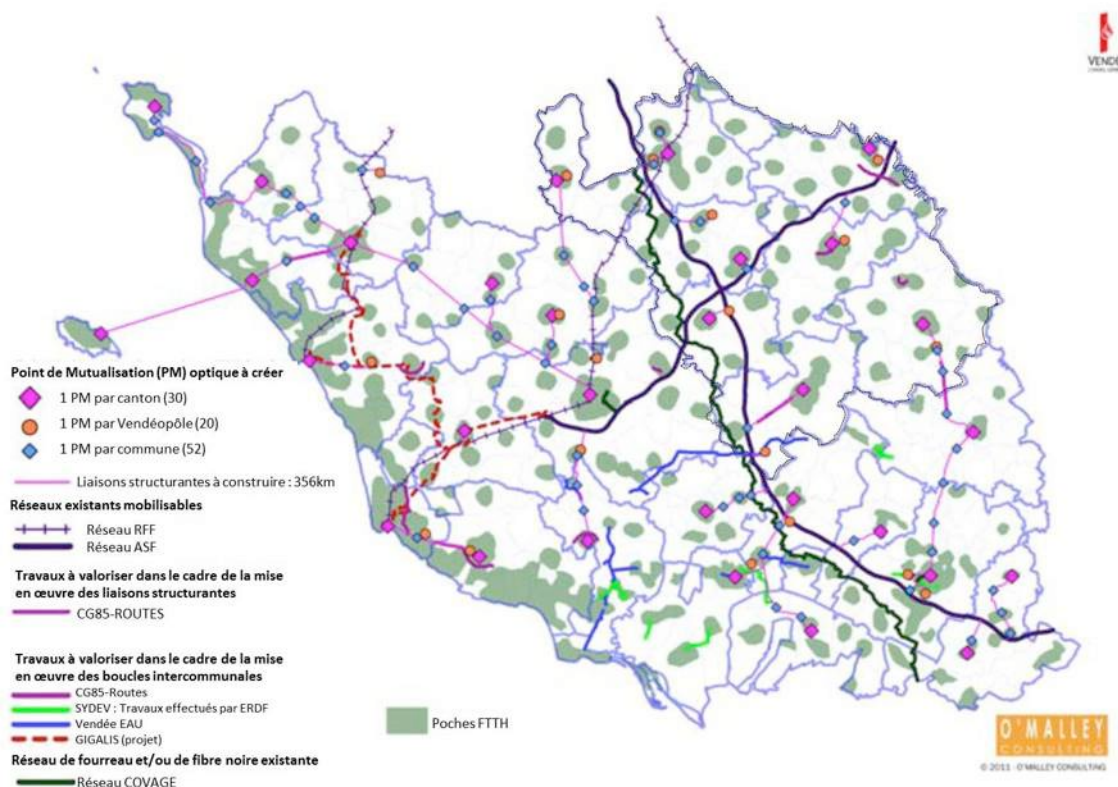
- En matière de téléphonie mobile, le niveau de couverture en services, tel qu'il est défini par l'ARCEP serait garanti pour 100 % des Vendéens en ce qui concerne la « 2G » (Deuxième Génération). La couverture en « 3G » devrait être équivalente à celle de la « 2G » pour la fin 2013, avec un taux théorique de 100 % qui masque toutefois de potentielles inégalités territoriales.

✓ Tendances

- Les conclusions du SDAN envisagent la montée en débit, avec le soutien pouvoirs publics, dans un horizon de 4 à 5 ans des territoires qui ont aujourd'hui les débits ADSL les plus faibles,
- Les orientations définies par le SDAN privilégient un maillage structurant du territoire vendéen afin d'installer des segments de transport optique qui permettront de desservir les territoires et l'ensemble du département de manière cohérente. Dans cette perspective, il est prévu, en combinant les démarches d'opérateurs privés et d'acteurs publics, d'implanter un point optique dans chaque canton, à l'entrée de chaque Vendéopôle, ainsi que dans chaque commune traversée pour rejoindre le chef-lieu de canton ou le Vendéopôle. Ce maillage initial permettra de déployer des extensions (boucles intercommunales) afin de raccorder les communes et divers établissements publics (mairie, collège...) ou médico-sociaux,
- Au final, à échéance d'une quinzaine d'années, 20 % des logements seraient équipés en fibre optique par des opérateurs privés (Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon, CC des Olonnes, et zones denses autour de 3 communes de plus de 10 000 habitants : Challans, Les Herbiers, Luçon). L'intervention publique servira à compléter la couverture en FTTH (Fibre optique) pour les Vendéens résidant dans les zones les plus denses restant à équiper (65 % des foyers). 15 % des foyers ne pouvant être raccordés à la fibre ou bénéficiant de la montée en débit, se verront proposer des solutions alternatives (Wimax, 4G, satellite).

Simulations des poches « Fiber To The Home » (FTTH) à créer

(Source : Conseil Général de Vendée - SDAN)



- Afin de susciter l'émergence de projets au niveau local, un appel à projet a été lancé en 2012 dans le but de solliciter les intercommunalités, en partenariat avec les communes, sur leurs objectifs de raccordement dans leurs territoires. Au sein du Pays du Bocage Vendéen, les intercommunalités se sont mobilisées en adoptant la compétence « communications électroniques » à leurs statuts. Elle les enjoint notamment à la réalisation et à l'exploitation de réseaux de communications

électroniques à partir des points d'arrivée des réseaux d'intérêts départemental sur le territoire communautaire jusqu'aux points de mutualisation inclus.

- Les intercommunalités réalisent à partir de 2013 des études pour déterminer les actions à entreprendre en matière de montée en débit, de création d'une boucle intercommunale et de mise en place d'un réseau FTTH (Fiber To The Home). Les avancements dans les études et les choix pris étant différents d'une intercommunalité à l'autre, les éléments repris ici permettent d'illustrer les engagements des Communautés de Communes dans les communications électroniques :
 - En matière de montée en débit, l'objectif est de desservir un sous répartiteur afin d'assurer un débit supérieur à 2Mo (débit descendant) pour une majorité de lignes desservies. Plusieurs communes sont concernées à court terme par cette montée en débit : La Guyonnière, Saint-Malo-du-Bois, Saint-André-de-Treize-Voies, Saint-Sulpice-le-Verdon... A titre d'illustration, la montée en débit à Saint-Malo-du-Bois est estimée entre 145 000€ et 274 000€ (écart selon les infrastructures existantes mobilisables) pour une desserte de 427 lignes.
 - La création d'une boucle intercommunale assure la couverture en Très Haut Débit (une moyenne de 100Mo symétrique) d'équipements structurants à partir de la fibre optique déployée par le Conseil Général. Les intercommunalités sont invitées à lister les sites d'intérêts qui pourraient être connectés à cette boucle intercommunale. Si le nombre de sites proposés varie entre les Communautés de Communes (29 pour la CC Rocheservière, 87 pour la CC Chantonnay, 107 pour la CC Saint-Fulgent...), une certaine typologie de sites est commune : établissements de formation (lycée, collège, maison familiale, école...), bâtiments administratifs (Communauté de Communes, mairie, service technique, déchetterie, trésorerie, gendarmerie), équipements dédiés aux personnes (maisons de retraite, maison de santé, hôpital), équipements de loisirs (école de musique, bibliothèque), zones à vocation économique (Vendéopôle, zone d'activité, dans certains cas entreprises hors zone), centre de secours, espace public (gare, hotspot WIFI, point haut de téléphonie mobile)... Les différences du nombre de sites desservis via la boucle intercommunale s'expliquent par la capacité à connecter un maximum de points de mutualisation selon leur distance à la fibre optique départementale. La CC Saint-Fulgent profite du passage de la fibre optique départementale sur la RD137 pour y connecter Saint-Fulgent, Saint-André-de-Goule-d'Oie, Les Brouzils et Chavagnes. En revanche, sur la CC Rocheservière, la fibre optique départementale ne s'appuie pas sur un axe qui dessert autant le territoire.
 - La mise en place d'un réseau FTTH (Fiber To The Home) pour la desserte en Très Haut Débit jusqu'aux logements et locaux professionnels est également l'objet d'étude complémentaire afin d'en évaluer le montant d'investissement. A titre d'exemple, la CC de Mortagne a eu une évaluation du FTTH à l'ensemble de son territoire pour 10,68 millions d'euros. La décision a été prise de commencer par le déploiement du FTTH sur la seule commune de Mortagne, qui compte le plus d'habitants. Sur la CC Rocheservière, l'estimation de l'étude préalable (basée sur un coût moyen de 1292€/prise) a incité les élus à attendre avant tout investissement en matière de FTTH. En plus de Mortagne, les communes de Montaigu, Pouzauges, Chantonnay et Les Herbiers bénéficient de l'appui du GIP Vendée Numérique pour le déploiement de la FTTH.

✓ Conclusion de la fiche

▪ **ATOUTS**

Un maillage polycentrique de pôles du territoire qui permet une répartition des équipements, services et emplois limitant les déplacements des différentes catégories de population au sein d'une aire de proximité. Les flux s'effectuent principalement à l'intérieur du Pays du Bocage Vendéen (63% des navettes domicile-travail au sein du territoire).

Une offre de transports collectifs massifiés (train, bus) qui relie les différents secteurs du territoire aux principales agglomérations (La Roche-sur-Yon, Nantes, Cholet).

Des pratiques de mobilités ayant recours aux solidarités locales (transport solidaire, covoiturage).

▪ **FAIBLESSES**

Le fort taux de motorisation des ménages, révélateur de l'usage important de la voiture individuelle, invite à mettre en œuvre des initiatives pour développer les différentes formes de transport collectif.

Des lignes ferroviaires constituées d'une seule voie (Clisson-Cholet et La Roche-sur-Yon-Bressuire-Saumur), limitant la capacité de développement d'une offre ferroviaire.

▪ **OPPORTUNITES**

Les projets d'infrastructures routières contribuent à désenclaver totalement le territoire (notamment le secteur Est). Ils contribuent au positionnement du Pays du Bocage Vendéen par rapport aux agglomérations environnantes et viennent renforcer sa capacité à se connecter à des destinations plus lointaines.

La mobilisation des territoires pour la couverture en très haut début permet d'ajuster l'offre aux usages de la population et des entreprises, en s'adaptant au mieux à l'organisation polycentrique du Pays du Bocage Vendéen.

Les lignes de bus internes, principalement utilisées par les scolaires, commencent toutefois à attirer des non-scolaires.

L'analyse des flux liés à l'emploi ou à la fréquentation des services et des équipements par la population soulève la question de l'organisation collective et pertinente des intercommunalités au regard des territoires réellement vécus. Elle invite, pour préserver l'autonomie du Pays du Bocage Vendéen, à une meilleure prise en compte des imbrications constatées et des chevauchements d'aires d'influence entre territoires.

▪ **MENACES**

L'offre ferroviaire apparaît réellement performante, au regard du nombre d'arrêts et du nombre de voyageurs sur un seul axe : La Roche-sur-Yon – Nantes. L'analyse des origines et destinations met en évidence une relation de certains secteurs du Pays Bocage Vendéen de plus en plus orientée vers l'agglomération nantaise. Le développement démographique de cette partie Ouest du Pays du Bocage Vendéen bénéficie en partie des flux portés par cette infrastructure ferroviaire (ainsi que par les axes routiers). Un risque de segmentation du territoire existe cependant, en l'absence de liaisons structurantes permettant de relier ce secteur Ouest au reste du Pays du Bocage Vendéen. La capacité de ces flux à pénétrer dans tout le territoire va être conditionnée par la plus ou moins bonne connexion aux agglomérations environnantes et, de manière générale, par les interconnexions entre les différents pôles et territoires à l'échelle du Pays.

FICHE 2 : EQUIPEMENTS ET SERVICES

L'analyse des équipements et services dans le territoire du Pays du Bocage Vendéen s'appuie sur la prise en compte de plusieurs champs d'activités : sport, culture, petite enfance, formation, personnes âgées et santé. La structuration de ces éléments participe à l'organisation du territoire, où des polarités s'affirment.

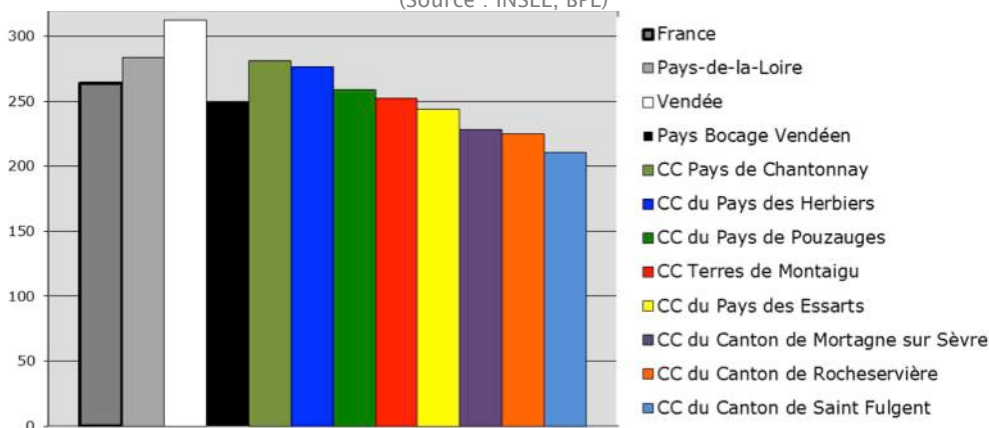
2.1 Polarisation des communes

✓ Etat des lieux

- La densité d'équipement du Pays du Bocage Vendéen apparaît inférieure à celles des territoires de référence (Vendée, région, France). La densité de la Vendée bénéficie de l'offre d'équipements liée à la population saisonnière sur le littoral (population saisonnière non prise en compte pour le calcul de cette densité, qui se base sur la population municipale).

Densité d'équipements par intercommunalité en 2010
Nombre total d'équipements pour 10 000 habitants

(Source : INSEE, BPE)



Base permanente d'équipements (BPE) de l'INSEE :

« La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

« Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.

« Une répartition des équipements en trois gammes :

- Gamme de proximité : École maternelle, pharmacie, boulangerie, la poste...
- Gamme intermédiaire : Collège, orthophoniste, supermarché, Trésor public...
- Gamme supérieure : Lycée, maternité, hypermarché, Pôle emploi...

« La base permanente des équipements (BPE) se substitue en partie à l'inventaire communal, dont le dernier a été réalisé en 1998. Comparables sur le volet présence/absence des équipements, les données de la BPE sont actualisées chaque année, au lieu de tous les 7-8 ans pour l'inventaire communal. De plus, la BPE répertorie une plus grande variété d'équipements (177 au lieu de 36) ».

Nombre d'habitants et d'équipements et services par commune dans les intercommunalités en 2010

(Source : INSEE, BPE)

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
<i>Chambretaud</i>	1 457	31	<i>Saint-Malô-du-Bois</i>	1 476	21
<i>La Gaubretière</i>	2 969	72	<i>Saint-Martin-des-Tilleuls</i>	953	15
<i>Les Landes-Genusson</i>	2 290	54	<i>Tiffauges</i>	1 489	35
<i>Mallièvre</i>	241	8	<i>Treize-Vents</i>	1 144	18
<i>Mortagne-sur-Sèvre</i>	6 028	160	<i>La Verrie</i>	3 747	81
<i>Saint-Aubin-des-Ormeaux</i>	1 299	21	CC du Canton de Mortagne-sur-Sèvre	26 539	610
<i>Saint-Laurent-sur-Sèvre</i>	3 446	94			

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
<i>L'Herbergement</i>	2 733	59	<i>Saint-Philbert-de-Bouaine</i>	2 976	62
<i>Mormaison</i>	1 053	22	<i>Saint-Sulpice-le-Verdon</i>	901	17
<i>Rocheservière</i>	2 970	84	CC du Canton de Rocheservière	11 966	262
<i>Saint-André-Treize-Voies</i>	1 333	18			

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
<i>Bazoges-en-Pailers</i>	1 118	17	<i>La Rabatelière</i>	860	16
<i>Les Brouzils</i>	2 595	45	<i>Saint-André-Goule-d'Oie</i>	1 672	23
<i>Chauché</i>	2 249	52	<i>Saint-Fulgent</i>	3 590	98
<i>Chavagnes-en-Pailers</i>	3 335	78	CC du Canton de Saint Fulgent	16 320	344
<i>La Copechagnière</i>	901	15			

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
Boulogne	765	12	<i>Sainte-Cécile</i>	1 497	32
<i>Les Essarts</i>	5 063	147	<i>Sainte-Florence</i>	1 123	23
<i>La Merlatière</i>	908	11	<i>Saint-Martin-des-Noyers</i>	2228	47
<i>L'Oie</i>	1 143	31	CC du Pays des Essarts	12 727	303

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
Le Boupère	2 956	47	La Pommeraie-sur-Sèvre	1 058	26
Les Châtelliers-Châteaumur	705	18	Pouzauges	5 460	205
Chavagnes-les-Redoux	793	23	Réaumur	814	17
La Flocellière	2 445	54	Saint-Mesmin	1 788	55
La Meilleraie-Tillay	1 539	32	Saint-Michel-Mont-Mercure	1 984	43
Monsireigne	913	20	Tallud-Sainte-Gemme	472	10
Montournais	1 717	35	CC du Pays de Pouzauges	22 644	585

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
Beaurepaire	2 185	39	Saint-Mars-la-Réorthe	895	16
Les Epesses	2 644	59	Saint-Paul-en-Pareds	1 204	22
Les Herbiers	15 229	493	Vendrennes	1 492	38
Mesnard-la-Barotière	1 248	27	CC du Pays des Herbiers	27 573	754
Mouchamps	2 676	60			

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
Bournezeau	3 071	68	Saint-Prouant	1 479	38
Chantonay	8 248	274	Saint-Vincent-Sterlanges	718	16
Rochetrejoux	869	23	Sigournais	835	16
Saint-Germain-de-Prinçay	1 495	42	CC Pays de Chantonay	17 695	496
Saint-Hilaire-le-Vouhis	980	19			

Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services	Communes	Population municipale en 2010	Nombre d'équipements et services
La Bernardière	1 672	24	Montaigu	5 050	237
La Boissière-de-Montaigu	2 093	40	Saint-Georges-de-Montaigu	3 877	70
Boufféré	2 922	72	Saint-Hilaire-de-Loulay	4 235	96
La Bruffière	3 640	70	Treize-Septiers	2 956	59
Cugand	3 269	72	CC Terres de Montaigu	32 420	808
La Guyonnière	2 706	68			

- La densité des équipements et services du Pays du Bocage Vendéen détaillée par catégorie met en évidence les secteurs avec une faible densité par rapport aux territoires de référence (région, Vendée). Le commerce et la santé sont les deux principaux champs d'activités qui présentent une densité moindre. Les autres catégories (action sociale, enseignement et services aux particuliers) se situent dans la moyenne des territoires de référence,
- Au niveau des intercommunalités, la densité d'un champ d'activité reflète sa capacité de polarisation au-delà du périmètre communautaire. Par exemple, la densité commerciale sur Les Herbiers est nettement supérieure à la moyenne, ce qui atteste d'une attractivité d'une population extérieure au territoire.

Densité d'équipements et services pour 10 000 habitants (par types d'équipements et services) en 2010

(Source : INSEE, BPE)

	Action sociale	Commerce	Enseignement	Santé	Services aux particuliers
Pays Bocage Vendéen	8,0	30,9	11,2	37,5	132,2
CC Mortagne	7,2	24,2	9,9	33,7	122,8
CC Rocheservière	6,0	18,0	10,3	35,9	130,8
CC Saint Fulgent	6,8	21,1	10,6	31,0	113,0
CC Pouzauges	5,3	28,5	13,3	39,1	135,6
CC Les Essarts	10,4	20,1	12,0	32,1	134,9
CC Les Herbiers	8,1	51,2	10,0	37,2	141,2
CC Chantonnay	10,3	37,8	14,3	40,1	139,8
CC Montaigu	9,5	31,2	10,7	44,1	135,2
Vendée	7,6	49,3	11,7	47,0	156,0
Pays-de-la-Loire	8,1	42,7	11,7	47,9	133,0

- L'analyse par gamme de la densité d'équipements et services indique des niveaux disparates entre intercommunalités, dont certaines sont proches de la moyenne régionale pour la gamme de proximité (CC Chantonnay, Pouzauges...). Au niveau des gammes intermédiaires et supérieures, seules les CC des Herbiers et de Montaigu se démarquent. Sur ces deux niveaux, la densité du Pays du Bocage Vendéen apparaît en retrait des territoires de référence.

Densité d'équipements et services pour 10 000 habitants (par gamme) en 2010

(Source : INSEE, BPE)

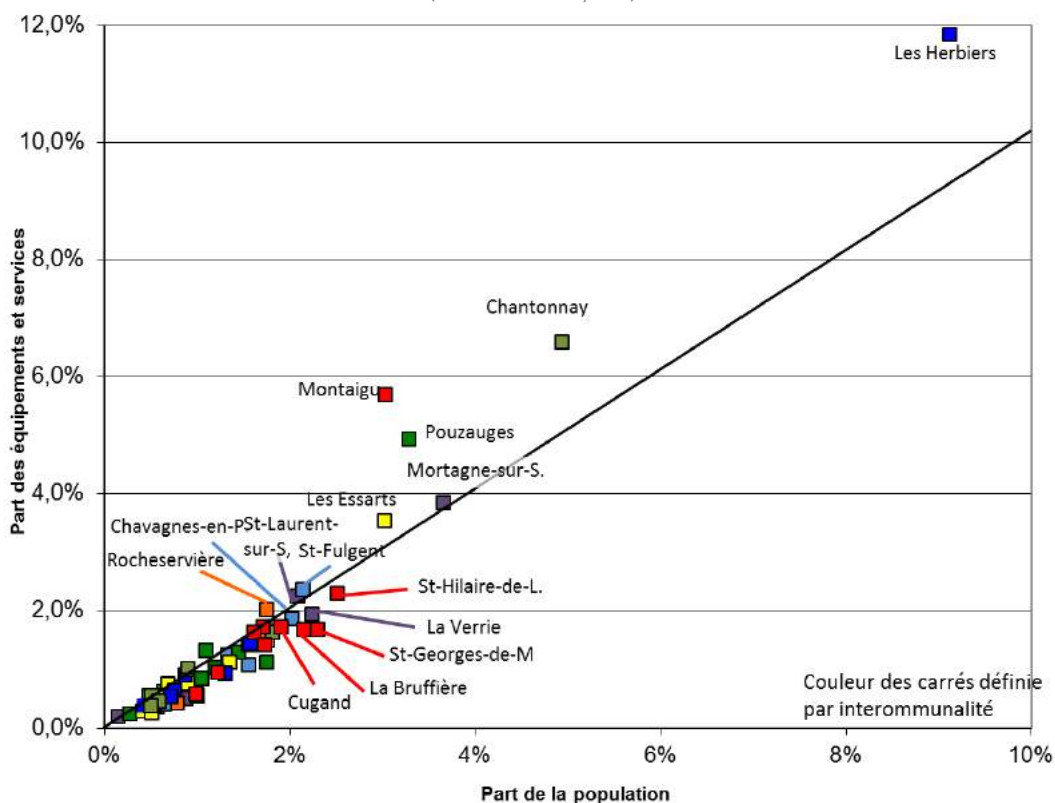
	Gamme supérieure (cinéma, université, parfumerie, spécialiste médical, etc.)	Gamme intermédiaire (supermarché, librairie, école de conduite, garde d'enfants, collège, etc.)	Gamme de proximité (boulangerie, poste, coiffeur, etc.)
Pays Bocage Vendéen	13,8	45,1	163,4
CC Mortagne	8,0	36,0	155,3
CC Rocheservière	3,4	30,8	170,2
CC Saint Fulgent	5,6	34,8	142,2
CC Pouzauges	7,1	41,8	174,8
CC Les Essarts	10,4	40,9	161,4
CC Les Herbiers	25,4	64,1	162,5
CC Chantonnay	18,3	52,7	173,7
CC Montaigu	20,5	46,6	166,1
Vendée	19,5	64,9	198,5
Pays-de-la-Loire	20,4	56,3	173,6

✓ Interdépendances

- L'analyse de la polarisation à l'échelle communale est effectuée en tenant compte du nombre d'équipements d'une commune dans le total des équipements du Pays du Bocage Vendéen, et du nombre d'habitants de la même commune dans le total de la population municipale du territoire du SCOT. Lorsque la part des équipements et services de la commune est supérieure à celle de la population, la commune est polarisante. Son offre est supérieure au poids de la population communale, elle attire des populations de l'extérieur de la commune,
- La Communauté de Communes des Herbiers apparaît comme la commune la plus polarisante avec une forte part d'équipements et un écart important par rapport au poids de sa population. Dans une moindre mesure, les communes de Chantonay, Montaigu, Montaigu et Pouzauges se distinguent également comme commune pôle.

Polarisation des équipements et services comparée à la répartition de la population du SCOT pour les communes du Pays du Bocage Vendéen (2010)

(Source : INSEE, BPE)



- Cette première analyse à l'échelle communale ne tient pas compte des effets d'agglomérations, c'est-à-dire des pôles pluri-communaux qui réunissent plusieurs équipements et services,
- Au regard du fonctionnement des polarités, plusieurs regroupements de communes ont été effectués au sein de chaque intercommunalité, pour mieux exprimer le principe de pôles communal ou pluri-communal au sein du Pays du Bocage Vendéen.

Nombre d'habitants et Variété des équipements et services par pôle en 2010

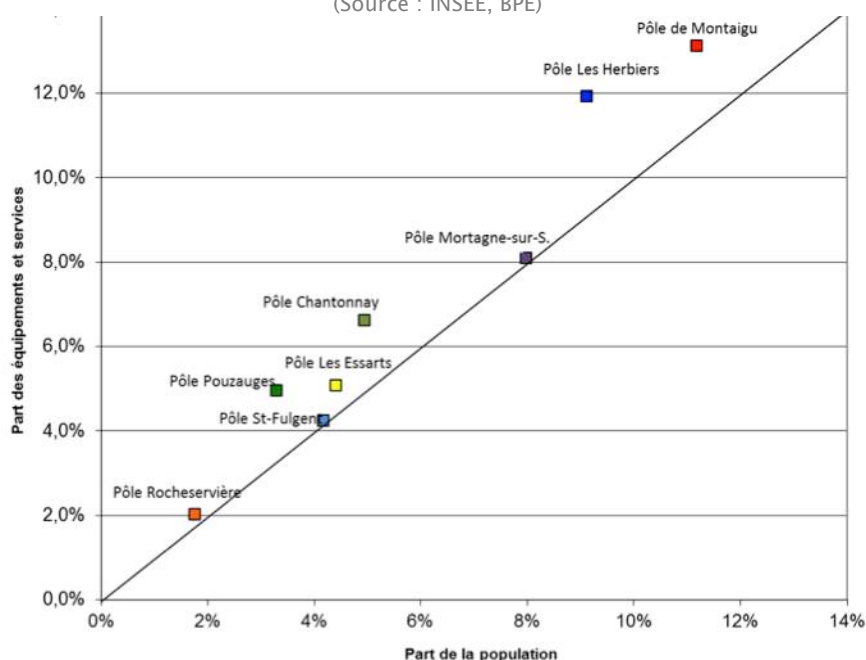
(Source : INSEE, BPE)

Pôles	Communes du pôle	Population municipale en 2010	Variété d'équipements et services (présence ou non dans la liste de la BPE)
Les Herbiers	<i>Les Herbiers</i>	15 077	88
Montaigu	<i>Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, St-Georges-de-M, St-Hilaire-de-L</i>	18 480	84
Chantonnay	<i>Chantonnay</i>	8 168	68
Mortagne	<i>Mortagne-sur-S, St-Laurent-sur-S, La Verrie</i>	13 198	63
Pouzauges	<i>Pouzauges</i>	5 428	63
Les Essarts	<i>Les Essarts, L'Oie, Ste-Florence</i>	7 210	59
Saint-Fulgent	<i>Chavagnes-en-P, St-Fulgent</i>	6 889	49
Rocheservière	<i>Rocheservière</i>	2 896	33
Pays Bocage Vendéen		165 451	101

- La prise en compte des pôles communaux ou pluri-communaux apporte une nouvelle représentation de la polarisation du Pays du Bocage Vendéen. Les pôles de Montaigu (pluri-communal) et Les Herbiers (communal) se distinguent avec une part élevée d'équipements et services, supérieure à leur poids démographique dans le territoire. Le pôle de Mortagne (pluri-communal) apparaît à l'équilibre, constituant une certaine performance puisqu'il est situé entre Les Herbiers et Cholet. Deux autres pôles sont à l'équilibre, Saint-Fulgent et Rocheservière, ce qui traduit une plus faible polarisation de ces secteurs.

Polarisation des équipements et services comparée à la répartition de la population du SCOT pour les pôles du Pays du Bocage Vendéen (2010)

(Source : INSEE, BPE)



✓ Tendances

- Près de la moitié de la population municipale du Pays du Bocage Vendéen se localise dans les 8 pôles identifiés (qui comptent un quart des communes). Au regard des 88 % des emplois salariés du commerce présents dans ces 8 polarités, leur rôle central est affirmé, notamment pour les pôles des Herbiers et Montaigu qui réunissent à eux deux plus de 50% de ces emplois salariés du commerce.

- Les dynamiques des polarités dans les années 2000 attestent d'un renforcement de leur rôle central dans l'organisation commerciale du territoire. L'évolution annuelle des emplois du commerce est nettement supérieure à la croissance de la démographie dans toutes les polarités, sauf à Rocheservière qui s'avère être le seul secteur sans réel capacité de polarisation. Les autres communes, hors pôle, du Pays du Bocage Vendéen, connaissent sur la même période une diminution des emplois salariés du commerce, attestant d'un mouvement de concentration vers ces pôles.

Evolution annuelle de la population et des emplois salariés du commerce (hors boulangerie) de 1999 à 2009

(Sources : INSEE-BPE, Pôle emploi)

Pôles	Part de la population municipale en 2009	Part des emplois salariés du commerce (hors boulangerie) en 2009	Evolution annuelle de la population de 1999 à 2009	Evolution annuelle des emplois salariés du commerce de 1999 à 2009
<i>Les Herbiers</i>	11,17%	20,15%	1,73%	7,24%
<i>Montaigu</i>	9,11%	33,34%	0,79%	5,32%
<i>Chantonnay</i>	7,98%	5,97%	0,31%	2,12%
<i>Mortagne</i>	4,94%	10,85%	0,81%	1,07%
<i>Pouzauges</i>	3,28%	6,72%	0,09%	2,08%
<i>Les Essarts</i>	4,36%	6,63%	2,06%	3,00%
<i>Saint-Fulgent</i>	4,16%	3,30%	1,32%	1,79%
<i>Rocheservière</i>	1,75%	1,01%	2,60%	1,26%
<i>Autres communes</i>	53,25%	12,04%	1,73%	-0,64%
Pays Bocage Vendéen	100,00%	100,00%	1,43%	3,43%

- L'analyse fine des pôles pluri-communaux met notamment en évidence les mouvements entre centre et périphérie. Le pôle de Montaigu en est un bon exemple avec une forte croissance des emplois salariés du commerce sur Boufféré et Saint-Hilaire-de-Loulay, pendant que la commune de Montaigu a connu une stabilité sur cette période.

2.2 Services à la petite enfance

✓ Etat des lieux

- La diversité des services d'accueil de la petite enfance dans les communes du Pays du Bocage Vendéen se vérifie à la fois par les types de structure, le statut des structures et leur maillage dans les territoires. Le recensement effectué auprès des intercommunalités organise le rendu dans le tableau ci-dessous,
- La CC Saint-Fulgent est la seule intercommunalité à organiser le service petite enfance à son échelle communautaire. Les structures sont principalement localisées dans les polarités. Certains types de structures, de plus petite taille et souvent au statut associatif, sont présents dans d'autres communes que les pôles du territoire. Une offre est également générée par des entreprises, qui traite ainsi de la gestion du mode de garde des enfants de leurs salariés (exemple : entreprise Sodebo à St-Georges-de-M).

Les services d'accueil de la petite enfance dans les communes (2013)

(Source : enquête auprès des intercommunalités)

Intercommunalités	Nombre d'assistantes maternelles	Nombre de structures collectives d'accueil	Type de structure*	Statut de la structure d'accueil (public, associatif, ...)	Communes de localisation
CC Pouzauges	274	1	Micro-crèche	Associatif	<i>La Floucellière</i>
		1	Multi-accueil	Associatif	<i>Pouzauges</i>
CC Chantonay	232	1	Multi-Accueil	Public	<i>Chantonay</i>
CC Les Essarts	155	1	Multi-Accueil	Public	<i>Les Essarts</i>
		2	MAM	Public	<i>Les Essarts</i>
		1	Micro-Crèche	Associatif	<i>Sainte-Florence</i>
		7	Halte-Garderie	Associatif	<i>Dans toutes les communes</i>
		1	Crèche	Entreprise	<i>Les Essarts</i>
CC Montaigu	467	2	Crèche collective	Public	<i>Montaigu</i>
				Entreprise	<i>Saint-Georges-de-M.</i>
		1	Multi-Accueil	Public	<i>Montaigu</i>
		1	Halte-Garderie	Public	<i>Saint-Hilaire-de-Loulay</i>
		3	Micro-Crèche	Entreprise	<i>Boufféré, Cugand</i>
				Associatif	<i>Treize-Septiers</i>
CC Mortagne	<i>Non renseigné</i>	1	Multi-Accueil	Public	<i>Mortagne</i>
		3	Micro-Crèche	Public	<i>Mortagne</i>
				Entreprise	<i>Mortagne, St-Laurent-s/-S.</i>
		1	MAM	Entreprise	<i>La Verrie</i>
CC Rocheservière	203	1	Halte-Garderie	Associatif	<i>Itinérante sur toutes les communes</i>
CC Saint-Fulgent	316	1	Multi-Accueil	Public (CC)	<i>Saint-Fulgent</i>
		1	Halte-Garderie	Public (CC)	<i>Itinérante sur Bazoges-en-P., Les Brouzils, Chauché, Chavagnes-en-P., La Rabatelière</i>
CC Les Herbiers	<i>Données non renseignées, la CC des Herbiers les transmettra pendant le processus du SCOT.</i>				

*Multi-Accueil : Regroupement de plusieurs types de garde (crèche, halte-garderie...)

*Halte-Garderie : lieu de garde collectif à temps partiel

*Crèche : lieu de garde collectif à temps complet

*Micro-Crèche : lieu de garde collectif au nombre de places limité (10 max.)

*Assistante Maternelle : Professionnelle agréementée pour la garde en milieu familial

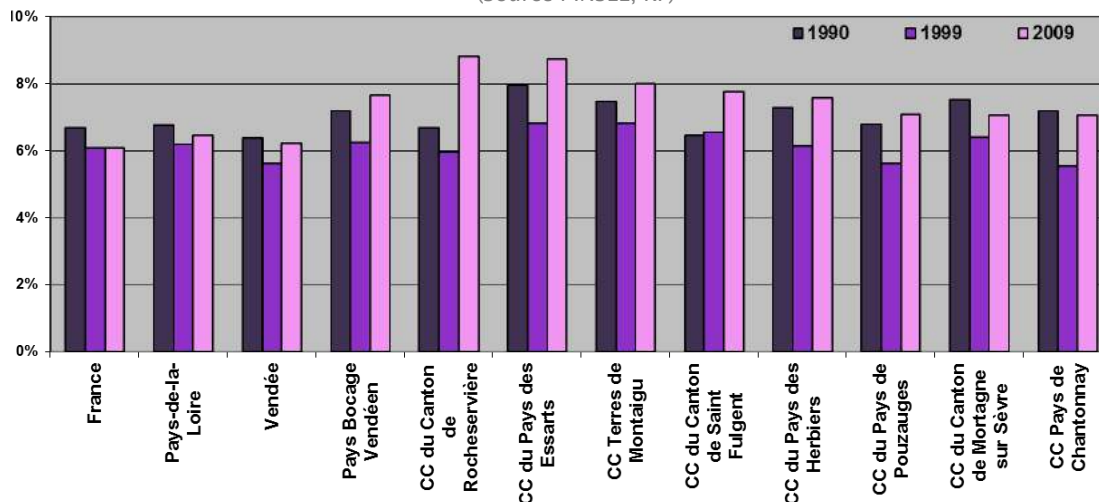
*MAM : Maison d'Assistantes Maternelles regroupée dans un local tiers

✓ Tendances

- Les besoins de garde d'enfants ont fortement évolué ces dernières années afin de répondre aux demandes des ménages d'actifs avec des enfants en bas âge. L'arrivée d'une nouvelle population venant de l'extérieur du territoire, qui ne bénéficie pas de solidarités locales pour garder leurs enfants, accentue cette demande de structures d'accueil de la petite enfance,
- La classe d'âge des 0-4 ans concerne la petite enfance. La part de cette population de 0-4 ans dans le Pays du Bocage est nettement plus élevée en 2009 que dans les territoires de référence (Vendée, région, France), notamment dans les intercommunalités au contact des agglomérations (CC Rocheservière, Les Essarts, Montaigu, Saint-Fulgent),
- Une inversion de tendance est observée sur les deux dernières décennies, avec une diminution de la part des 0-4 ans entre 1990 et 1999, puis une croissance dans les années 2000 qui permet de se situer à un niveau supérieur à 1990. Cette tendance est marquée dans toutes les intercommunalités, sauf la CC Saint-Fulgent qui a enregistré une augmentation sur ces deux décennies. Les CC de Mortagne et de Chantonay se conforment à cette inversion de tendance, sans toutefois atteindre une part des 0-4 ans telle qu'en 1990, ce qui s'explique par le vieillissement de la population.

Part des 0-4 ans dans la population des ménages (1990-2009)

(Source : INSEE, RP)



- Les projets de territoire de deux intercommunalités consacrent un volet au sujet de la petite enfance. La CC de Mortagne envisage la gestion au niveau communautaire des structures d'accueil pour la petite enfance, ce, en diversifiant les modes de garde pour créer une complémentarité entre eux et une présence sur les pôles du territoire. La CC des Herbiers a inscrit à son Agenda 21 la nécessité d'engager une étude sur les différents modes de garde du territoire, afin d'envisager une éventuelle prise en compte de ces services dédiés à la petite enfance au niveau communautaire.

2.3 Services de formation

✓ Etat des lieux

- 16 collèges sont implantés sur le pays du Bocage vendéen, dont 11 collèges privés et 5 collèges publics,
- Le plan collège du Conseil Général de Vendée annonce l'ouverture de deux collèges, un premier dès 2015 aux Essarts d'une capacité de 600 places, et un second à Montaigu en 2017 avec 400 places.

Les collèges du Pays du Bocage Vendéen en 2012

(Sources : Académie, sites des collèges, journaux...)

Communes	Nombre de collège dans la commune	Nom du collège	Collège public ou privé	Effectif du collège (2012)
Montaigu	2	<i>Jules Ferry</i>	<i>Public</i>	830
		<i>Villebois Mareuil</i>	<i>Privé</i>	1 170
Mortagne-sur-Sèvre	1	<i>Olivier Messian</i>	<i>Public</i>	550
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1	<i>Saint-Gabriel</i>	<i>Privé</i>	500
Tiffauges	1	<i>Saint-Nicolas</i>	<i>Privé</i>	430
Rocheservière	1	<i>Saint-Sauveur</i>	<i>Privé</i>	420
Les Brouzils	1	<i>Notre-Dame-de-l'Espérance</i>	<i>Privé</i>	370
Chavagnes-en-Paillers	1	<i>Sainte-Marie</i>	<i>Privé</i>	390
Sainte-Cécile	1	<i>L'Espérance</i>	<i>Privé</i>	90
Les Essarts	1	<i>Saint-Pierre</i>	<i>Privé</i>	560
Chantonnay	2	<i>Crouzinet</i>	<i>Public</i>	470
		<i>Saint-Joseph</i>	<i>Privé</i>	740
Les Herbiers	2	<i>Jean Rostand</i>	<i>Public</i>	670
		<i>Jean Yole</i>	<i>Privé</i>	1 180
Pouzauges	2	<i>Gaston Chaissac</i>	<i>Public</i>	450
		<i>Antoine de Saint-Exupéry</i>	<i>Privé</i>	650

- L'offre en enseignement secondaire est complétée par l'implantation de 10 lycées (7 privés et 3 publics),
- L'influence du Lycée privé Saint Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre est grande puisque ses effectifs sont les plus élevés du Pays du Bocage Vendéen. Ils sont équivalents à la population lycéenne totale de Montaigu qui est répartie sur deux établissements,
- Un établissement a un statut particulier : Le Chavagne International College, conçu sur le modèle des collèges britanniques. Il dispense un enseignement bilingue anglais/français pour quelques dizaines d'élèves (garçons de 11 à 18 ans).

Les lycées du Pays du Bocage Vendéen en 2012

(Sources : Académie, sites des lycées, journaux...)

Communes	Nombre de lycée dans la commune	Nom de l'établissement	Lycée public ou privé	Effectif du lycée (2012)
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1	<i>Saint-Gabriel</i>	<i>Privé</i>	1 750
Chavagnes-en-Paillers	1	<i>Chavagnes International College</i>	<i>Privé</i>	40
Pouzauges	1	<i>Notre Dame de la Tourtelière</i>	<i>Privé</i>	370
Sainte-Cécile	1	<i>L'Espérance</i>	<i>Privé</i>	160
Montaigu	2	<i>Léonard de Vinci</i>	<i>Public</i>	1 020
		<i>Jeanne d'Arc</i>	<i>Privé</i>	670
Les Herbiers	2	<i>Jean Monnet</i>	<i>Public</i>	720
		<i>Jean XXIII</i>	<i>Privé</i>	700
Chantonnay	2	<i>Georges Clémenceau</i>	<i>Public</i>	280
		<i>Sainte-Marie</i>	<i>Privé</i>	750

- L'offre de formation technique et professionnelle est dispensée au sein des lycées du territoire et de quelques établissements privés et/ou professionnels. Elle est importante et diversifiée, plus particulièrement à Saint-Laurent/Sèvre, Les Herbiers et Montaigu et vise à répondre aux besoins des entreprises locales (formations en management, gestion, commerce, usinage, électrotechnique, énergie, ...) et à ceux de la population (esthétique, petite enfance, ...).

Les formations en lycée professionnel et technique du Pays du Bocage Vendéen en 2012

(Sources : Académie, sites des lycées, ...)

Communes	Nom de l'établissement	Niveau de diplôme	Sections d'enseignement
Saint-Laurent-sur-Sèvre	<i>Saint-Gabriel</i>	BAC	Sciences et technologies du management et de la gestion, spécialités mercatique ou gestion et finance Sciences et technologies de l'Industrie et du développement durable, spécialités système d'information et numérique, énergies et environnement, technologie et éco-conception
		BAC Pro	Technicien d'usinage Systèmes électroniques numériques Electrotechnique embarquée Energies équipements communicants
		CAP	Coiffure, esthétique, cosmétique
		CAP BAC Pro	Esthétique, cosmétique, parfumerie
Pouzauges	<i>Notre Dame de la Tourtelière</i>	BAC	Sciences et technologie du management et de la gestion, spécialités mercatique ou gestion et finance
	<i>Site des Etablères</i>	CAP	Bijouterie, joaillerie
		CQP*	Conducteur de ligne en agroalimentaire
Chantonnay	<i>Georges Clémenceau</i>	BAC	Sciences et technologie du management et de la gestion
	<i>Sainte-Marie</i>	BAC	Sciences et technologie du management et de la gestion
		BAC Pro	Commerce Logistique Accompagnement soins et services à la personne
		CAP	Employé de commerce multi-spécialité Petite enfance Agent d'entreposage et de messagerie
Les Herbiers	<i>Jean Monnet</i>	BAC	Sciences et technologie du management et de la gestion
		BAC Pro	Aluminium, verre et matériaux de synthèse Maintenance des équipements industriels Electrotechnique énergies et équipements communicants Système électronique et numérique Gestion administration
		CAP	Menuisier d'agencement
	<i>Jean XXIII</i>	BAC	Sciences et technologie du management et de la gestion
	<i>Site des Etablères</i>	BEP	Auxiliaire Prothèse dentaire
		BAC Pro	Prothèse dentaire
Montaigu	<i>Léonard de Vinci</i>	BAC	Sciences et technologies du design et des arts appliqués Sciences et technologies de l'ingénieur et du développement durable
		BAC Pro	Photographie
		Mise à niveau en arts appliqués	
	<i>Jeanne d'Arc</i>	BAC	Sciences et techniques du laboratoire Sciences et technologie du Management et de la Gestion, spécialités mercatique ou gestion et finance
		BAC Pro	Logistique Transport Gestion administration
		CAP	Agent polyvalent de la restauration Assistant technique en milieu familial et collectif

* CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

- Les formations agricoles sont dispensées dans les Maisons Familiales Rurales présentes dans le territoire, à savoir à Bournezeau, Chantonay, L'Herbergement, Les Herbiers, Pouzauges et Saint-Fulgent. Cette offre de formation est en lien avec l'activité agricole mais aussi avec les besoins du développement local,
- Le réseau des lycées, en particulier à Saint-Laurent-sur-Sèvre, Montaigu et Les Herbiers, propose une offre importante de formations supérieures en lien avec les besoins des entreprises : gestion et management, marketing, commerce international, relation client, maintenance industrielle, logistique, design de produit, design graphique...
- Un système privé présent dans différentes villes du département, sous le nom des Etablères, complète l'offre du territoire.

Les enseignements supérieurs (post-Bac) dans le Pays du Bocage Vendéen en 2012

(Sources : Académie, sites des établissements, ...)

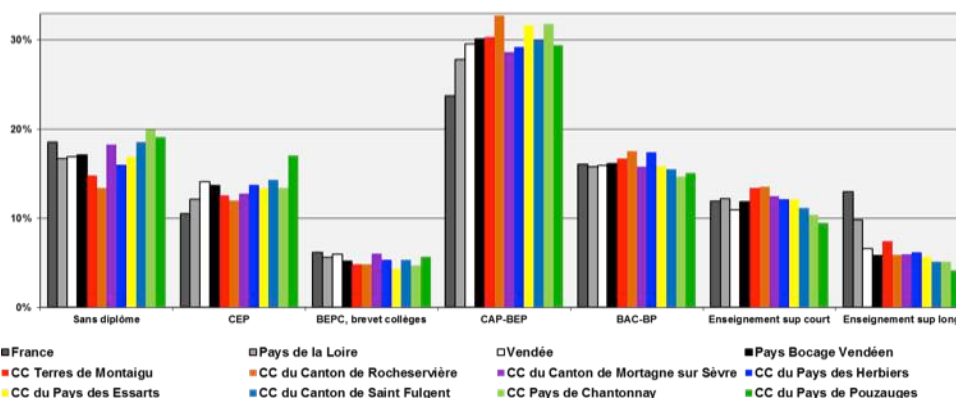
Communes	Nom de l'établissement	Niveau de diplôme	Sections d'enseignement
Saint-Laurent-sur-Sèvre	Saint-Gabriel	BTS	Esthétique, cosmétique et parfumerie Commerce international Conception de produits industriels Systèmes électroniques Maintenance industrielle
		Préparation aux concours de l'administration et de la fonction publique (ISFCT)	
	Maison Familiale Rurale	BTS	Economie Sociale et Familiale Conseiller en insertion professionnelle et ressources humaines
Pouzauges	Notre-Dame de la Tourtellère	BTS	Assistant de gestion PME/PMI
	Site des Etablères	DEES*	Management de l'environnement, préservation des milieux Management du tourisme
Chantonay	Georges Clémenceau	BTS	Comptabilité et gestion des organisations
	Sainte Marie	Préparation aux concours dans le domaine de la santé et du social	
Montaigu	Léonard de Vinci	BTS	Design Graphique Audiovisuel
	Jeanne d'Arc	BTS	Transport
		Bachelor	Responsable logistique de distribution national et international (Bac+3)
	Site des Etablères	Assistant de cabinet et clinique vétérinaire (Bac+1) Métiers de l'animal de compagnie (Bac+2) Educateur comportementaliste chiens et chats (formation continue) Toiletteur canin (formation continue)	
	Autres établissements	Institut supérieur de la santé animale Institut supérieur de la logistique Ecole de management en alternance Centre de formation en continue (ADEFI Nord Vendée)	
Les Herbiers	Jean Monnet	BTS	Design de produit Enveloppe du bâtiment (projet de création pour 2013-2014)
	Jean XXIII	BTS	Management des unités commerciales Assistant de gestion des PME-PMI Négociation de la relation client
		Bachelor	Marketing et communication (Bac+3)
	Site des Etablères	BP	Responsable d'exploitation agricole
	Maison Familiale Rurale	BTS	Productions animales Analyse et conduite des systèmes d'exploitation

* DEES : Diplôme Européen d'Etudes Supérieures (Bac +3)

- Le renforcement de l'offre de formation initiale dans le Pays du Bocage Vendéen participe à générer de jeunes actifs formés sur le territoire. Il apparaît néanmoins que de nombreux jeunes diplômés, issus des formations du territoire ou formés à l'extérieur, ne trouvent pas d'emploi localement correspondant à leur formation. Ils sont dans l'obligation de quitter le territoire pour trouver un travail. Par ailleurs, l'offre de formation continue reste encore trop peu développée pour permettre une adaptation des salariés aux évolutions du tissu économique,
- La population de 15 ans et plus non scolarisée du Pays du Bocage Vendéen se caractérise par un niveau de diplôme d'enseignement court (CAP-BEP), ce qui a permis l'intégration des actifs dans le tissu économique local,
- La CC de Montaigu se distingue avec une part de diplômés de l'enseignement supérieur plus élevée que la moyenne départementale, ce qui révèle plus la dynamique démographique récente avec l'influence nantaise que l'impact de l'offre de formation locale.

Niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non scolarisée (2010)

(Source : INSEE)

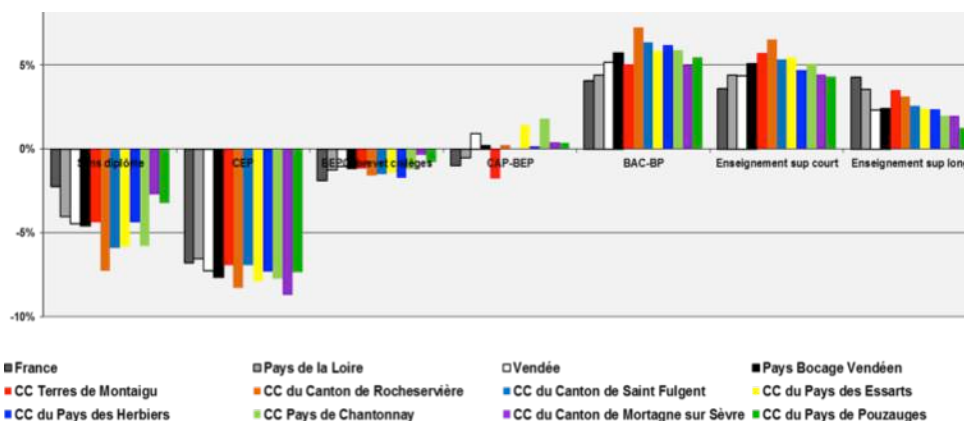


Tendances

- La tendance des années 2000 est à un renforcement du niveau de diplôme de la population. Cette augmentation se ressent dans le Pays du Bocage Vendéen sur les enseignements supérieurs de plus courtes durées (BAC-BP et enseignement supérieur court correspondant aux BAC+2 et BAC+3).

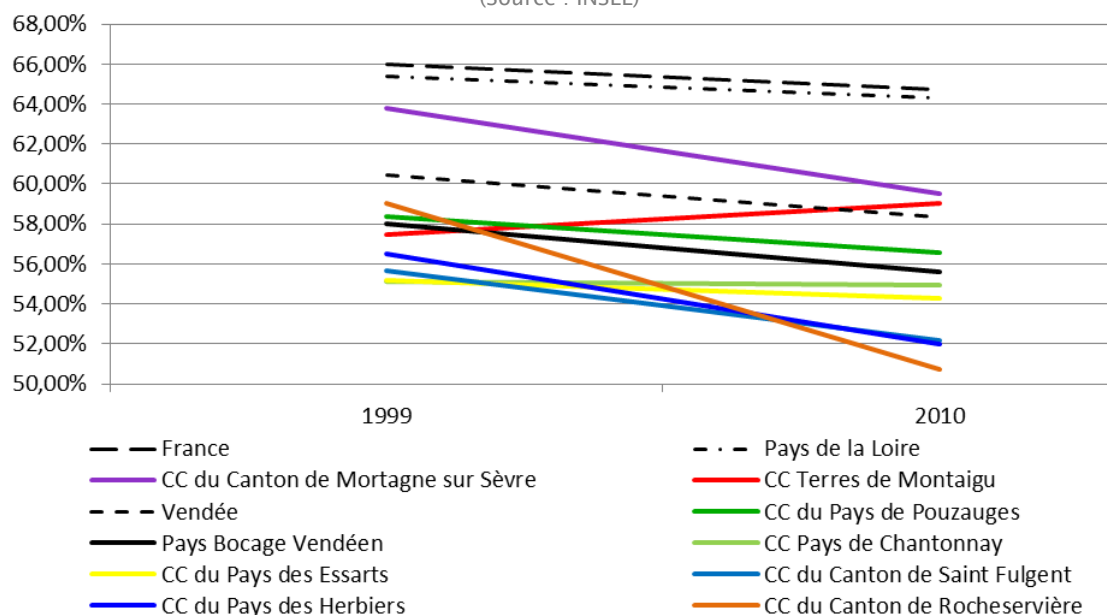
Evolution de la part du niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non scolarisée (1999-2010)

(Source : INSEE)



- L'évolution de la part de la population scolarisée de 15 à 24 ans dans la population de cette classe d'âge est en diminution, à l'instar de la tendance nationale : une durée des études moins longues depuis la fin des années 2000 qui s'explique par la baisse du taux de redoublement, et par l'orientation des jeunes vers des filières d'enseignement plus courtes,
- La part de la population scolarisée de 15 à 24 ans du Pays du Bocage Vendéen est nettement inférieure à celui des territoires de référence (région et France, dans une moindre mesure Vendée). Il traduit à la fois l'insertion des jeunes dans le tissu économique local, et l'absence d'une offre de formation supérieure plus conséquente, telle qu'elle existe dans les villes notamment avec les universités.
- Les intercommunalités de Montaigu et de Mortagne se distinguent avec un taux de population scolarisée de 15 à 24 ans supérieur à la moyenne du Pays du Bocage Vendéen, du fait de l'offre de formation présente dans ces deux intercommunalités.

Part de la population scolarisée de 15 à 24 ans dans la population de 15-24 ans (1999-2010)
(Source : INSEE)



✓ Interdépendances

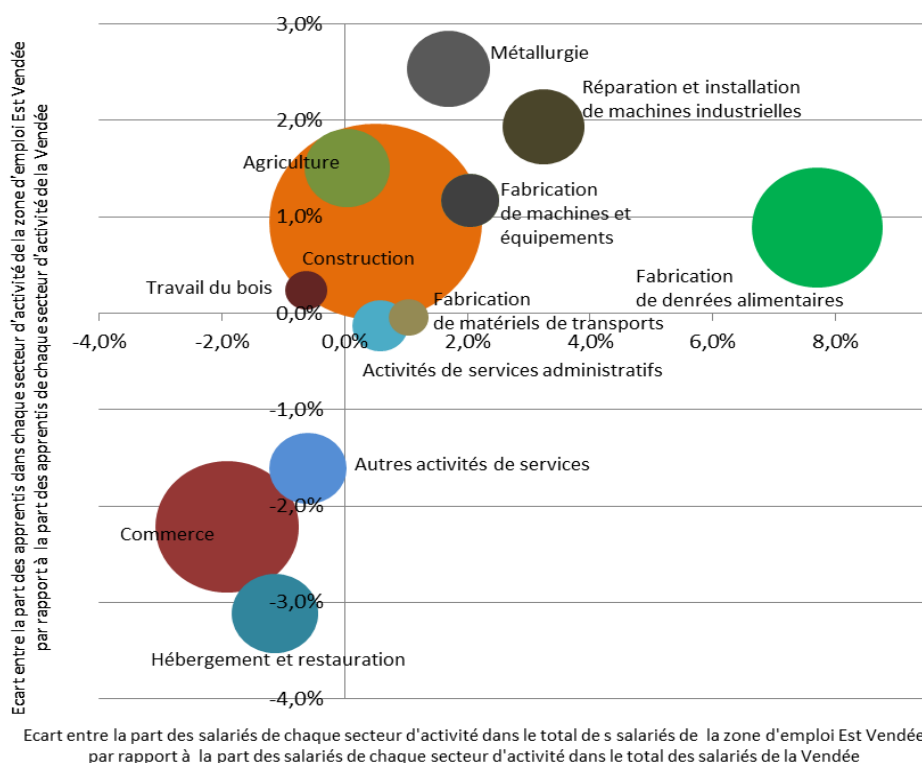
- L'offre de formation dans le territoire du Pays du Bocage Vendéen constitue une fonction support du tissu économique local. Elle participe à l'insertion des jeunes du territoire. La répartition des établissements, structurés autour de spécialisations d'enseignements, s'inscrit dans le maillage territorial composé de plusieurs polarités : Les Herbiers, Montaigu, Chantonay, Pouzauges et la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre qui a une vocation propre sur le créneau de la formation,
- Certains cursus dans les établissements de formation du territoire permettent de réaliser de l'apprentissage. A partir des données transmises par CARIF-OREF sur les apprentis dans les entreprises, l'analyse effectuée s'intéresse à repérer les secteurs d'activité spécifiques au territoire au regard du poids des salariés et de la présence des apprentis. Le périmètre du territoire retenu ici est la zone d'emploi Est Vendée de 1990, qui correspond quasiment au Pays du Bocage Vendéen (quelques communes aux marges dont celles du Canton de Mortagne n'y sont pas),

- La construction est le secteur d'activité qui compte le plus grand nombre d'apprentis dans le Est Vendée, suivi du commerce et de la fabrication de denrées alimentaires (classement identique au niveau départemental),
- La zone d'emploi Est Vendée se caractérise par une part de salariés plus importante que la Vendée dans différents secteurs de l'industrie : la fabrication de denrées alimentaires, la métallurgie, la réparation et l'installation de machines industrielles, la fabrication de machines et équipements. Ces secteurs d'activités de l'industrie comptent également une part plus importante d'apprentis dans le Est Vendée par rapport au département, ce qui traduit une relative bonne intégration des apprentis dans les activités industrielles du territoire,
- Les activités relevant du tertiaire présentiel (commerce, hébergement et restauration...) apparaissent à la fois comme ayant moins de salariés dans la zone d'emploi qu'au niveau départemental, et avec une proportion moindre d'apprentis.

L'apprentissage dans les secteurs d'activités en 2009

Ecart entre la zone d'emploi de l'Est Vendée (périmètre de 1990) et la Vendée sur la part des salariés de chaque secteur d'activité et la part des apprentis

(taille du cercle = nombre d'apprentis, secteur d'activité retenu comptant 10 apprentis et plus, max 280 apprentis)
(Sources : CARIF-OREF et CLAP)



2.4 Services aux personnes âgées

✓ Etat des lieux

- La couverture du territoire en structures d'accueil des personnes âgées est assurée par le maillage des établissements sur le périmètre du SCoT. La diversification des formes d'accueil cherche à répondre à la prise en charge des personnes âgées,

- Le schéma gérontologique de Vendée présente les projets de places d'hébergements d'ici à 2014. Aucun nouvel établissement n'est programmé, mais une augmentation du nombre de places dans plusieurs EHPAD est en revanche envisagée. La création de plusieurs petites unités (MARPA) constitue également une nouvelle offre de proximité pour les personnes âgées souhaitant vieillir dans leur bassin de vie.

Les établissements d'accueil des personnes âgées (résidences) en 2010

(Sources : schéma gérontologique de la Vendée et intercommunalités)

Intercommunalités	EHPAD			MARPA			
	Nbr établ.	Nb places	Nbr de places en projet	Nbr établ.	Nbr places	Nbr établ. en projet	Nbr de places en projet
Rocheservière	4	250	43	0	0	0	0
Montaigu	11	460	21	3	40	1	24
St Fulgent	6	399	49	0	0	1	24
Mortagne	6	579	11	0	0	1	24
Les Herbiers	7	480	0	3	72	1	24
Les Essarts	4	247	17	1	24	1	24
Chantonay	3	190	18	1	24	0	0
Pouzauges	3	251	26	3	70	0	0
Pays Bocage Vendéen	44	2 856	185	11	230	5	120

Définitions : EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ;

MARPA = Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

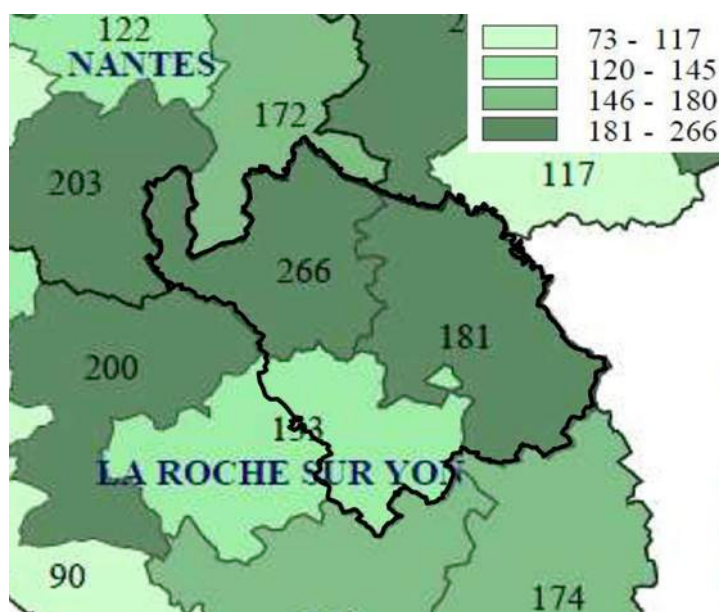
Les établissements d'accueil des personnes âgées (temporaire) en 2010

(Source : schéma gérontologique de la Vendée et intercommunalités)

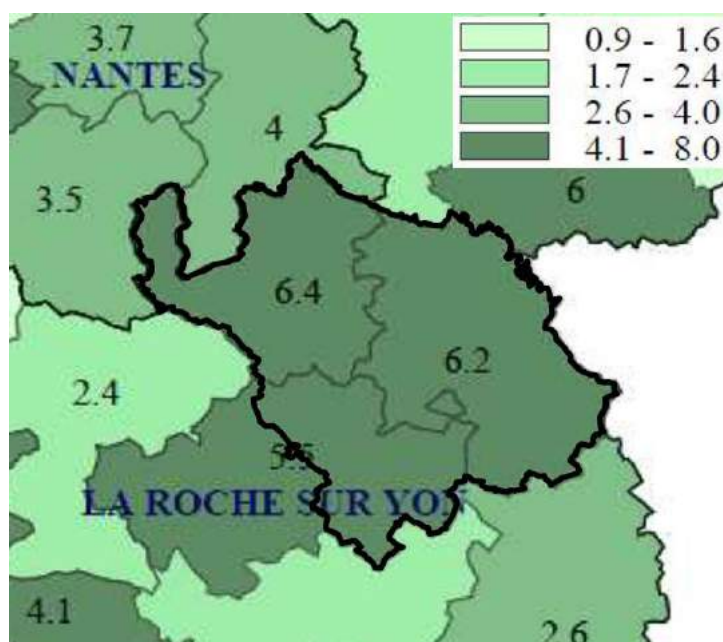
Intercommunalités	Unité pour personnes âgées désorientées		Accueil de jour		Hébergements temporaires	
	Nbr places	Nbr de places en projet	Nbr de places	Nbr de places en projet	Nbr places	Nbr de places en projet
Rocheservière	0	0	0	8	1	10
Montaigu	28	34	18	0	13	0
St Fulgent	16	12	2	19	18	0
Mortagne	32	58	4	2	2	2
Les Herbiers	14	0	10	0	14	0
Les Essarts	10	14	2	5	5	1
Chantonay	0	12	2	7	3	0
Pouzauges	12	10	1	3	6	0
Pays Bocage Vendéen	112	140	39	44	62	13

- Par rapport à la moyenne des territoires de la région, la densité d'accueil des personnes âgées dans le Pays du Bocage Vendéen reste élevée. Cet indicateur témoigne de l'offre de places dans deux types de structure (EHPAD et hébergement temporaire), qui apparaissent réparties sur le territoire.

Taux d'équipement en EHPAD (2011)
Nombre de places pour 1000 hab de 75 ans et plus
(Sources : FINESS, INSEE)



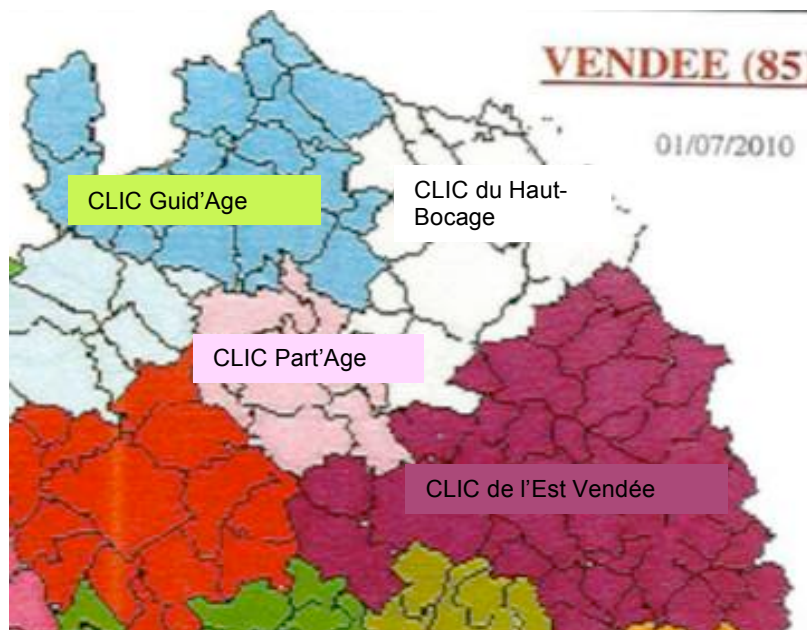
Taux d'équipement en hébergement temporaire (2011)
Nombre de places pour 1000 hab de 75 ans et plus
(Sources : FINESS, INSEE)



- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) permettent d'assurer un maillage du territoire autour des établissements pour personnes âgées, des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui en assurent l'ossature. Le Pays du Bocage Vendéen est ainsi partagé entre quatre CLIC amenant à des regroupements entre les différentes intercommunalités (Montaigu avec Rocheservière et une partie de Saint-Fulgent, Les Herbiers avec Mortagne et Pouzauges avec Chantonnay et La Chataigneraie, Les Essarts avec une partie de Saint-Fulgent).

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) en 2010

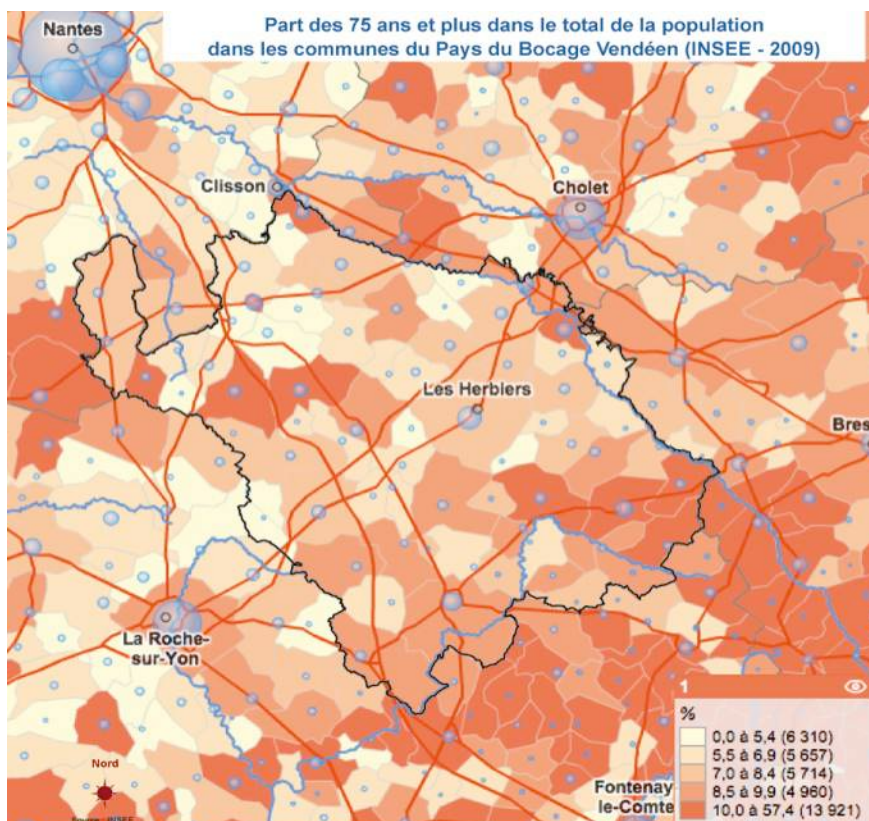
(Source : schéma gérontologique de la Vendée)



- La proportion de la population âgée de 75 ans et plus dans le total de la population apparaît plus prégnante dans le Sud du Pays du Bocage Vendéen, notamment dans le secteur de la CC Pouzauges.

Part de la population de 75 ans et plus dans le Pays du Bocage Vendéen (2009)

(Source : INSEE, RP)

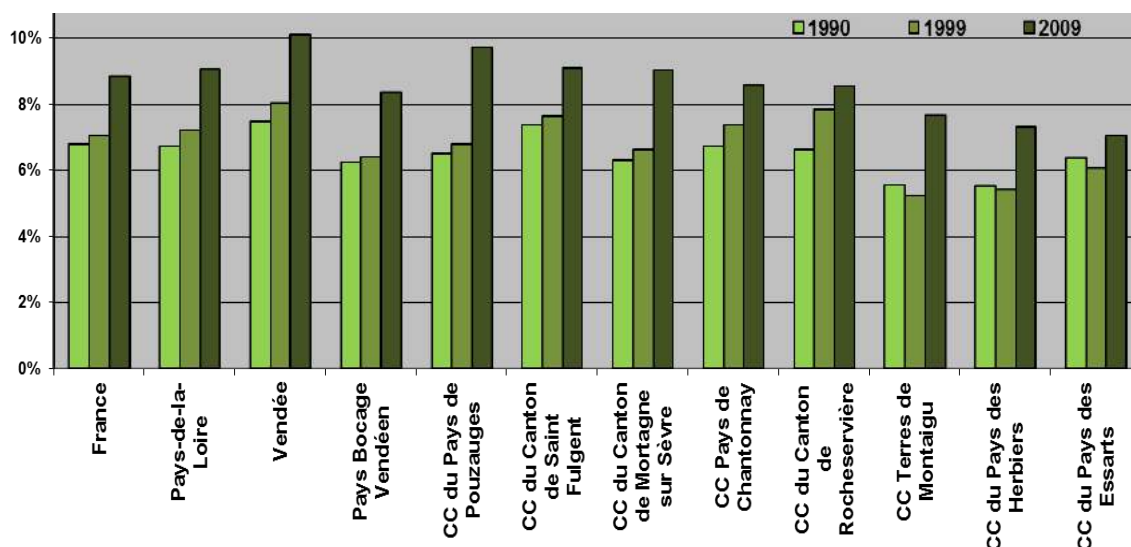


✓ Tendances

- Le vieillissement de la population sur la dernière décennie se vérifie avec une **nette accentuation de la part des 75 ans et plus dans la population**. Ce phénomène s'explique à la fois par l'arrivée d'une classe d'âge nombreuse à l'âge de 75 ans et plus (la génération du baby-boom), et par l'allongement de la durée de la vie.

Part de la population de 75 ans et plus dans la population des ménages (1990-2009)

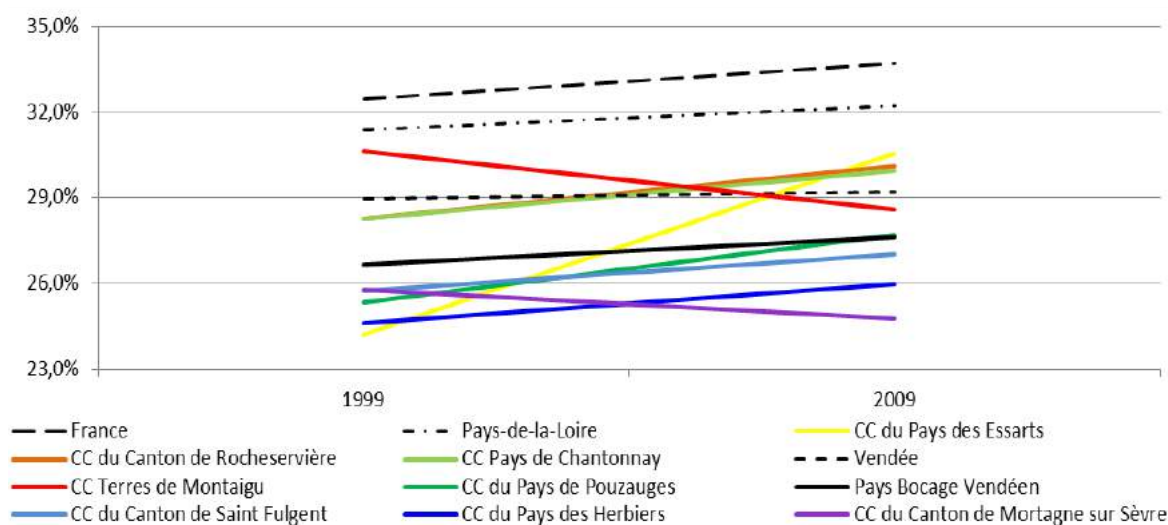
(Source : INSEE, RP)



- La prise en compte du vieillissement de la population se réalise notamment au travers du maintien à domicile pour faire face à la saturation des hébergements spécialisés pour l'accueil des personnes âgées. **La part de la population de 65 ans et plus vivant seule augmente à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen** dans les années 2000. Deux intercommunalités enregistrent une diminution de cet indicateur : CC de Montaigu et de Mortagne, ce qui peut traduire l'attractivité de couples de cette classe d'âge vers des logements adaptés.

Evolution de la part de la population de 65 ans et plus vivant seule dans le total de la population de 65 ans et plus (1999-2009)

(Source : INSEE, RP)



- Inscrites dans une tendance de croissance de la population, les projections démographiques de l'INSEE, réalisées à partir du modèle OMPHALE, prévoient une augmentation de la classe d'âge des 60 ans et plus d'ici à 2040 de l'ordre de 10 points pour les différentes zones concernant le Pays du Bocage Vendéen (pour rappel en 2007, la part de la population de 60 ans et plus compte pour près de 20 % de la population, cette part serait à près de 30 % en 2040). Ces projections expriment nettement **une augmentation en valeur absolue et en valeur relative de la problématique du vieillissement**,
- Le Pays du Bocage Vendéen **apparaît bien équipé en structure d'accueil des personnes âgées**. Ces infrastructures nécessitent toutefois de s'adapter aux enjeux du vieillissement de la population, à la fois sous l'angle quantitatif et qualitatif (prise en considération de la diversité des demandes). Des unités spécialisées sont développées pour cette prise en charge, notamment en matière d'accueil de jour, d'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, et d'accueil médicalisé,
- Les territoires se mobilisent pour faciliter une réelle coopération entre tous les acteurs en charge des questions du vieillissement de la population (professionnels de santé, structures d'accueil, gestionnaires de services, collectivités...). Les coûts des hébergements spécialisés, dans un contexte de tension sur les niveaux des retraites des personnes âgées, incitent à innover autour de ces systèmes de prise en charge de la population vieillissante,
- L'intercommunalité de Montaigu a mis en place un plan gérontologique pour la période 2011-2016 qui cherche à sortir de la prise en compte du vieillissement de la population d'une logique purement médicalisée et institutionnelle. Les mesures affichées agissent sur la globalité des enjeux, par exemples : la mutualisation des services supports au sein de l'EHPAD multisite (direction, maintenance, restauration, permanence des soins...), la construction de logements adaptés et coordonnés avec une prestation médicosociale incluse dans les charges, la création d'établissements avec des modes d'accueil diversifiés (accueil de jour, hébergement temporaire, maisonnée...), l'analyse des besoins de la médecine générale de proximité pour organiser un cabinet médical multisite, etc.,
- D'autres intercommunalités ont également intégré le vieillissement dans leurs actions, notamment la CC de Mortagne avec son projet de territoire qui se positionner en relais entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les acteurs du territoire. La CC de Pouzauges poursuit son projet de territoire au travers d'un axe dédié à la santé. La CC des Essarts a réalisé une analyse des besoins gérontologiques et médico-sanitaires. L'Agenda 21 de la CC des Herbiers a permis l'identification de deux actions consacrées plus spécifiquement aux personnes âgées : l'une portant sur l'aide aux déplacements des personnes à mobilité réduite, et l'autre sur le développement de logements adaptés aux seniors.

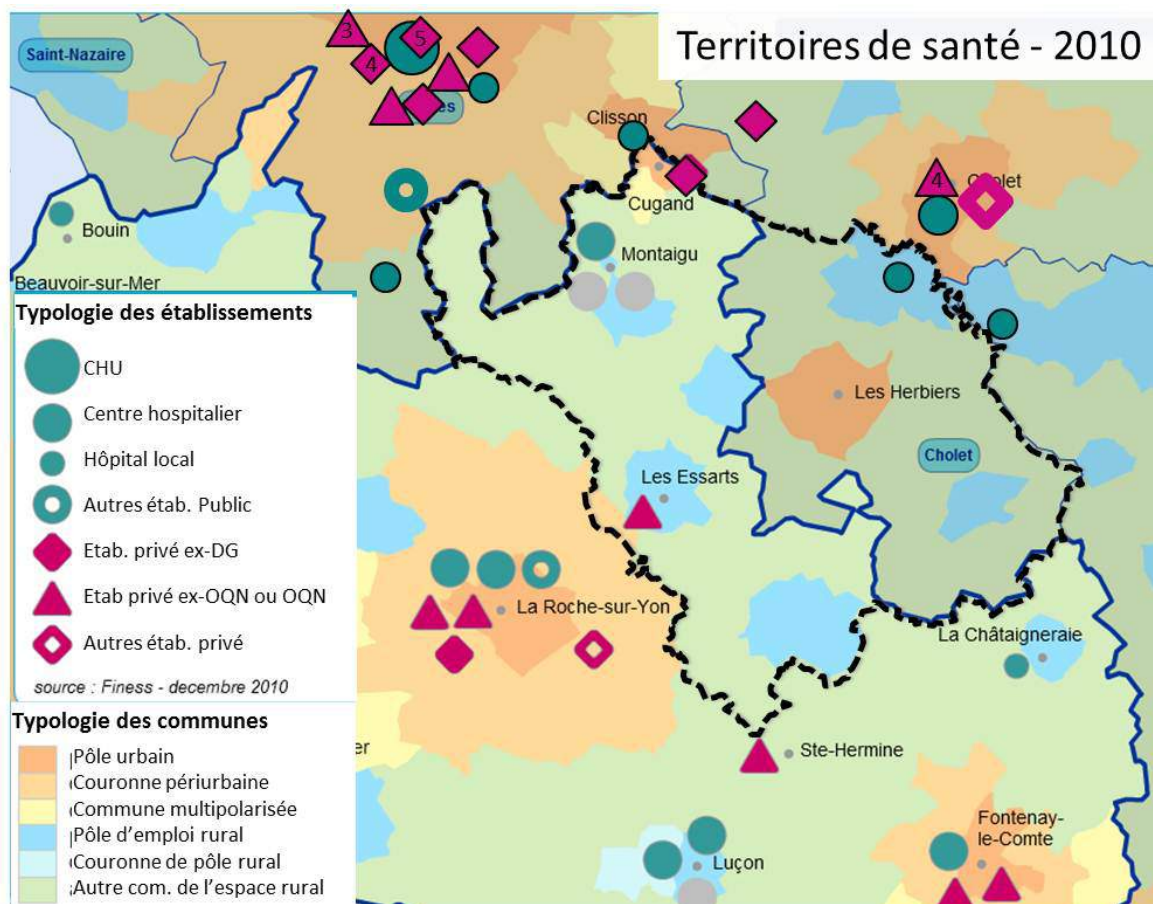
2.5 Services de santé

✓ Etat des lieux

- Le Pays du Bocage Vendéen était divisé avant 2010 en deux territoires de santé. La partie Est (Montaigu, Rocheservière, Saint-Fulgent, Les Essarts et Chantonay) était rattachée au centre hospitalier de La Roche-sur-Yon, et la partie Ouest (Pouzauges, Les Herbiers, Mortagne) au centre hospitalier de Cholet. Cette offre des services hospitaliers des agglomérations rayonne largement sur le Pays du Bocage Vendéen.

Localisation des établissements de santé (2009)

(Source : ARS)



- Le descriptif des établissements de soins présents sur le territoire en 2010 :
 - Centre Hospitalier départemental de Montaigu (218 lits),
 - Hôpital local de Mortagne (144 lits, soins de longue durée),
 - Centre national gériatrique de Cugand (79 places, MGEN, soins de suite),
 - Maison de convalescence Marie Noel, les Essarts (82 lits, soins de suite),
- L'offre de santé dans les établissements de soins assure un service de proximité aux habitants du Pays du Bocage Vendéen. Ces structures apportent des services médicaux de base (soins de suite et de longue durée, imagerie médicale, ...), et quelques spécialités médicales, notamment à l'hôpital de Montaigu (centre pré-natal, chirurgie viscérale, ortho-rhino-laryngologie, orthopédique et traumatologie, ...),
- Le maillage du territoire constitue une base pour une offre de services de santé de proximité.** Cette desserte équilibrée assure une présence de médecins généralistes et des kinésithérapeutes dans les deux-tiers des communes. Les pharmacies sont localisées dans plus de la moitié des communes (57 %), et les dentistes sont en revanche présents dans moins d'une commune sur deux (42 %).
- La densité des médecins généralistes, au regard du nombre d'habitants, se trouve inférieure dans le Pays du Bocage Vendéen** par rapport au territoire de référence (Vendée, région). Seules deux intercommunalités se situent au niveau de la moyenne départementale (CC de Chantonnay et de Montaigu).

Nombre de médecins généralistes pour 10 000 hab (2010)

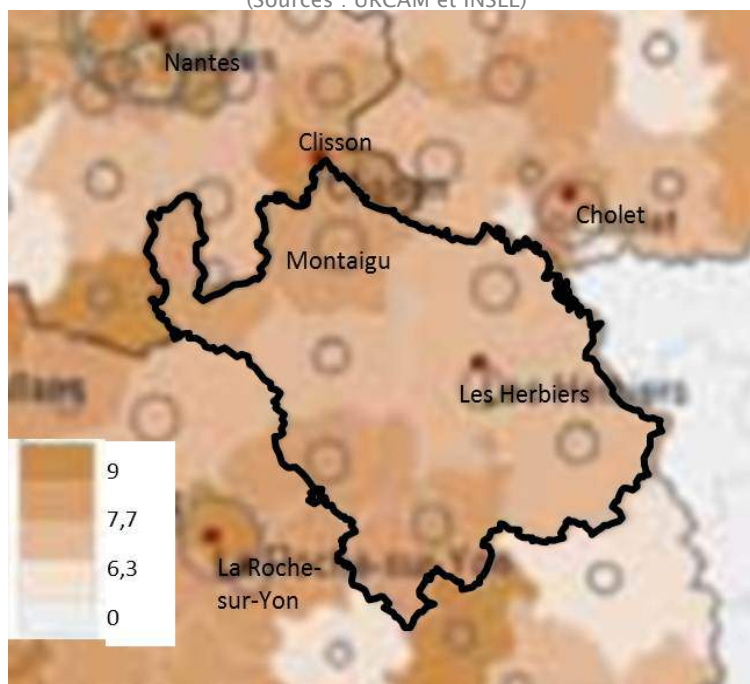
(Source : INSEE, BPE)

	Nombre de médecins généralistes pour 10 000 hab, en 2010
Pays Bocage Vendéen	7,4
CC Mortagne	5,9
CC Rocheservière	6,4
CC Saint Fulgent	7,2
CC Pouzauges	7,5
CC Les Essarts	7,6
CC Les Herbiers	7,7
CC Chantonnay	8,6
CC Montaigu	8,5
Vendée	8,7
Pays-de-la-Loire	9,4

- La densité des professionnels de santé dans le territoire atteste d'un contraste entre les territoires urbains, les mieux dotés, et les secteurs ruraux. Les agglomérations de Nantes, La Roche-sur-Yon et Cholet ressortent avec une densité supérieure en médecins et dentistes. Au sein du Pays du Bocage Vendéen, seule la CC de Montaigu arrive à se positionner sur ces deux indicateurs. La CC des Herbiers se distingue uniquement pour la densité de dentistes. La proximité de La Roche-sur-Yon, qui a son hôpital situé dans le secteur Est de l'agglomération, bénéficie au secteur du Pays du Bocage Vendéen en contact (CC Chantonnay, Les Essarts).

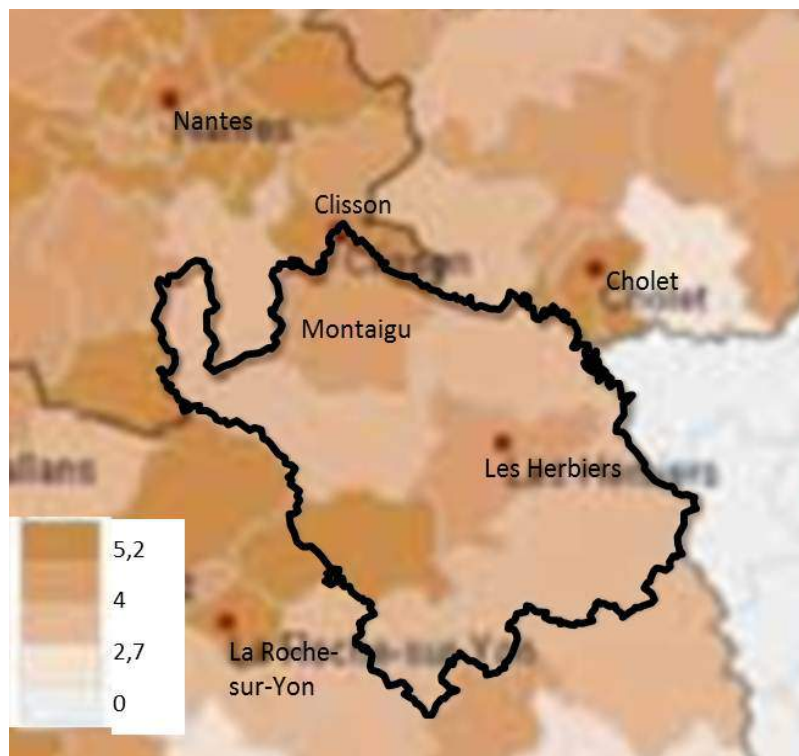
Densité de médecins généralistes pour 10 000 hab (2010)

(Sources : URCAM et INSEE)



Densité de dentistes pour 10 000 hab (2010)

(Sources : URCAM et INSEE)



✓ Tendances

- Suite à la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (HPST) de 2009 et la création de l'Agence Régionale de Santé en 2010, une démarche de réorganisation des territoires sanitaires a été engagée. La référence aux limites départementales a été retenue pour faciliter la mise en œuvre des projets de santé de territoire. Les actions de coopération entre établissements de santé issus de deux départements différents ne sont toutefois pas contraintes par ce redécoupage. Cette possibilité permet par exemple au secteur de Mortagne de continuer à échanger avec le Choletais. Par ailleurs, certaines problématiques de santé sont traitées à une échelle supérieure que la référence départementale. En l'occurrence, la Vendée est rattachée à la Loire-Atlantique, permettant ainsi de prendre en compte l'attraction des hôpitaux de Nantes sur le Nord Vendée,
- Le vieillissement de la profession des médecins généralistes constaté au niveau national soutient la baisse de la démographie médicale. **La densité de professionnels de santé de proximité du Pays du Bocage Vendée en est impactée à la baisse.** Dans un contexte local où la population est en forte croissance avec un vieillissement de la population, les territoires se sont engagés dans différentes démarches pour traiter l'offre liée à la santé. Certains équipements ont été réalisés en 2012 (Bournezeau, La Rocheservière), d'autres sont à l'étude dans le cadre d'une réflexion plus générale :
 - Dans le cadre de l'Agenda 21 de la CC des Herbiers, la création d'un pôle de santé est une action engagée avec la construction d'un bâtiment pour le regroupement des professionnels de santé sur la commune des Herbiers, articulée à un service mobile pour des soins de proximité,

- La CC de Montaigu a réalisé un schéma gérontologique qui a mobilisé les professionnels de santé du territoire pour trouver une solution à leur maintien dans les communes. Plusieurs intentions de projets de maisons de santé et d'EHPAD multi-site ont été émises, notamment à Saint-Hilaire-de-Loulay, La Guyonnière, Treize-Septiers, Saint-Georges-de-Montaigu et Cugand,
- Les CC de Pouzauges et des Essarts ont inscrit dans leur projet de territoire la volonté respective de créer une maison de santé pluridisciplinaire,
- Les CC de Saint-Fulgent et Mortagne se sont engagées dans un projet de santé territorial. Cette dernière a précisé son intérêt pour la constitution d'un réseau territorial de santé, avec le regroupement de professions médicales et paramédicales qui pourrait bénéficier de la « e-médecine ».

2.6 Sports, culture et loisirs

- L'identité du Pays du Bocage Vendéen, vectrice de l'attractivité du territoire, repose sur le dynamisme de son tissu économique, et **la vitalité de son tissu associatif**. L'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs s'appuie sur le maillage des communes et constitue ainsi une variété de possibilités de pratiques pour les habitants du territoire.

✓ Sport

- La structuration des clubs et associations sportives s'est basée sur l'échelon communal, en bénéficiant d'une forte mobilisation du bénévolat. Les ententes et regroupements entre associations de communes proches cherchent à unir les moyens humains pour maintenir les effectifs, et accroître la qualité de la pratique de l'activité. Cette **montée en gamme de l'offre sportive**, dans un contexte de renforcement des réglementations porté par les fédérations, a généré un nouveau rapport au sein des associations avec l'arrivée d'encadrants professionnalisés,
- Plusieurs exemples dans les territoires du Pays du Bocage Vendéen illustrent cette évolution du tissu associatif sportif. Sur la CC de Chantonay, toutes les associations communales de football ont fusionnées, sans nécessairement rester dans le périmètre intercommunal : Bournezeau avec Saint-Hilaire-le-Vouhis, Rochetrejoux avec Mouchamps (CC Les Herbiers), Saint-Prouant avec Monsireigne (CC Pouzauges), Sigournais avec Saint-Germain-de-P., et Chantonay avec Saint-Vincent-S,
- En matière d'infrastructures sportives, **près de 90% des communes sont dotées d'une salle couverte pour la pratique de multisports**, et seulement deux communes (Chambretaud et Le Tallud Sainte-Gemme) ne comptent pas de terrains de grands jeux extérieurs (dédiés principalement à la pratique du football). Ces infrastructures sont adaptées aux évolutions des pratiques sportives, et elles nécessitent une rénovation notamment pour celles réalisées depuis plusieurs décennies. L'émergence de nouveaux sports concurrence la disponibilité des créneaux horaires de ces équipements, traditionnellement dédiés au basket et au football, et ils demandent des aménagements particuliers (dojo, salle de danse, escalade...),
- Les pratiques sportives de pleine nature se sont fortement développées. Elles s'appuient sur les ressources qu'offrent le paysage générant ainsi une diversité de pratiques (pêche, équitation, VTT, canoë-kayak...). L'aménagement des sentiers de randonnée et de boucle cyclable par les collectivités accompagne ces activités,

- La création d'équipement sportif spécifique participe également à la montée en gamme du territoire. Les projets engagés traduisent cette orientation qui contribue à l'attractivité du territoire. L'aménagement d'un centre aquatique (équipement présent dans toutes les intercommunalités sauf les CC Rocheservière et Saint-Fulgent) apporte des services complémentaires (spa, espace ludique...). Un projet de golf (neuf trous) sur la CC des Herbiers constitue également un atout qui bénéficierait au tissu économique, notamment avec l'enjeu d'attractivité des cadres sur le territoire.

✓ Culture

- L'organisation des activités culturelles sur le territoire bénéficie de l'apport conjoint du tissu associatif et des collectivités locales,**
- Le réseau des bibliothèques illustre ce fonctionnement, d'autant plus qu'il a été structuré par des acteurs de différentes échelles. La bibliothèque communale, basée le plus souvent sous statut associatif, a bénéficié de l'apport du fond de la bibliothèque départementale de Vendée. La prise de compétence de l'accès à la lecture par les intercommunalités a été l'occasion de mettre en réseau les bibliothèques d'une communauté de communes, pour faciliter la venue des lecteurs à des permanences sur différents sites et enrichir la banque de prêt à de multiples supports (livres, CD, DVD, BD...). Les collectivités se sont ainsi dotées de professionnels pour gérer l'équipement et coordonner les activités en lien avec le tissu de bénévoles. La pratique encadrée de la musique a suivi une évolution proche à celle des bibliothèques pour permettre aux jeunes de s'initier aux instruments. Les groupes de théâtre restent quant à eux principalement dans le champ associatif,
- La répartition des espaces culturels sur le territoire est à regarder selon le niveau d'aménagement proposé. Une grande majorité des communes sont équipées de salle polyvalente en mesure d'accueillir des événements. Une politique d'investissement a permis de compléter ce maillage de proximité en aménageant des salles de spectacles et théâtres (avec loges, scène, régie, tribune...). Leur capacité varie autour d'une moyenne de 300 places assises, le plus étant pour les équipements situés dans les polarités (maximum de 700 places assises à la salle Yprésis à Saint-Hilaire-de-Loulay). **Une programmation des spectacles est en cours de coordination à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen, ce qui renforce la diversité d'artistes à l'affiche à l'année.** L'offre ainsi générée s'approche du niveau de qualité proposée dans les agglomérations environnantes,
- Les programmations culturelles se sont étoffées notamment avec la mise en place d'événements. Bénéficiant de la dynamique du tissu associatif et du support des collectivités locales, les animations mises en place sont montées en gamme, au point de participer à l'attractivité du territoire. **L'affluence du public à ces événements atteste de la capacité à drainer des spectateurs au-delà du territoire :** festival de Poupet à Saint-Malo-du-Bois (77 000 spectateurs avec une trentaine de concerts), festival de musiques et danses du monde à Cugand (20 000 spectateurs), fête des battages à Saint-André-de-Treize-Voies (15 000 visiteurs), Feux de l'été à Saint-Prouant (15 000 spectateurs)... D'autres manifestations culturelles de taille plus modeste sont organisées. Elles se positionnent sur des créneaux plus spécifiques avec une véritable notoriété dans leur domaine (sur la littérature, la musique baroque, des expositions de peintures, sculptures et photos, ...). La localisation de ces événements atteste du maillage territorial de proximité dans l'organisation de la dynamique culturelle.
- Des projets de rénovation et/ou extension de salles polyvalentes sont en cours de réalisation à La Verrie, Bazoges-en-Pailers, Saint-Germain-de-Prinçay et Saint-Prouant. Un projet de micro-crèche est actuellement à l'étude sur la commune de Chantonay, pour une ouverture prévue en août 2017.

- Face à la diversité de l'offre des pratiques culturelles, sportives et de loisirs, couplé à l'imprégnation de la société par les technologies de l'information et de la communication, les pratiques apparaissent de moins en moins territorialisées. Se déplacer au-delà du territoire, notamment dans les agglomérations environnantes, ou consulter sur un écran les artistes désirés constituent une tendance de fond fortement intériorisée dans la pratique des jeunes générations. **Répondre à ces nouveaux usages, sans dénaturer la culture du bénévolat constitue un enjeu de fond, qui interroge la structuration culturelle et sportive du Pays du Bocage Vendéen.**

✓ Conclusion de la fiche

▪ **ATOUTS**

La couverture territoriale des équipements et services assure un maillage de proximité qui se vérifie sur l'ensemble des champs traités (formation, accueil des personnes âgées, sport, culture...).

La qualité de l'offre de services à la population résulte des actions convergentes d'un tissu associatif très dynamique et de celles des collectivités locales, en cours de structuration au niveau intercommunal comme en attestent leurs projets de territoire respectifs.

▪ **FAIBLESSES**

Le niveau des équipements et services est inégal selon les parties du territoire. L'influence marquée des polarités du territoire et des agglomérations extérieures ne milite guère au maintien d'une offre homogène sur tout le Pays du Bocage Vendéen.

▪ **OPPORTUNITES**

L'organisation des équipements et services engagée au niveau intercommunal participe au renforcement des polarités. Cette démarche vient bousculer la logique traditionnelle d'organisation à la seule échelle communale. Elle demande donc une approche pluri-communale et la prise en compte des spécificités de chaque commune pour, le cas échéant, construire de véritables polarités composées de parties complémentaires. Ces nouvelles polarités seront en mesure d'attirer des équipements et services d'un niveau supérieur.

Le maillage territorial a permis d'assurer une répartition des équipements et services au plus près des populations. La structuration des polarités doit être accompagnée d'une préservation de ce modèle de proximité. Les actions mises en place, dans le domaine de la petite enfance notamment, témoignent de cette possibilité. Elles permettent d'articuler un service itinérant sur les communes avec l'existence d'une structure permanente au sein du pôle. Les réflexions engagées autour des enjeux du vieillissement ou encore des problématiques des professionnels de santé s'inscrivent dans cette volonté de préserver l'offre de services et équipements de proximité.

L'arrivée de nouvelles populations, issues de l'extérieur du territoire, nécessite une adaptation des équipements et services pour répondre à de nouvelles attentes. Leur montée en gamme contribue à l'amélioration des conditions de pratiques. Le modèle de proximité basé sur une logique de desserte d'un territoire rural se trouve désormais imprégné de pratiques plus urbaines (exemple de la montée en gamme des écoles de musique ou de certaines pratiques sportives). Ces dernières viennent ainsi renforcer l'ouverture du Pays du Bocage Vendéen et sa capacité à attirer des ressources extérieures (financières et humaines).

▪ **MENACES**

Les évolutions démographiques varient d'une partie à l'autre du Pays du Bocage Vendéen. Les perspectives de croissance de la population tendent à accentuer ce contraste. Ces flux interrogent la capacité des acteurs locaux, à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen, à se doter d'une sensibilité commune face aux attentes fluctuantes de la population en matière d'équipements et services, et à fonctionner de manière collective pour y apporter des réponses.

L'imprégnation progressive de nouvelles formes de cultures, plus urbaines, liées aux changements sociétaux (attentes et comportements des jeunes et des moins jeunes), aux perspectives apportées par les technologies de l'information et de la communication ou encore à l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire, vient modifier le modèle de proximité rural, générateur de solidarités locales. Cette évolution interroge la volonté et la capacité d'engagement de la population locale à toujours participer à la production des services. La place du bénévolat dans le tissu associatif se trouve également mise en question.

La montée en gamme des équipements et services a été accompagnée d'un renforcement des normes et réglementations, qui apporte une certaine complexité, notamment pour la gestion des structures associatives. Le recours croissant à des professionnels, pour répondre à ces exigences nouvelles, modifie le rôle des bénévoles. L'investissement de ces derniers participe pourtant de « l'âme » du tissu associatif qui est l'un des fondements de la culture du territoire. Le nouveau rapport entre professionnels et bénévoles vient dès lors questionner la capacité à maintenir une véritable dynamique associative.

Les pratiques de mobilité au sein du territoire reposent principalement sur l'usage de la voiture individuelle. Dans ce contexte, la restructuration des services et équipements, désormais engagée au niveau des polarités, pose la question de leur accès pour certaines catégories de population. Cette configuration présente un risque d'isolement plus fort pour les personnes les moins motorisées (jeunes, personnes âgées, population précaire, ...). Ce risque est probablement accentué pour les nouveaux arrivants au sein des zones soumises à des flux démographiques importants, car leur accès aux solidarités locales est potentiellement plus compliqué.

SCoT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



Rapport de présentation :
Pièce 1-9-5 Annexes Diagnostic
THEME : PAYSAGE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
FICHE 1 : L'ASSISE DU TERRITOIRE	P.4
FICHE 2 : UN PAYSAGE D'INSCRIPTION DYNAMIQUE	P.8
2.1 LE BOCAGE, UN MOTIF PAYSAGER EN SYMBIOSE AVEC L'ELEVAGE	P.8
2.2 LE BOCAGE, PAYSAGE REFERENT ET PAYSAGE IDENTITAIRE DE LA VENDEE	P.16
FICHE 3 : ATTRACTIVITE ET IMAGE DU TERRITOIRE	P.21
FICHE 4 : DYNAMIQUE DU PAYSAGE CULTIVE	P.24
FICHE 5 : PATRIMOINE ET IDENTITE DU TERRITOIRE	P.29
5.1 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, VECTEUR D'IDENTITE ET D'ATTRACTIVITE	P.29
FICHE 6 : FORMES URBAINES TRADITIONNELLES ET CONTEMPORAINES	P.32
6.1 CAMPAGNE HABITEE ET BOURG AU BATI RESSERRE	P.32
6.2 LES PAYSAGES BATIS D'AUJOURD'HUI : QUELLES EVOLUTIONS ?	P.34
6.3 TYPOLOGIE ARCHITECTURALE : DU MONOBLOC TRADITIONNEL AU MONOBLOC CONTEMPORAIN	P.41

INTRODUCTION

Le Pays du Bocage Vendéen se caractérise par une morphologie paysagère, naturelle et bâtie, riche et d'une qualité qui contribue à le rendre attractif auprès des populations.

En outre, le paysage bocager participe à la création, voire la définition, d'une des identités vendéennes, dans ce sens où les résidents peuvent se sentir « du Bocage ».

Néanmoins, il s'avère que le paysage, à l'instar des mouvements en œuvre dans le Pays du Bocage Vendéen, n'est pas figé. Il se positionne dans une dynamique où l'Homme le façonne pour ses besoins résidentiels, économiques, notamment.

Dès lors, les mutations en cours questionnent le Pays dans son ensemble. Entre tradition et modernisme, entre satisfaction des besoins des populations et préservation de l'espace naturel et agricole, un équilibre est à rechercher dans le cadre d'un développement qui se veut durable, répondant aux exigences des acteurs publics et privés.

L'analyse liée au paysage et à l'aménagement de l'espace vise à faire ressortir des éléments d'enjeux susceptibles d'éclairer sur les évolutions en cours de manière à anticiper leurs conséquences, dans une logique de réflexion transversale des acteurs du développement du territoire.

FICHE 1 : L'ASSISE DU TERRITOIRE

L'assise du territoire et sa relation au paysage sont ici présentées au travers de plusieurs données objectives (géologie, relief, hydrologie). Ces éléments constituent les bases d'une approche géographique: approche nécessaire à la lecture des grands traits paysagers du Pays du Bocage Vendéen.

✓ Une territoire à la rencontre du Massif Armoricaïn et du Bassin Aquitain...

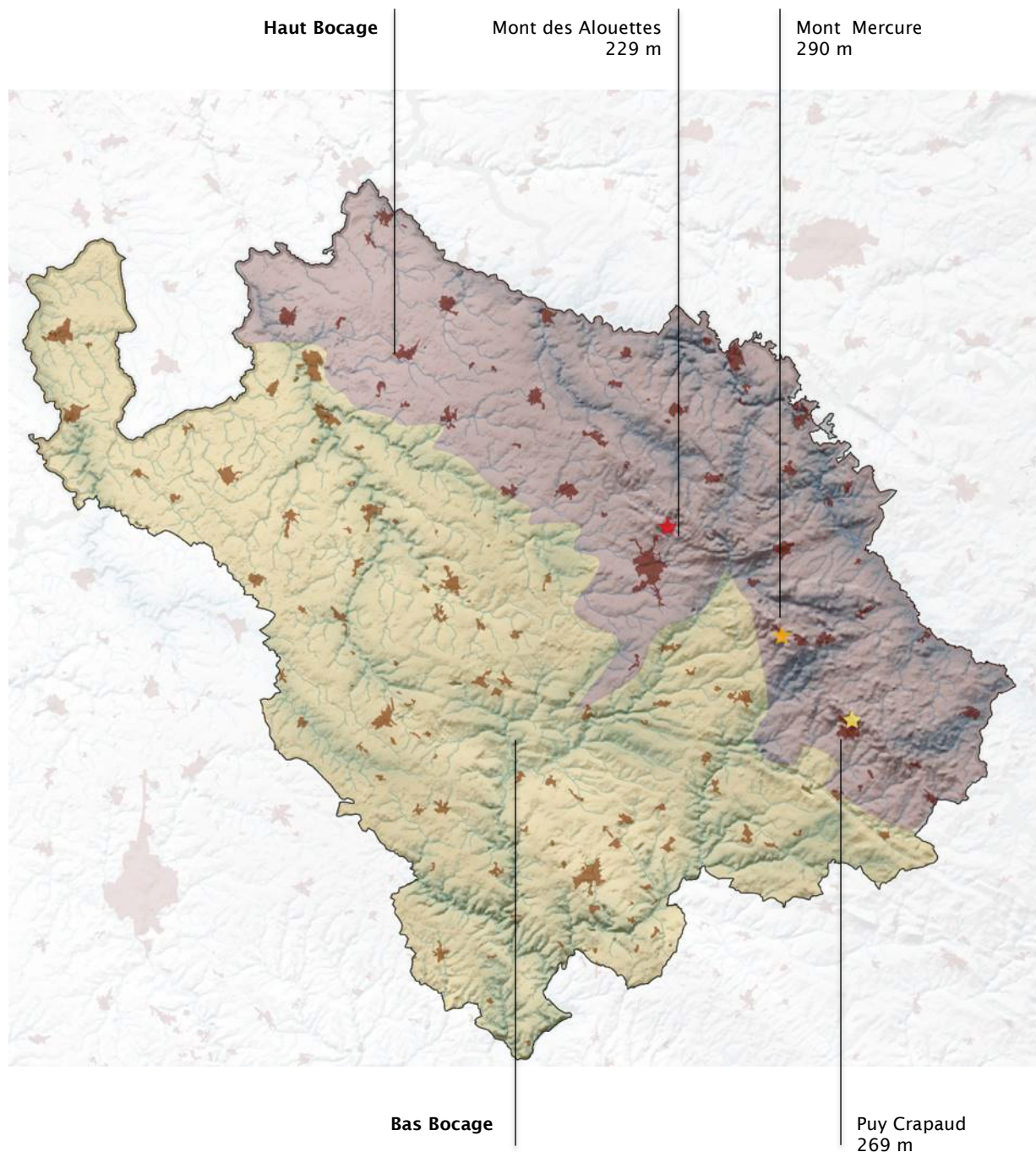
Territoire de marches, le Pays du Bocage Vendéen présente une **géologie complexe liée à la rencontre du Massif Armoricaïn, au Nord, et du Bassin Aquitain, au Sud**. Schématiquement, la structure géologique se caractérise par :

- un **socle ancien appartenant au Massif Armoricaïn** dont les blocs granitiques érodés forment aujourd'hui les douces **collines de Vendée et les séquences vallonnées du Haut Bocage**. D'origine Primaire, les sols schisteux – voire localement granitiques – sont à l'origine des **bonnes terres fourragères et des pâturages**,
- une **plaine calcaire**, composée des sédiments du Bassin Aquitain, qui recouvre le socle hercynien du **Bas Bocage**. D'origine Secondaire, **le sol de la plaine du Bas Bocage est adapté aux exigences de la production céréalière**.

✓ ... où se dessine un relief doux et vallonné

- Un territoire au **relief animé par les collines de Vendée** qui signalent la **zone de contact entre le Massif Armoricaïn et le Bassin Aquitain, entre le Haut Bocage et le Bas Bocage**,
- Un **relief doux** dont l'amplitude ne dépasse pas les 200 mètres. L'altitude moyenne avoisine les 100 mètres et décline progressivement en direction Ouest, vers l'Océan Atlantique,
- Les **collines de Vendée**, aux formes vieilles et arrondies, chahutent la topographie des lieux. **Eléments identitaires du Haut Bocage**, elles constituent le **relief le plus marqué de la Vendée et du territoire du SCoT**. Le Haut Bocage et les collines de Vendée procurent la sensation de pénétrer les contreforts d'un massif montagneux pourtant absent à l'arrière-plan,
- **Les trois points culminants de Vendée sont présents sur le territoire** : le Mont Mercure (290m), le Puy-Crapaud (269 m) et le Mont des Alouettes (229 m). Ils constituent les derniers mouvements topographiques des reliefs du Massif Armoricaïn. Véritables vigies, ces collines développent des vues étendues et de larges panoramas.

Le relief du territoire, entre les collines de Vendée et le plateau du Bas Bocage (Source : EAU - PROSCOT)



✓ Des sols généreux particulièrement favorables à l'élevage

- Les fonds des vallées, comblés par des alluvions, se composent de **sols profonds et résistants aux périodes de sécheresse estivale**. A l'inverse, sur **les coteaux et les plateaux, les sols, issus de la dégradation de la roche-mère, sont moins riches en argile et moins profonds**,
- Dans les vallées, les sols humides, d'origine argilo-limono-sableuse, sont favorables à la production fourragère : leur hydromorphie naturelle est peu adaptée à la culture céréalière. Sur les versants et les coteaux, les sols de composition limono-sablo-argileuses manquent de corps,
- Dans le **Bas Bocage, les sols sont propices à la production céréalière**.

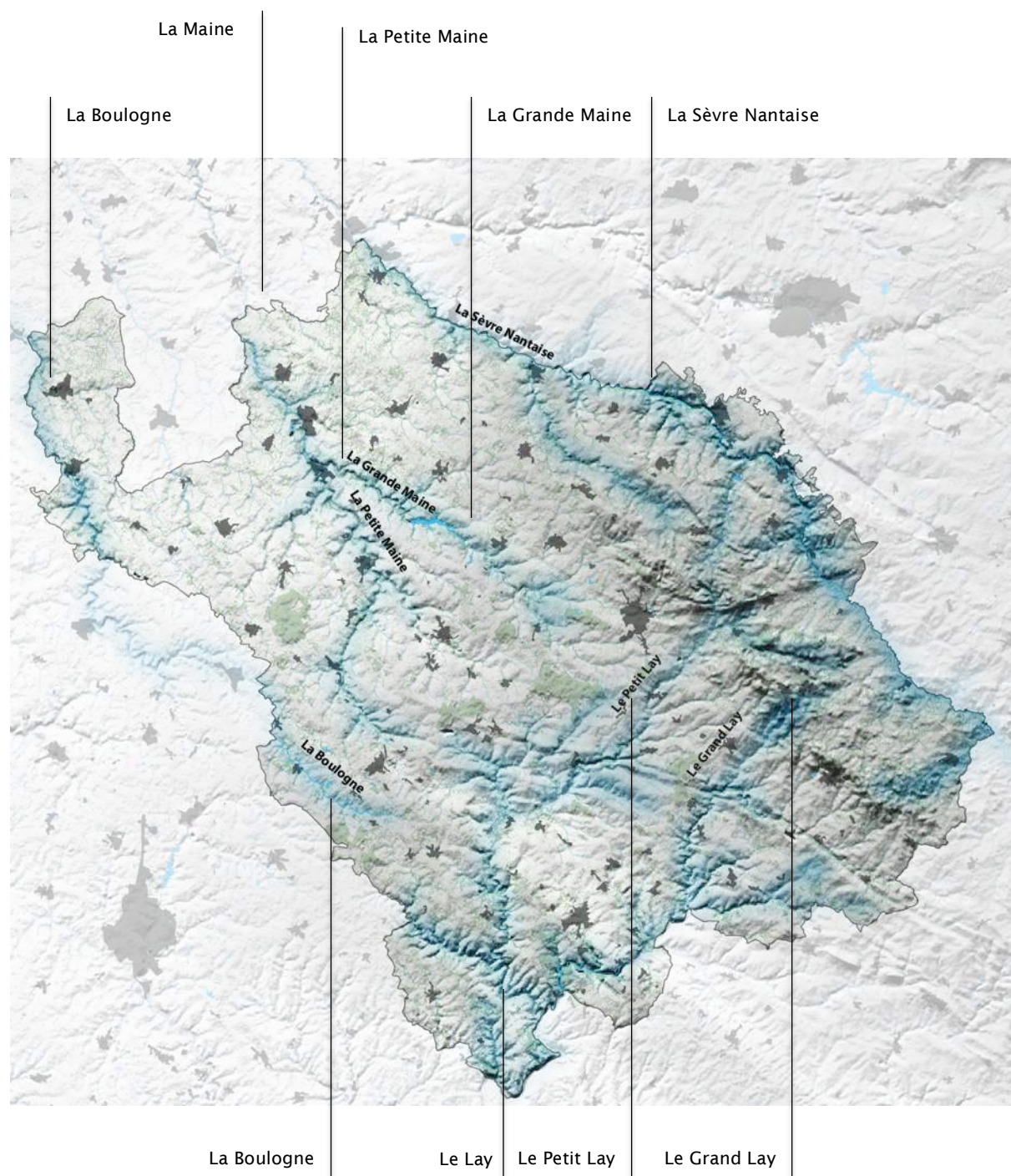
✓ Un réseau hydrographique dense qui innerve le territoire

Le territoire, château d'eau de la Vendée, se caractérise par son réseau de rivières dense et hiérarchisé. Il est également une zone de divergence hydrographique entre la Loire au Nord, la Côte atlantique à l'Ouest, le bassin-versant du Lay et de la Sèvre Niortaise au Sud.

- **La Sèvre Nantaise** marque la frontière Est du Pays, de Cugand à la Pommeraie-sur-Sèvre. Les rives de la Sèvre Nantaise présentent un profil à dominante agri-naturelle ; rares sont les urbanisations et les constructions isolées qui ont été aménagées le long du cours. Il s'agit le plus souvent d'anciens bâtis dont la présence était commandée par la proximité de l'eau (moulins, activités artisanales, etc.). **La qualité de la vallée est intimement liée à la présence de l'élevage en bords de Sèvre afin de maintenir les paysages de terres pâturées et de bocage**,
- **Affluent de la Sèvre Nantaise, la Maine** prend sa source sur la commune des Herbiers et porte le nom de Grande Maine (sur lequel se situe le barrage de la Bultière) jusqu'à ce que la Petite Maine viennent grossir ses eaux. Leurs cours se réunissent au-dessus de Montaigu pour former le la Maine. **Ces vallées connaissent une pression urbaine marquée**,
- **La Boulogne** serpente à travers le canton des Essarts, puis longe la frontière Ouest du Pays en suivant les limites des cantons de Saint-Fulgent et de Rocheservière,
- **Le Petit et le Grand Lay**, depuis les hauteurs des collines de Vendée, traversent les cantons des Herbiers, de Pouzauges pour se rejoindre au Sud de Chantonay et former le Lay. Ce dernier a fait l'objet de nombreux aménagements hydrographiques, plusieurs barrages remplissent des fonctions de réserves d'eau, d'alimentation en eau potable et d'irrigation des cultures (barrage de Rochereau, de la Vouraie et de l'Angle Guignard sur le territoire).

Hydrographie du Pays du Bocage Vendéen

(Source : EAU - PROSCOT)



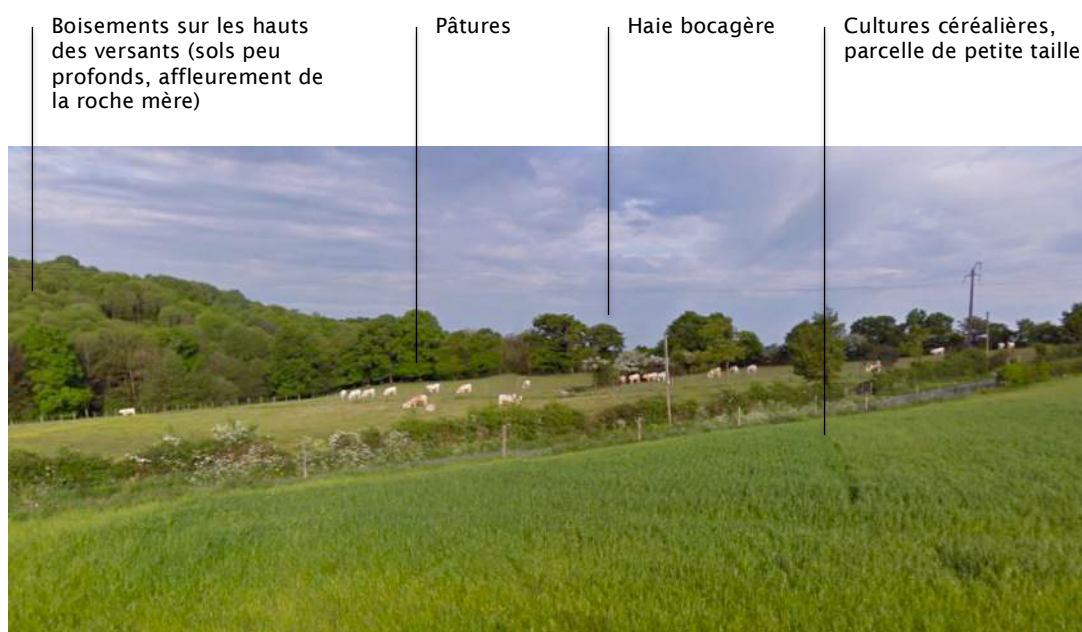
FICHE 2 : UN PAYSAGE D'INSCRIPTION DYNAMIQUE

Les motifs paysagers sont des ensembles paysagers représentatifs du Pays du Bocage Vendéen qui se retrouvent déclinés ou combinés dans les entités paysagères du territoire. Ils assurent une appréhension synthétique des paysages en établissant une lecture sensible : polyculture, bocage, boisement, grande culture sont les quatre principaux motifs paysagers du territoire.

2.1 Le Bocage, un motif paysager en symbiose avec l'élevage

✓ Un paysage de polyculture

- La polyculture est une agriculture de taille moyenne qui combine plusieurs types de production : culture, élevage, sylviculture (entretien du bois et du bocage),
- Le paysage de polyculture se caractérise par l'enchevêtrement de la trame parcellaire et des emprises cultivées peu importantes. Cette combinaison compose un **motif paysager intimiste, amplifié par la continuité de la maille bocagère**,
- Le paysage cultivé présente une organisation fonctionnelle bien établie : boisements sur les terrains les plus accidentés et les moins fertiles, cultures et pâtures sur les versants doux et dans les fonds des vallées, végétation ripisylve et humide long des cours d'eau (cf. fiche Assise du territoire).



Un enchevêtrement de parcelles pâturées, de parcelles cultivées et boisées.
Des cordons de végétation ripisylve soulignent la présence des cours d'eau.



Paysage de polyculture



Les peupliers, une végétation présente de manière ponctuelle dans les vallées humides



✓ Un paysage de bocage

- Le paysage de bocage est une succession des parcelles d'herbage de petites superficies bordées de haies arbustives, arborées et présentant un système de mailles plus ou moins fermées,
- Les variations paysagères de la trame bocagère reposent sur plusieurs facteurs : le relief, l'implantation en vallée ou sur les plateaux cultivés, la présence de boisements et de zones végétales humides qui assurent le prolongement du bocage,
- Deux types de bocages animent le paysage d'inscription du territoire :
 - **Le bocage vallonné des collines et des vallées (bocage « original »)** : la structure bocagère, particulièrement dense, est constituée d'un maillage continu de haies qui structure les parcelles agricoles vouées à la polyculture, à l'élevage et bordent les chemins. Les vues sont filtrées, plus intimes, le paysage se découvre par étapes.
Le paysage de bocage peut être **particulièrement fermé, cloisonné** lorsqu'il se trouve en continuité des boisements, des zones humides situées en fond de vallées,
 - **le bocage des plateaux**, où la structure bocagère est plus lâche – voire résiduelle par endroit, borde les grandes parcelles cultivées. Les opérations de remembrement liées à la mécanisation agricole ont composé une maille bocagère relâchée, les ambiances paysagères sont ici plus ouvertes.



- Les haies bocagères ne présentent pas une structure et un étagement uniforme. La diversité des essences (chêne, châtaignier, frêne, etc.), la présence ou l'absence de strate végétale composent une matrice bocagère plurielle qui participe à la diversité et à l'animation des paysages du territoire. Elles peuvent également être taillées, libres, plantées sur talus ou bordées d'un fossé.

Haie relictuelle, sujets isolés et souches déperissantes



Haie arborée : arbres de haut-jet conservés pour le confort des animaux. Il n'existe plus de strate arbustive et herbacée.



Haie à base rectangulaire sans arbre



Haie arbustive haute



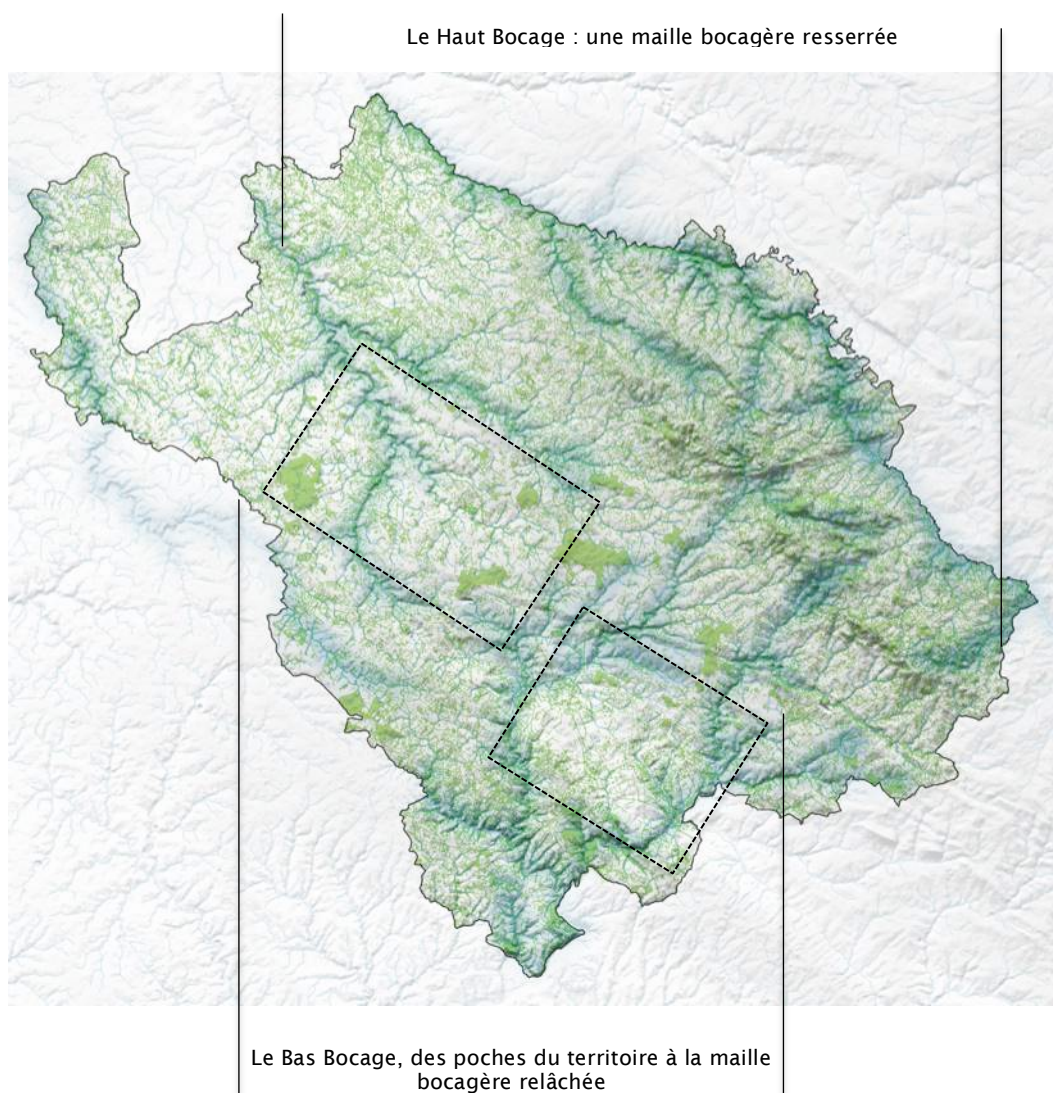
Haie à base rectangulaire avec arbres têtards et de haut-jet



Un paysage bocager en constante évolution, les grandes étapes de la constitution du bocage :

- Au XIII^{ème} siècle, les incitations seigneuriales de vocation agricole constituent une phase importante d'enclosure : composition d'un bocage « organique »,
- Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les défrichements importants et l'extension de l'agriculture conduisent à la formation d'un bocage dit « d'intercalation »,
- Puis, jusqu'au XX^{ème} siècle, l'abandon du travail collectif et de la pâture sur les champs ouverts provoque une individualisation de l'habitat et un découpage fin de l'espace : le bocage « de substitution »,
- Jusqu'au XX^{ème} siècle, la dynamique d'enclosure conduit à une fermeture progressive du paysage par la structure bocagère,
- A partir de 1950, cette période d'extension du bocage s'inverse par une déstructuration sous l'influence d'une mécanisation accélérée, du productivisme et de l'abandon du métayage, le remembrement, la concentration des exploitations agricoles.

La trame bocagère du Pays du Bocage Vendéen



✓ De rares paysages boisés

Bien que l'arbre soit très présent dans le paysage de bocage, le Pays du Bocage Vendéen, à l'image du département, est un territoire faiblement boisé (moins de 5% de surface boisée en Vendée). Sa faible présence en fait à juste titre un motif paysager d'importance car rare.

- Le territoire du Pays du Bocage Vendéen développe une matrice boisée localisée et aux emprises contenues. **Les surfaces boisées d'importance se développent de manière privilégiée sur le Bas Bocage** avec notamment la présence de trois forêts domaniales : forêt de Grasla, de l'Herbergement et du Bocage Vendéen,
- La multiplication des délaissés agricoles (secteurs de pentes, micro-parcellaires, etc.) est également favorable à l'apparition de petits bois qui rythment le grand paysage (hauteurs, revers de coteaux, fonds des vallées, etc.)
L'importance attachée à la conservation des boisements dépassent la simple question paysagère (accroches visuelles, rythmes paysagers, effets de balise et de repère, composition d'arrière-plans, etc.), **les intérêts environnementaux et écologiques sont tout aussi importants** : réservoirs de biodiversité, espaces boisés relais, connexions écologiques, mises en réseau par la présence d'une maille bocagère fonctionnelle (cf. état initial de l'environnement).
 Les réflexions à mener dans le cadre de la démarche SCoT sont multiples et appellent une lecture croisée à différentes échelles :

- **à l'échelle des vallées, les enjeux intéressent la préservation, l'entretien et la mise en réseau des linéaires de ripisylve et des boisements humides.** Se pose la question de l'intégration éco-paysagère des peupleraies. La vigilance est de mise quant à la fermeture des paysages dans les fonds de vallées suite à l'abandon des espaces de pâturages et des terres les plus contraintes au risque d'accélérer la simplification de la matrice paysagère (disparition des espaces cultivés, des herbages au profit de boisement : fermeture des paysages, obstruction des vues, diversité des ambiances paysagères affaiblie, etc.),
- les micro-boisements et les petits boisements privés qui ne bénéficient pas systématiquement de gestion et d'entretien spécifiques.

Des taillis et des boisements de faible superficie occupent les coteaux pentus du Haut Bocage et coiffent les hauteurs des collines.

Mont des Alouettes coiffé de boisement

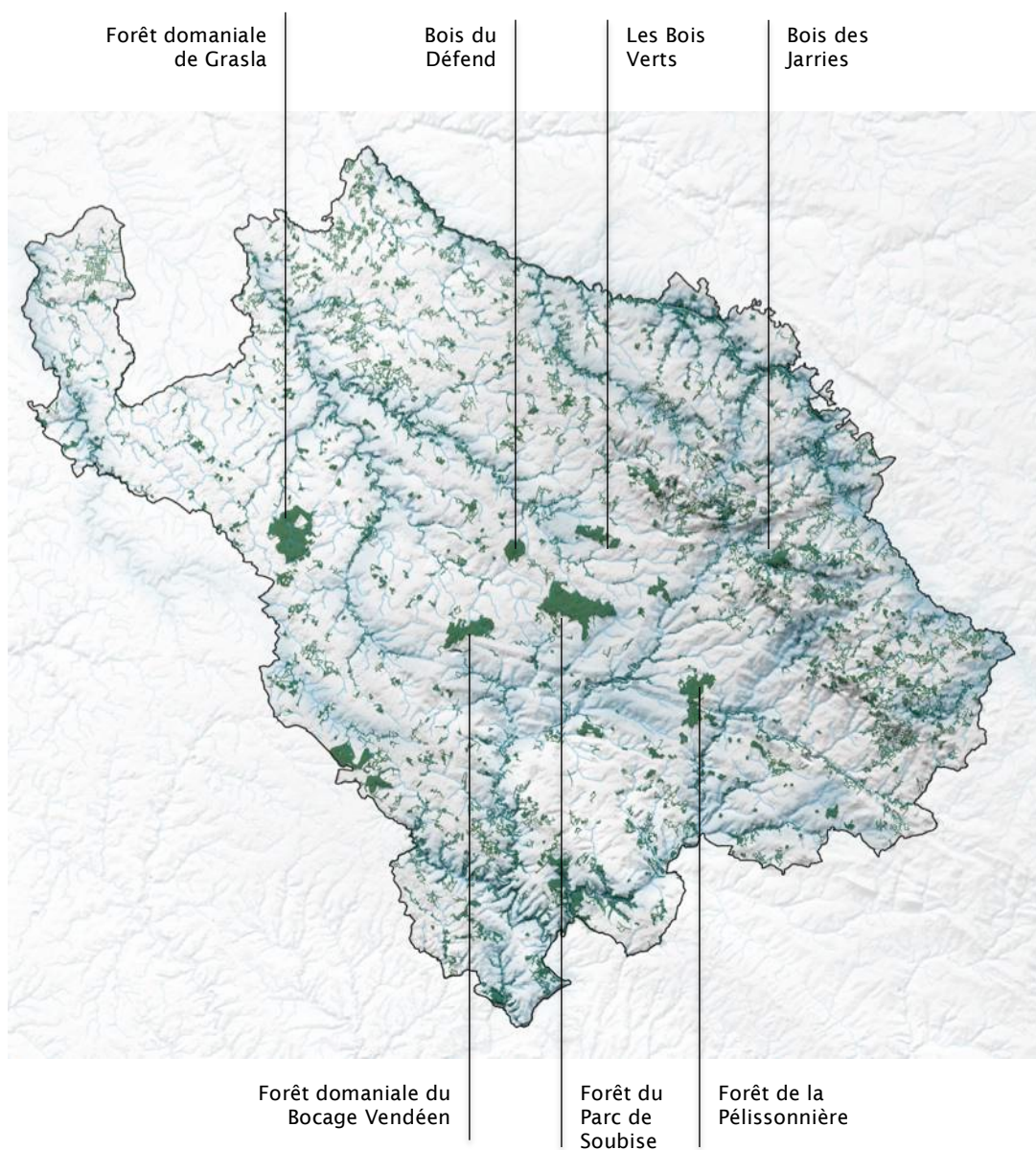


En lecture éloignée, les boisements développent des scènes d'arrière-plans qui structurent le grand paysage.

La lisière boisée de la forêt du Parc de Soubise, une interface franche avec l'espace agricole

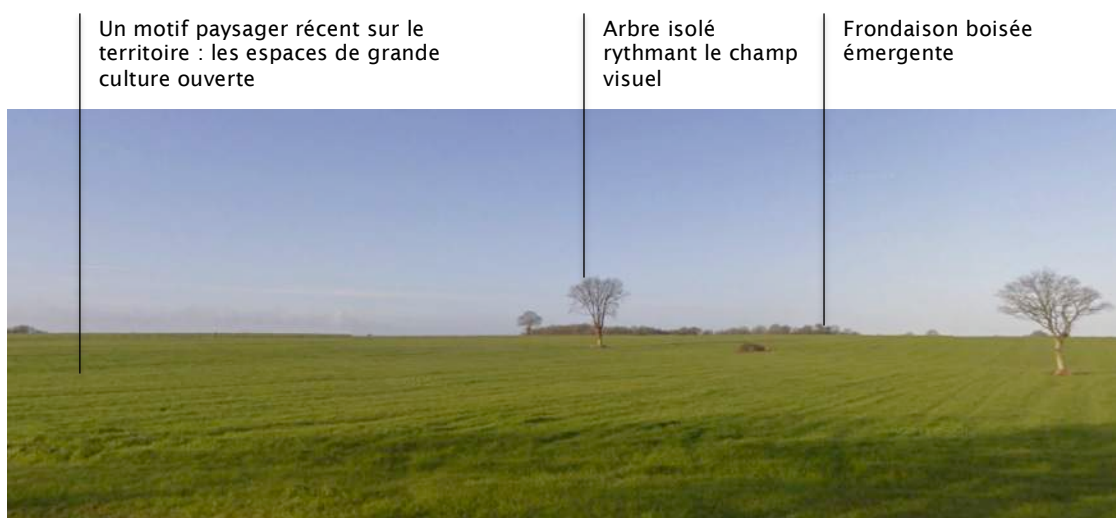


La matrice boisée se répartit entre ripisylve, petits boisements dans les vallées, surfaces boisées plus importantes dans le Bas Bocage.



✓ La grande culture, un paysage nouveau

- Si la polyculture et le bocage sont les motifs paysagers identitaires et caractéristiques du territoire, le paysage de grande culture marque de son empreinte le Bas Bocage et les espaces de plateaux. L'arrachage des haies bocagères lié à la mécanisation agricole et la constitution de grandes pièces cultivées modifient en profondeur le paysage et les ambiances du territoire,
- Depuis quelques décennies, la grande culture est devenu un motif paysager nouveau sur le territoire, notamment sur le secteur du Bas Bocage où l'absence de relief marqué répond aux contraintes technico-économiques de ce modèle agricole,
- Les espaces de grandes cultures se caractérisent par :
 - une trame parcellaire cultivée plus large et plus ouverte,
 - une forte régression – voire une disparition – des espaces pâturés au profit des cultures,
 - des ensembles visuels amples, rythmés par des mouvements du relief, la présence de boisements, de végétation ponctuelle ou de haie à la structure relictuelle. Les constructions sont aussi plus visibles.



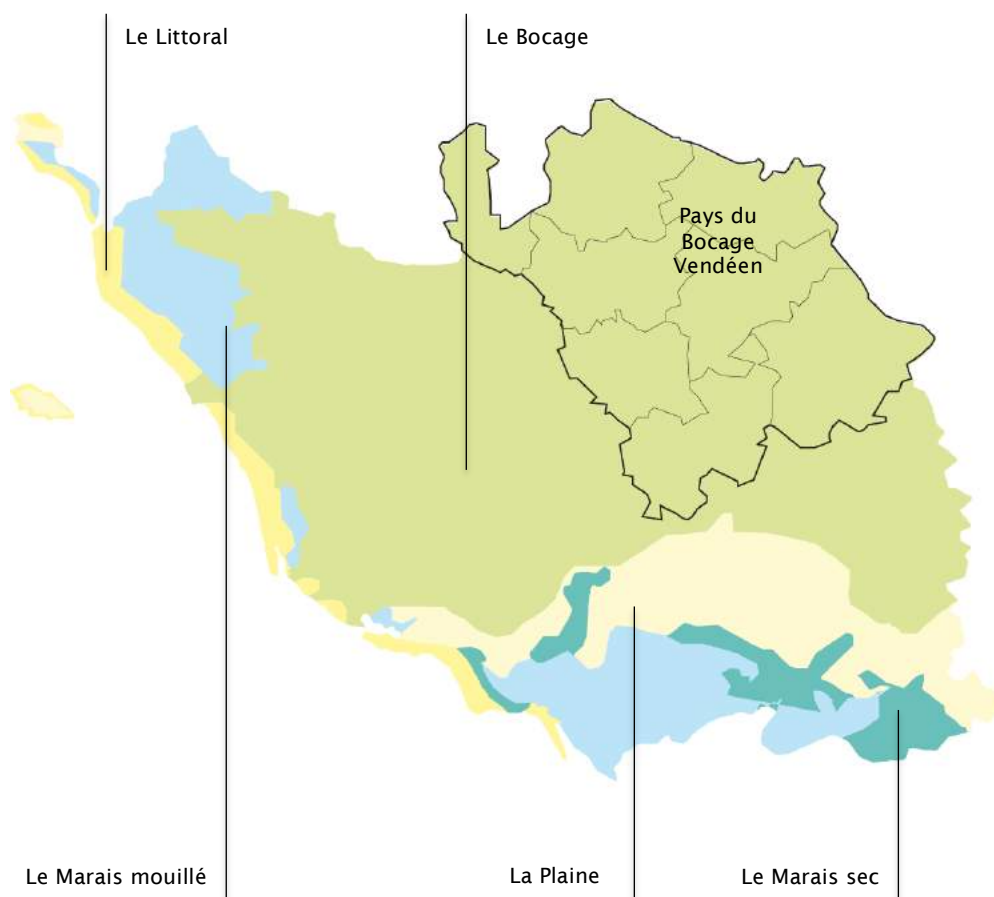
2.2 Le Bocage, paysage référent et paysage identitaire de la Vendée

✓ Les paysages de Vendée

A l'interface des paysages du Massif Armoricaïn et du Bassin Aquitain, la Vendée développe une large palette d'entités paysagères.

- Les paysages de la Vendée se déploient en 4 principales unités paysagères : **le Bocage, la Plaine, le Marais, le Littoral**,
- **L'unité paysagère du Bocage couvre les 2/3 de la Vendée soit environ 4 500 km².** Elle constitue un paysage identitaire et partagé qui marque le cœur du territoire depuis les marches Nord et Est du département jusqu'au littoral et aux marais, situés à l'Ouest et au Sud de la Vendée,
- **Le Pays du Bocage Vendéen ne se rattache qu'à 1 seul de 4 ensembles paysagers du département : le Bocage.**

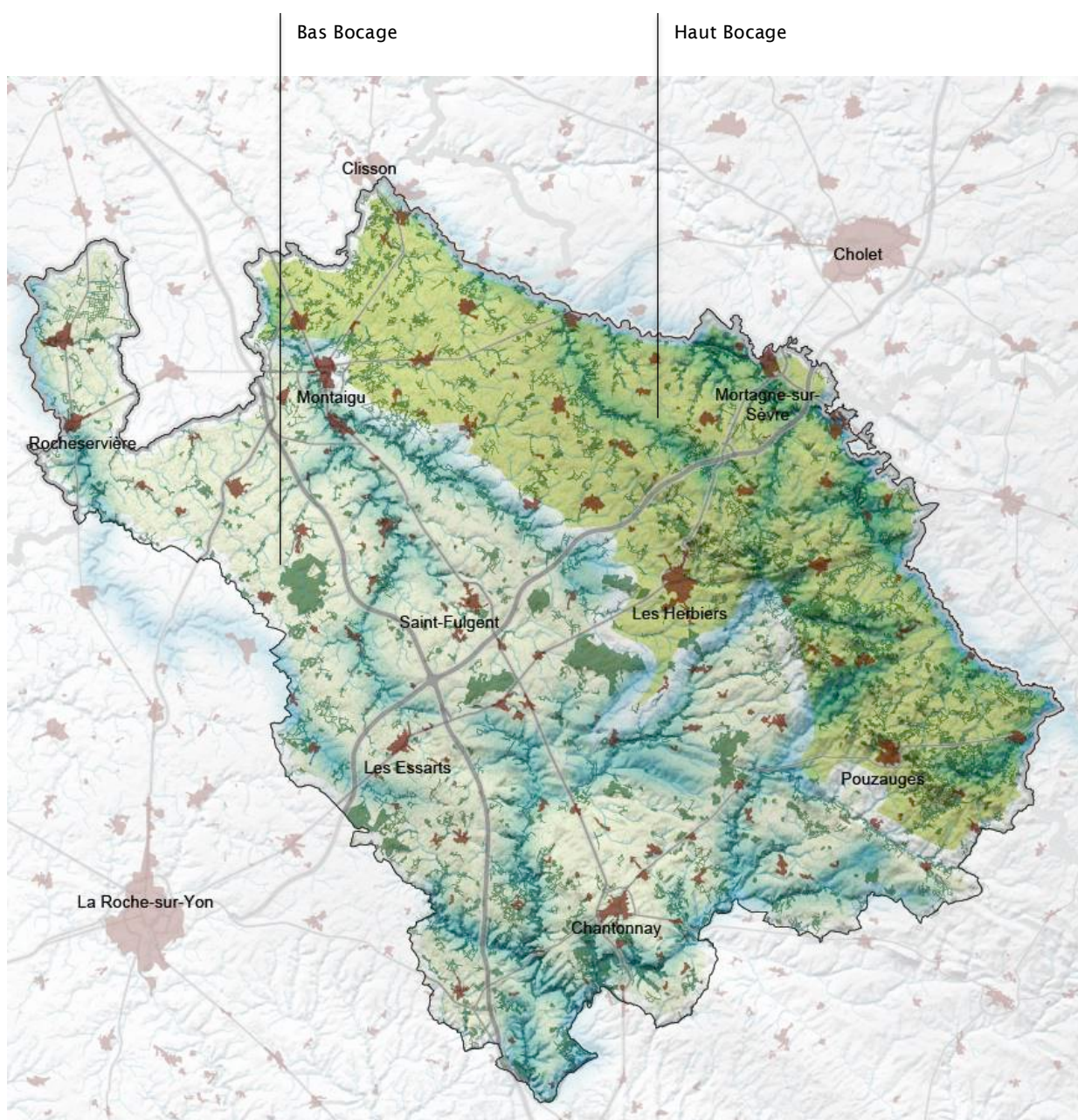
Les unités paysagères simplifiées de Vendée.
Le Bocage, paysage référent et identitaire du territoire.



✓ Haut Bocage et Bas Bocage, des paysages en voie de simplification ?

Si le territoire s'inscrit pleinement dans l'unité paysagère du Bocage, une lecture plus fine montre que le territoire du SCoT se partage entre deux sous-unités paysagères nettement marquées : le **Haut Bocage** et le **Bas Bocage**.

Bas Bocage - Haut Bocage : matrice paysagère
du Pays du Bocage Vendéen



Contraintes de relief aidant, le territoire dévoile deux séquences paysagères distinctes qui résultent – pour partie – de la topographie des lieux mais aussi d'une adaptation technico-économique du monde agricole à la géographie locale.

- **Le Bas Bocage** est une vaste structure de plateau quadrangulaire d'inclinaison Nord-Est – Sud-Ouest. Les cours méandreux de la Grande Maine et les contreforts des collines de Vendée marquent, au Nord-Est, une limite franche et tangible avec le Haut Bocage,

En direction Sud-Ouest, le Bas Bocage se prolonge vers le littoral. Le plateau du Bas Bocage n'est cependant pas une étendue cultivée continue. La structure est séquencée par une succession de vallées : La Petite Maine, La Boulogne, le Petit et le Grand Lay serpentent à travers le plateau,

Le Bas Bocage, à l'Ouest et au Sud-Ouest est un paysage dominé par les cultures. Les terres, moins accidentées, sont plus aisément valorisables pour la culture céréalière,

Bien que les paysages bocagers de polyculture associés à l'élevage demeurent un élément identitaire et caractéristique de la matrice paysagère du Bas Bocage, l'évolution paysagère est engagée. Le remembrement et à la mécanisation de l'agriculture au lendemain de l'après-guerre, plus récemment les difficultés rencontrées par les éleveurs, la constitution d'exploitations plus importantes engagent **une lente, mais progressive, transformation des composantes du paysage local :**

- les **herbages disparaissent** au profit des cultures céréalières,
 - des **pièces agricoles de grandes emprises** sont constituées,
 - la **maille bocagère se relâche, voire disparaît par absence d'entretien,**
 - les **horizons s'ouvrent et dégagent des ambiances de paysage de grande culture** : absence de clôture végétale, rareté des éléments boisés, plus grande perception des éléments bâtis et des infrastructures, sensibilité visuelle plus marquée des bâtiments d'exploitation et des urbanisations, etc.,
 - les **paysages ruraux s'estompent au profit d'un environnement où deviennent plus présentes les grandes cultures et l'agriculture « industrielle »** (continuité des espaces cultivés, taille des exploitations, présence d'élevage hors sols, etc.),
- Le Haut Bocage, au contact de la Gâtine et des Mauges, intéresse la frange Nord-Est du territoire. Cet ensemble présente des limites tangibles entre les axes des vallées de la Sèvre Nantaise et de la Grande Maine, et se prolonge en direction Sud-Ouest jusqu'au Pays de Pouzauges,

Les paysages sont ici plus chahutés et contrastés. **Le relief accidenté des collines et les vallées humides sont apparus plus favorables au développement de l'élevage et à la polyculture qu'à la culture céréalière,**

Le paysage se caractérise par une structure bocagère, dense et resserrée, conditionnée par les jeux de relief. **Le cœur du Haut Bocage et les collines de Vendée développent une maille bocagère resserrée qui rythment les espaces agricoles.**

Intercommunalités et communes inscrites dans l'unité paysagère Haut Bocage :

- **CC du Pays de Mortagne-sur-Sèvre** : Chambretaud, La Gaubretière, La Verrie, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin des Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents,
- **CC Terre de Montaigu** : La Boissière-de-Montaigu, Montaigu, La Guyonnière, Treize-Septiers, Saint-Hilaire-de-Loulay, la Bernardière, la Bruffière, Cugand,
- **CC du Canton de Saint-Fulgent** : Bazoges-en-Pailleurs,
- **CC du Pays des Herbiers** : Beaurepaire, Les Epesses, les Herbiers, Saint-Mars-la-Réorthe,
- **CC du Pays de Pouzauges** : La Boupère, Réaumur, Saint-Michel-Mont-Mercure, La Flocellière, Montournais, Pouzauges, La Pommeraie-sur-Sèvre, Saint-Mesmin.

Intercommunalités et communes inscrites dans l'unité paysagère Bas Bocage :

- **CC du Canton de Rocherservière** : L'Herbergement, Mormaison, Rocherservière, Saint-André-Treize-Voies, Saint-Philbert-de-Bouaine, Saint-Sulpice-le-Verdon,
- **CC Terre de Montaigu** : Boufféré, La Boissière-de-Montaigu, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu,
- **CC du Canton de Saint-Fulgent** : Bazoges-en-Pailleurs, Chauché, Chavagnes-en-Pailleurs, La Copechagnière, La Rabatelière, Les Brouzils, Saint-André-Goule-d'Oie, Saint-Fulgent,
- **CC du Pays des Herbiers** : Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Paul-en-Pareds, Vendrennes,
- **CC du Pays des Essarts** : Boulogne, L'Oie, La Merlatière, les Essarts, Saint-Martin-des-Noyers, Sainte-Cécile, Sainte-Florence,
- **CC du Pays de Chantonay** : Bournezeau, Chantonay, Rochetretoux, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges, Sigournais,
- **CC du Pays de Pouzauges** : La Boupère, Chavagnes-les-Redoux, La Meilleraie-Tillay, Monsireigne, Réaumur, Tallud-Sainte-Gemme.

Une commune peut appartenir à plusieurs entités paysagères d'où le fait que certaines se retrouvent à la fois sous le vocale Bas et Haut Bocage.

✓ Tendances

- Le processus d'érosion de la polyculture et du poly-élevage n'est pas sans conséquences sur la modification des milieux naturels et du paysage des prairies, du bocage et sur leur rôle de réservoirs de biodiversité : disparition des haies, substitution de surfaces végétales ou de prairies intensives aux prairies naturelles, abandon des terrains les plus contraints (pente, humidité, accessibilité difficile),
- La tendance à la végétalisation des terres face à la faible rémunération économique de l'élevage engage concomitamment une tendance à l'ouverture du paysage : augmentation de la surface des pièces cultivées, disparition progressive des milieux intermédiaires (haies, bords de chemins enherbés, bosquets, fossés),
- Le maillage bocager se maintient dans les secteurs les plus vallonnés, alors que sur les plateaux et le long des grandes infrastructures routières, la maille se relâche,
- L'évolution de la production agricole semble conditionner une simplification des motifs paysagers et des paysages référents du Pays.

✓ Gouvernance

- En l'absence d'un Atlas des Paysages – la Vendée est le seul département de la Région Pays de la Loire à ne pas en être pourvu – le territoire semble manquer d'un document « point de départ » nécessaire à la mise en œuvre d'un plan d'actions. En effet, l'Atlas des Paysages constitue un outil de connaissances des paysages, de prise de décisions, de sensibilisation partagée entre les acteurs du territoire,
- L'Atlas des Paysages prend corps avec la définition d'un plan d'actions et de programmes sur les territoires et les secteurs à enjeux : plans de paysages et chartes paysagères.

✓ Conclusion

- **La transition productive agricole sur le territoire contribue à la dynamique et aux évolutions de la structure agri-paysagère du territoire,**
- Si les intérêts paysagers et environnementaux, la fonctionnalité écologique du bocage ne sont plus à démontrer (fonction de puits de carbone, infiltration des eaux de ruissellement, etc.), se pose la question des **conditions du maintien d'un maillage bocager pour conserver les fonctionnalités écologiques mais aussi pour maintenir un patrimoine vert caractéristique à forte valeur identitaire,**
- Il est opportun de s'interroger sur la stratégie à mettre en œuvre. Faut-il figer le bocage, le sanctuariser par des dispositions réglementaires de protection ? Le risque étant de le voir disparaître par manque d'entretien. Faut-il le pérenniser ?
- La **pérennisation de la maille bocagère**, élément de patrimoine local et de patrimoine culturel, appelle des **enjeux d'investissement** (entretien, plantation), une anticipation des évolutions de l'économie agricole, un soutien à l'intérêt économique du bocage (filière bois, par exemple).

FICHE 3 : ATTRACTIVITE ET IMAGE DU TERRITOIRE

Les paysages du territoire du SCoT, et plus largement ceux de la Vendée, façonnés par l'homme pour les rendre productifs et cultivables, accessibles par des aménagements d'infrastructures routières composent aujourd'hui un espace récréatif et de loisirs attractif.

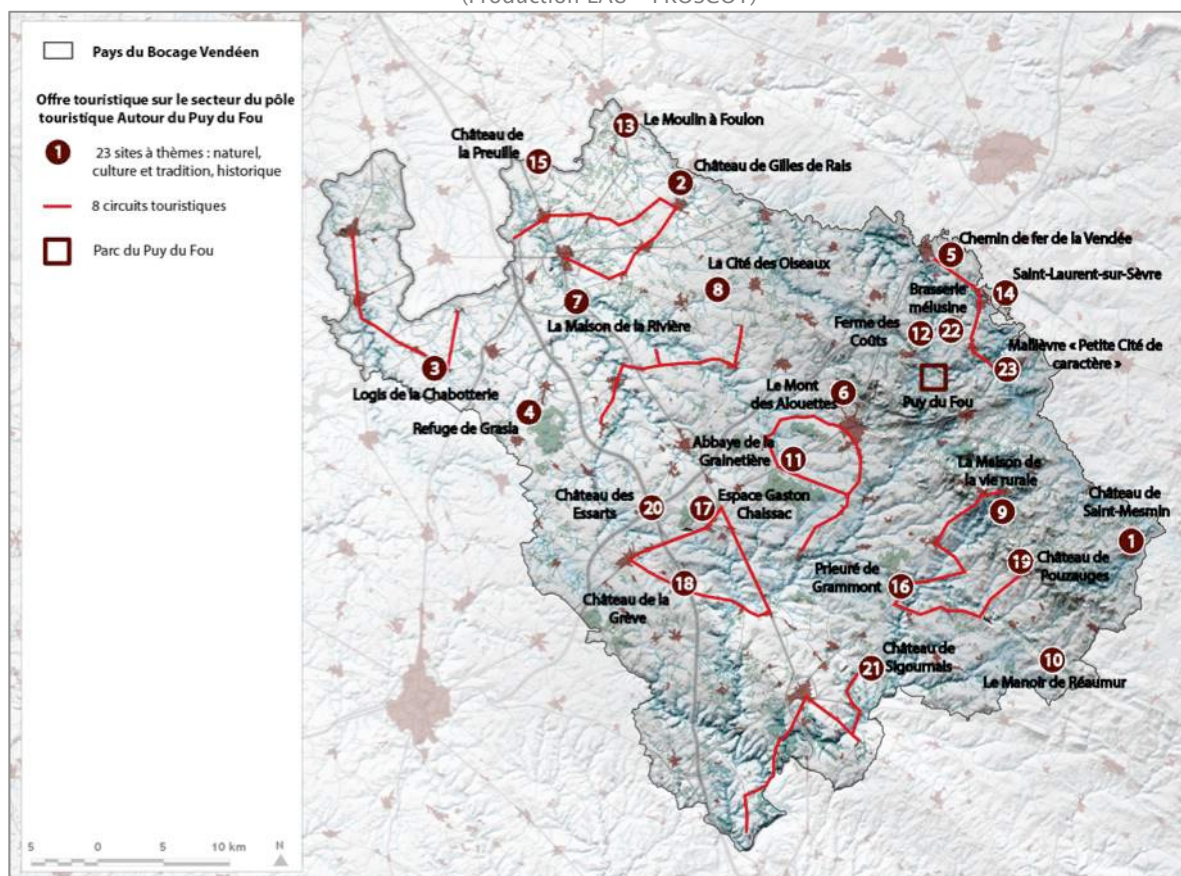
Cette attractivité repose sur un patrimoine culturel et historique riche portée par l'histoire de la Vendée Militaire, mais également par une recherche – relativement récente – de proximité avec la nature.

✓ Une image et des produits touristiques « Nature et patrimoine »

- Le Pays du Bocage Vendéen est **un des quatre pôles touristiques du Département**. Outre le Puy du Fou moteur de l'activité ludique et récréative du Pays et plus largement de Vendée, l'attractivité du territoire est portée le tourisme rural et les **activités de nature, de tourisme vert** (promenades) mais aussi par la **recherche de tranquillité et de repos**,
- Entre points d'intérêts historiques, naturels et culturels, plus d'une **vingtaine de sites touristiques** sont référencés sur le Pays du Bocage Vendéen. A cela s'ajoute **huit circuits thématiques** parcourant le territoire sur quelques 240 km,
- Des activités de randonnées pédestres : GR Sèvre et Maine qui chemine en totalité sur le Pays sur quelques 310 km, une quinzaine de chemins de Petite Randonnée (PR) assurent une découverte nature et sportive du Pays,
- Le Pays du Bocage Vendéen recense un **patrimoine naturel d'intérêt** qui conforte l'image verte du territoire : **3 sites naturels classés** (le Mont des Alouettes aux Herbiers, le Chêne de la Mainborgère à Saint-Hilaire-le-Vouhis, les abords du château, des remparts et des douves à Montaigu), **6 sites naturels inscrits** (le Mont des Alouettes aux Herbiers, le vieux château, des remparts et des douves à Montaigu, le château des Essarts et son parc, le site de Rocheservière, le château de la Bralière et son parc à Boulogne, le château de Soubise et son parc à Mouchamps et Vendrennes),
- **En terme de patrimoine bâti ancien** : **64 édifices** font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques, **6 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** : Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Tiffauges, Les Herbiers, Mouchamps et Pouzauges. Enfin, la commune de Mallièvre est également labellisée « **Petite Cité de Caractère** ». (cf. fiche patrimoine).

Avec 21 sites et 8 circuits touristiques, le Pays du Bocage Vendéen bénéficie d'un réel attrait touristique

(Production EAU – PROSCOT)



✓ Tendances

- Une volonté politique de mettre en avant les qualités naturelles et patrimoniales du territoire par des circuits thématiques : valorisation touristique des sites naturels (Maison de la Rivière, promenade en barque sur la Grande Maine, cité des Oiseaux, maison de la vie rurale et ses jardins champêtres, etc.),
- L'évolution de l'activité agricole et le délaissement des bâtis agricoles les plus anciens ouvrent un potentiel d'accueil touristique non négligeable en lien avec l'image « Côté Nature » du territoire.

✓ Gouvernance

- Le Pays du Bocage Vendéen engage une politique de professionnalisation du tourisme sur son territoire. Cette recherche de qualité témoigne de la marche en avant du territoire pour tirer parti et bénéficier de ses aménités naturelles, patrimoniales et architecturales.



Conclusion

- Un environnement préservé, un paysage typique, un patrimoine bâti riche confèrent au territoire une réelle attractivité touristique et une plus-value nature et patrimoine,
- La préservation des spécificités paysagères locales et plus particulièrement le paysage de bocage et de polyculture, sans oublier la qualité esthétique et architecturale des espaces urbains, constitue un des socles de l'attractivité et de l'image touristique que diffuse le territoire,
- L'image du territoire est véhiculée par un triptyque patrimonial et identitaire:
 - **l'eau : prégnance de l'eau dans les paysages et activités ludiques autour de l'eau,**
 - **la pierre : valeur patrimoniale des édifices classés et protégés mais aussi du patrimoine vernaculaire et de l'architecture modeste du bâti traditionnel,**
 - **la terre : le bocage, l'élevage et la polyculture ont façonné une identité spécifique qui assure au Pays du Bocage Vendéen une place particulière dans les paysages de Vendée.**

FICHE 4 : DYNAMIQUE DU PAYSAGE CULTIVE

✓ Evolution des techniques agro-économiques et évolution des paysages cultivés

- A l'échelle du Pays, une diminution du nombre de sièges d'exploitation entre 1988 et 2010 quasi équivalente à 60 %. Cette régression témoigne d'une transformation technico-économique des exploitations traditionnelles en sièges d'exploitation modernes répondant aux enjeux de l'industrie agricole.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010
(Source : RGA)

	Exploitations agricoles			Evolution du nombre d'exploitations agricoles	
	2010	2000	1988	Valeur absolue	%
CC du Canton de Mortagne-sur-Sèvre	321	469	616	-295	-47,9
CC du Canton de Rocheservière	149	247	426	-277	-65,0
CC du Canton de Saint-Fulgent	274	427	573	-299	-52,2
CC du Pays de Chantonnay	201	436	781	-580	-74,3
CC du Pays de Pouzauges	426	673	881	-455	-51,6
CC du Pays des Essarts	241	384	525	-284	-54,1
CC du Pays des Herbiers	317	527	706	-389	-55,1
CC Terres de Montaigu	234	411	705	-471	-66,8
Pays du Bocage Vendéen	2 163	3 574	5 213	-3 050	-58,5

- Une diminution de la Surface Agricole Utile de 5 % entre 1988 et 2010 soit quelques 7 930 hectares sur l'ensemble du Pays du Bocage Vendéen. Les terres agricoles sont soumises, en partie, aux besoins en développement du territoire pour répondre aux demandes en logement (le territoire est attractif) et aux demandes d'implantations d'activités industrielles et économiques.

Evolution de la Surface Agricole Utilisée entre 1988 et 2010

(Source : RGA)

	Superficie agricole utilisée en hectare			Evolution de la SAU entre 1988 et 2010	
	2010	2000	1988	Ha	%
CC du Canton de Mortagne-sur-Sèvre	18 141	18 392	18 729	-588	-3,1
CC du Canton de Rocheservière	11 297	11 521	11 452	-155	-1,4
CC du Canton de Saint-Fulgent	16 231	16 985	17 135	-904	-5,3
CC du Pays de Chantonnay	17 563	18 219	18 691	-1 128	-6,0
CC du Pays de Pouzauges	25 376	25 507	26 277	-901	-3,4
CC du Pays des Essarts	14 017	14 158	15 180	-1 163	-7,7
CC du Pays des Herbiers	17 390	18 191	18 756	-1 366	-7,3
CC Terres de Montaigu	16 843	17 669	18 568	-1 725	-9,3
Pays du Bocage Vendéen	136 858	140 642	144 788	-7 930	-5,5

- Une hausse de 11 % des superficies en terres labourables à l'échelle du Pays témoigne d'une augmentation des surfaces végétalisées (cultures céréalières) au détriment des surfaces toujours en herbe. **Les superficies toujours en herbe diminuent de plus de 48 % entre 1988 et 2010. Les traits du paysage de grande culture prennent place dans le paysage d'inscription du territoire au détriment des surfaces pâturées.**

Surfaces en terres labourables entre 1988 et 2010

(Source : RGA)

	Superficie en terres labourables en hectare			Evolution entre 1988 et 2010	
	2010	2000	1988	Ha	%
CC du Canton de Mortagne-sur-Sèvre	13 469	12 781	11 507	1 962	17,1
CC du Canton de Rocheservière	10 467	10 244	9 342	1 125	12,0
CC du Canton de Saint-Fulgent	14 967	15 382	13 888	1 079	7,8
CC du Pays de Chantonnay	15 096	15 345	13 427	1 669	12,4
CC du Pays de Pouzauges	20 070	18 731	17 900	2 170	12,1
CC du Pays des Essarts	13 190	12 779	11 915	1 275	10,7
CC du Pays des Herbiers	14 880	14 745	13 866	1 014	7,3
CC Terres de Montaigu	14 618	14 634	13 211	1 407	10,7
Pays du Bocage Vendéen	116 757	114 641	105 056	11 701	11,1

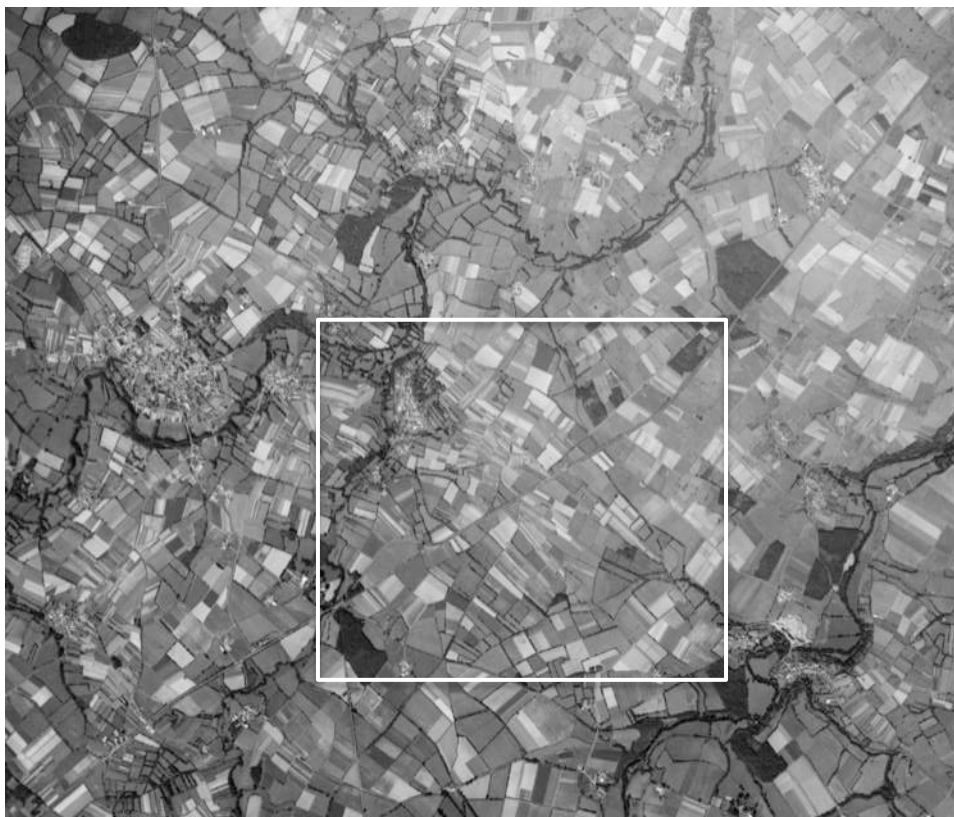
Superficie toujours en herbe entre 1988 et 2010

(Source : RGA)

	Superficie toujours en herbe en hectare			Evolution entre 1988 et 2010	
	2010	2000	1988	Ha	%
CC du Canton de Mortagne-sur-Sèvre	4 635	5 546	7 078	-2 443	-34,5
CC du Canton de Rocheservière	742	1 109	1 864	-1 122	-60,2
CC du Canton de Saint-Fulgent	1 231	1 513	3 079	-1 848	-60,0
CC du Pays de Chantonnay	2 339	2 719	4 986	-2 647	-53,1
CC du Pays de Pouzauges	5 276	6 657	8 147	-2 871	-35,2
CC du Pays des Essarts	813	1 298	3 105	-2 292	-73,8
CC du Pays des Herbiers	2 489	3 363	4 699	-2 210	-47,0
CC Terres de Montaigu	2 078	2 850	5 049	-2 971	-58,8
Pays du Bocage Vendéen	19 603	25 055	38 007	-18 404	-48,4

La dynamique d'évolution des paysages agricoles au Nord de la commune de Chavagnes-en-Paillers : le micro-découpage parcellaire laisse place à des pièces agricoles plus importantes, la maille bocagère se relâche

(Source : IGN, photos aériennes 1968 - 2012)



✓ Tendances

- Une évolution de la Surface Agricole Utilisée qui traduit à la fois un agrandissement notable de la superficie des exploitations et une diminution du nombre d'exploitations en particulier sur le Pays de Chantonnay. Le paysage agricole s'inscrit dans la continuité des grandes exploitations du Sud de la Vendée (cf. fiche agriculture),
- Une hausse de l'élevage hors sol, combinée à une diminution des surfaces enherbées modifient en profondeur la structure paysagère de polyculture.

✓ Gouvernance

Des opérations en faveur de la qualité des paysages agricoles et du paysage d'inscription du territoire sont à l'œuvre dans le monde agricole :

- l'opération de la Semaine de l'Arbre initiée par le Conseil Générale : haies et bosquets sont replantés par les agriculteurs et les collectivités locales,
- l'intégration Paysagère des sièges d'exploitation est une action du Conseil Général qui permet à la fois d'améliorer les circulations, de renforcer la fonctionnalité sur les exploitations agricoles et d'améliorer le cadre de vie des exploitants agricoles. Les agriculteurs apportent ainsi leur contribution au paysage.

✓ Conclusion

Un regroupement des exploitations, des sièges d'exploitations plus importants, des bâtiments d'élevage hors sol témoignent d'une organisation technico-économique industrielle. Une nouvelle lecture du paysage est ainsi attendue : les petites exploitations traditionnelles laissent place à des unités plus imposantes. Se pose la question du nouveau rapport qui s'établit entre le paysage bâti agricole (grandes unités de productions, volumes plus imposants des bâtiments) et leur inscription dans le grand paysage.

FICHE 5 : PATRIMOINE ET IDENTITE DU TERRITOIRE

La notion de patrimoine connaît depuis plusieurs décennies une acception élargie. Le patrimoine désigne ce que nous considérons avoir hérité de nos ancêtres et ce que nous nous attachons à devoir transmettre à nos descendants. Il concerne des sites et des éléments patrimoniaux d'intérêt historique et naturel.

Si les éléments protégés du patrimoine sont de véritables marqueurs historiques du paysage bâti et du grand paysage, le Pays du Bocage Vendéen recèle un riche capital d'éléments bâtis non protégés qui participent à l'identité et la promotion du territoire.

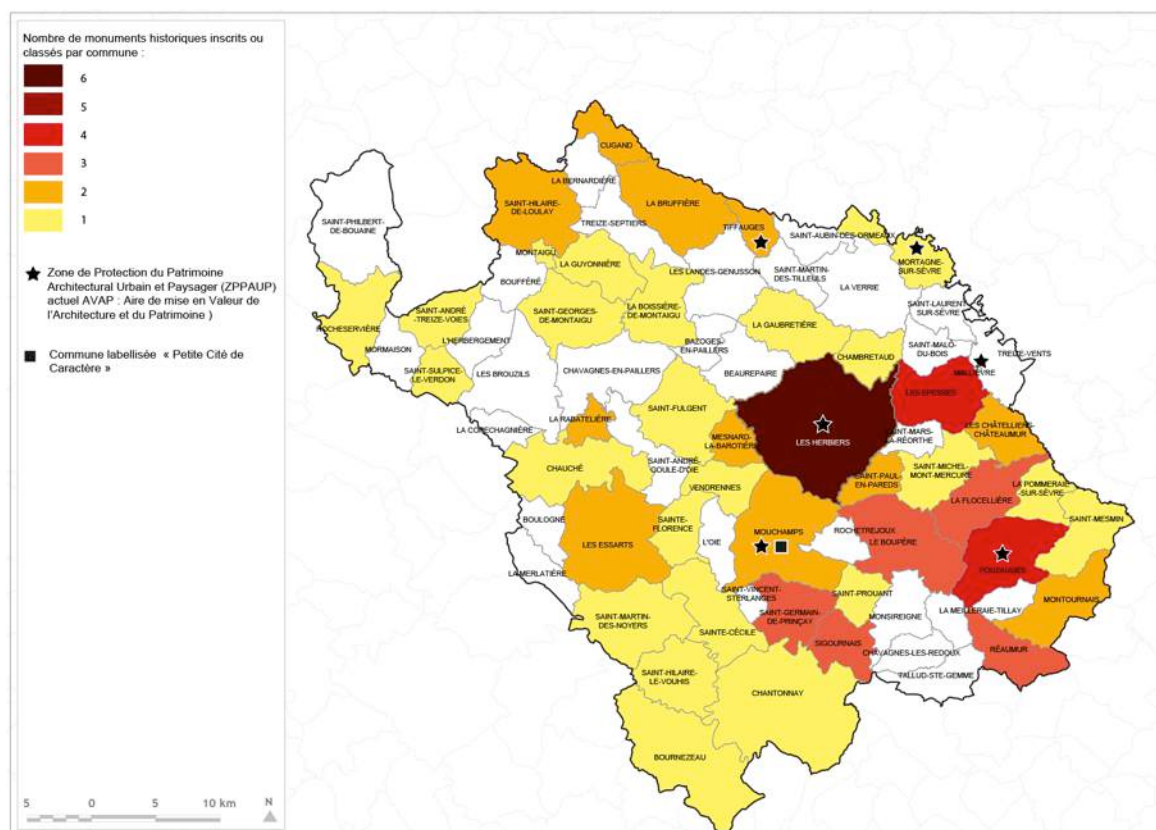
5.1 Le patrimoine architectural, vecteur d'identité et de d'attractivité

✓ Un patrimoine bâti reconnu

- Sur 72 communes du Pays du Bocage Vendéen, 42 sont **concernées** par la présence d'**édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques**,
- **64 édifices** (dont 4 relevant de l'archéologie) font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques,
- La variété et les richesses patrimoniales se traduisent également par des initiatives menées à l'échelle communale : **6 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** : Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Tiffauges, Les Herbiers, Mouchamps et Pouzauges,
- La commune de Mallièvre est labellisée « **Petite Cité de Caractère** ». Ce label intéresse les communes de moins 6 000 habitants dotées d'un bâti architectural de qualité et cohérent,
- Diversité et variété du patrimoine non protégé animent le paysage du territoire. Isolé ou faisant masse, ce patrimoine intéresse un large spectre stylistique et architecturale : **architecture domestique** (demeures, logis, manoirs et châteaux, maisons rurales et maisons de bourg) architecture d'activité artisanale et industrielle (notamment les maisons de tisserands, les moulins), **petit patrimoine et éléments de génie civil** (puits, ponts, lavoirs, fontaines, gares), **bâtiments administratifs et équipements publics** (mairies, écoles), **bâtis cultuels** (églises, couvents et prieurés, chapelles).

La protection du patrimoine bâti

(Source : PAC, production EAU)



✓ Tendances

La politique de protection du patrimoine s'avère active par la mise en œuvre d'une protection et d'une gestion continue :

- Depuis les années 2000, une dizaine d'édifices ont fait l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des monuments historiques (soit 15% de l'ensemble des édifices MH),
- Le monument au commandant Guilbaud à Mouchamps et l'église paroissiale Saint-Pierre ont été inscrits au titre des monuments historiques le 28/06/2013.
- Les communes de Mortagne sur Sèvre et des Herbiers ont fait évoluer leurs ZPPAUP en AVAP en 2014.

✓ Gouvernance

- Les fonctions du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) veillent à l'application des législations concernant les monuments historiques, les ZPPAUP, etc. A ce titre, il s'assure de la sauvegarde et la préservation des qualités patrimoniales du territoire.



Conclusion

- Richesse patrimoniale et diversité des édifices, protection et gestion du patrimoine protégé et non protégé concourent à l'attractivité du Pays,
- Vigilance est de mise quant à la sensibilité des édifices non protégés aux risques de détérioration, aux entreprises de transformation et de réhabilitation hasardeuses,
- Le patrimoine bâti n'est pas une scène paysagère immuable. Il doit pouvoir évoluer pour répondre aux nouveaux modes d'habiter, aux objectifs de maîtrise de consommation énergétique, aux enjeux de renouvellement urbain, etc.

FICHE 6 : FORMES URBAINES TRADITIONNELLES ET CONTEMPORAINES

Les paysages bâtis offrent une lecture historique du territoire du SCoT et permettent, à travers leurs formes spatiales et architecturales, la compréhension des logiques d'organisation des tissus bâtis et de ses évolutions.

6.1 Campagne habitée et bourg ancien au bâti resserré

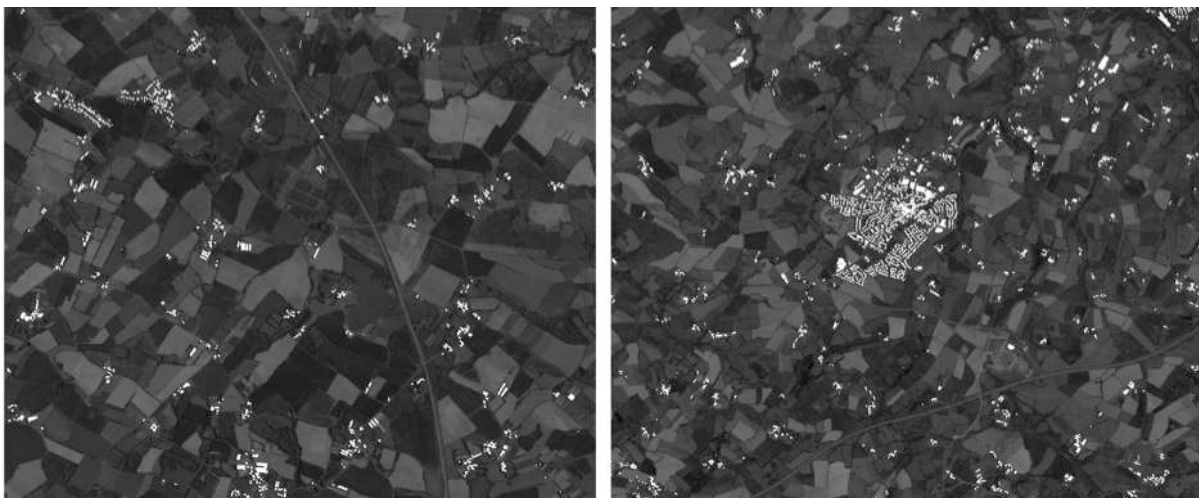
Le relief accidenté et le réseau hydrographique ont commandé les différentes implantations du bâti. Les bourgs sont généralement situés dans le creux des vallées et sur les coteaux qui les surplombent. Les escarpements du relief accueillent les petites structures agricoles alors que les plateaux et les interfluves sont occupés par des exploitations agricoles plus importantes.

✓ L'urbanisation traditionnelle en milieu rural

Territoire à l'empreinte rurale, le paysage du Bocage Vendéen se caractérise par la présence d'écarts, de hameaux, de constructions isolées qui s'égrènent dans la campagne.

- L'habitat dispersé constitue un motif paysager bâti traditionnel lié aux pratiques agricoles de polyculture : il s'en dégage une ambiance de campagne habitée,
- La campagne habitée s'organise autour d'un foyer urbain aggloméré, correspondant au bourg, et en une multitude d'écarts bâtis et de hameaux (appelés localement villages) qui correspondent à des regroupements de fermes et de maisons rurales,
- Ce mode d'occupation de l'espace n'est pas propre à un secteur spécifique du territoire d'étude mais constitue bien au contraire une caractéristique partagée à l'échelle des communes du SCoT.

La campagne habitée du Pays du Bocage Vendée : un essaimage d'écarts bâtis



✓ L'organisation des foyers urbains

Dans les foyers urbains, une enveloppe bâtie plus étoffée se déroule autour d'un réseau de rues et d'espaces publics. Un plan de ville « complexe » et structuré se dessine et s'oppose à la matrice bâtie simple des écarts et des urbanisations isolées.

- Le foyer urbain du bourg centre s'organise autour d'un **élément de centralité symbolique et fonctionnelle** : l'église, la mairie, l'école communale,
- Le bourg ancien présente une **organisation bâtie groupée et ramassée**. Le bâti est implanté à l'alignement sur rue et en mitoyenneté,
- **L'implantation en limite séparative (mitoyenne) et l'implantation en limite de l'emprise publique (sur rue) constituent la règle de construction**. Cette implantation du bâti répond à des règles pratiques :
 - **le bâti doit être évolutif** pour satisfaire aux nouveaux besoins domestiques ou artisanales : construction et juxtaposition de nouveaux bâtiments dans la continuité du bâti existant sont ainsi facilitées et permettent de maintenir un espace libre en arrière de construction (cour, jardin, potager, petit élevage, etc.),
 - **l'implantation à l'alignement marque la propriété privée,**
- **Il en résulte un paysage bâti et une ambiance urbaine à dominante minérale** : continuité du bâti à l'alignement, largeur des emprises des voies publiques contenue, absence de vue sur les arrières de parcelles (jardins, potagers, etc.).

Centre bourg ancien des Landes-Genusson : la continuité du bâti fait loi



6.2 Les paysages bâtis d'aujourd'hui : Quelles évolutions ?

Si le territoire conserve son empreinte rurale. Le développement contemporain des communes a profondément remanié leur organisation bâtie initiale. Les nouvelles urbanisations peuvent conforter la forme initiale ou au contraire, rompre la cohérence d'ensemble originelle d'une urbanisation compacte et resserrée. La période d'après guerre marque une rupture dans les modes constructifs et les développements urbains. Les formes urbaines et architecturales des réalisations récentes relèvent de caractéristiques qui diffèrent des formes traditionnelles :

- une implantation de la construction au centre de la parcelle ou au moins avec un retrait important,
- des partis d'aménagements favorisant des opérations autonomes, fermées sur elles-mêmes avec des voiries de desserte interne qui ne se connectent pas au maillage viaire existant, et donc n'offrent pas de perméabilité et de continuité avec les zones bâties les plus anciennes et les opérations voisines,
- une trame parcellaire au découpage régulier et normé qui rompt avec le parcellaire traditionnel et répond à des impératifs économiques et de commercialisation,
- une faiblesse des espaces publics qui se résument généralement au paysage de la rue.

✓ La trame parcellaire, une évolution qui interroge les modes d'habiter de demain

La trame parcellaire est la traduction graphique de l'occupation et de la valorisation humaine du sol, de l'espace. Son analyse aide à la compréhension de la composition et de l'organisation du tissu bâti. L'analyse de la trame parcellaire sur le territoire du Pays du Bocage Vendéen met en évidence une typologie parcellaire organisée en différents motifs :

- la trame parcellaire des villages et des bourgs anciens se singularise par un :
 - **micro-découpage aux formes irrégulières.** Le parcellaire s'imbrique pour composer un « **puzzle** » foncier complexe. Il en résulte un **paysage urbain** marqué par une **continuité du bâti** (implantation en mitoyenneté) un **front bâti continu** (implantation à l'alignement) et à des **hauteurs de constructions plus élevées** : les étages compensent la contrainte de l'emprise bâtie au sol,
 - **parcellaire en lanière** (plus profond que large). La largeur de la parcelle est équivalente à celle de la construction. L'arrière de parcelle est dévolu à aux espaces d'intimité (jardins, cours) ou de petite production familiale (potagers, petit élevage). Ce parcellaire allongé développe un **double rapport à l'espace** : un espace côté rue (ouverture sur l'espace public), et un espace côté jardin (ouverture sur l'espace agricole et naturel).
- la parcellaire pavillonnaire. La conquête du terrain libre a modifié l'organisation du découpage parcellaire. La division d'anciennes propriétés agricoles ou la division foncière de terrains déjà bâtis ont conduit à un découpage parcellaire normé dans sa forme,

Parcellaire laniéré des tissus bâtis anciens



Micro-découpage foncier en centre bourg



Découpage parcellaire normé caractéristique des tissus pavillonnaires contemporains



L'organisation des tissus pavillonnaires contemporains questionne le modèle urbain à développer demain sur le territoire. Si l'idéal de circulation (des voitures), de distribution (eaux potables ou usées), le confort de la rue (trottoirs, éclairage public) semble répondre aux attentes des habitants, il n'en demeure pas moins que :

- l'organisation du tissu pavillonnaire ne répond pas de manière satisfaisante aux attentes d'individualité et d'intimité : la construction en retrait des limites de propriété développe de nombreux vis-à-vis avec les propriétés voisines (cf. schéma ci-contre),
- le jardin morcelé est plus difficile à paysager et à investir : les espaces latéraux à la construction sont faiblement utilisés et valorisés (impossibilité de planter un arbre, étroitesse, etc.),
- l'évolution du bâti sur la parcelle est rendue plus complexe – voire parfois impossible – du fait de l'obligation, dans le cadre du règlement de construction, de respecter des prospects,
- le système de voiries est conçu moins pour assurer la continuité des liaisons à l'échelle de la ville que pour décourager les circulations étrangères au quartier ou à l'opération.

Dans le cadre d'une trame parcellaire au découpage normé, la propriété est sous le regard de 6 voisins



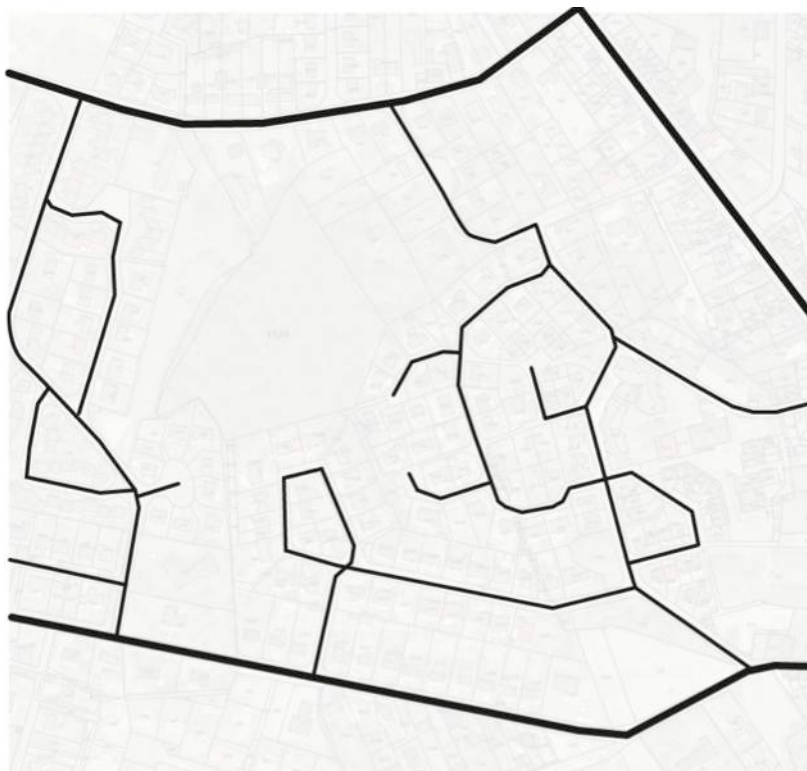
Dans un environnement bâti ancien où les constructions sont mitoyennes, la propriété sur parcellaire laniéré est sous le regard de 3 propriétés voisines



Quartier pavillonnaire



La trame viaire des opérations résidentielles à dominante pavillonnaire met en lumière un cloisonnement physique des opérations et un manque de lisibilité du quartier



✓ Extension urbaine : l'importance du site

Si le tissu pavillonnaire récent tend à contraster avec l'architecture locale, il compose parfois un paysage bâti faiblement inséré dans le grand paysage.

Lorsque le parti d'aménagement ne prend pas appui sur des éléments naturels (haies, mouvement du relief) où ne fait pas l'objet de paysagement, les nouvelles opérations sont souvent réalisées sans réelle transition avec les espaces naturels et agricoles voisins. Une juxtaposition brutale s'impose au regard. Le pourtour de l'opération est traité dans sa plus simple expression, sans réelle composition paysagère formant un effet de lisière urbaine, sans accroche avec le contexte paysager en place (haies, bosquets, etc.). Il en résulte une interface franche entre espace agricole ou naturel et espace nouvellement urbanisé.

Aussi, en l'absence d'insertion paysagère, les nouvelles constructions tendent à s'imposer dans le paysage par :

- **une surexposition du bâti** (toiture et façade) dans le paysage d'inscription de l'opération et plus largement de la commune,
- **un affaiblissement de la valeur paysagère des lieux**, mais aussi une moindre qualité urbaine et environnementale de l'enveloppe urbaine,
- **un risque de conflit d'usage entre les espaces et des risques d'impact environnementaux notables** (colonisation des espaces naturels par des espèces végétales dites ornementales),
- **un appauvrissement de la lisière urbaine par des vues directes sur des arrières de parcelles** (clôtures, haies de type mono-essence, etc.).

Sensibilité paysagère et visuelle des extensions urbaines contemporaines



6.3 Typologie architecturale : du monobloc traditionnel au monobloc contemporain

L'architecture traditionnelle se distingue par son caractère modeste tant par les matériaux utilisés que par leur mise en œuvre. La simplicité architecturale est liée à la vocation agricole initiale du bâti. Hormis les maisons de bourg et les maisons de ville, rares sont les constructions qui s'affranchissent des contraintes et des obligations techniques de l'activité agricole.

✓ La maison rurale et la ferme, un bâti identitaire du Bocage Vendéen

La maison rurale, isolée ou regroupée en hameau ou village (cf. § 1), se distingue par :

- une **architecture usuelle** destinée, à l'origine, à répondre aux **besoins en logement lié au travail de la terre** et aux **activités artisanales**,
- une **volumétrie simple** de type parallélépipédique ou monobloc, d'une **hauteur contenue** égale à un niveau,
- une façade à l'organisation généralement asymétrique et une toiture à deux pans couverte par des tuiles. Les ornements décoratifs sont rares, la corniche en constitue l'élément principal,
- un ajout d'**annexes et des petits éléments bâtis** au volume principal répond aux besoins des habitants.

Comme la maison rurale, la ferme peut être soit isolée, soit regroupée pour former un hameau. Elle est au centre des espaces cultivés et exploités et s'organise autour de dépendances. Son organisation principale s'écarte de la structure monobloc de la maison rurale :

- Elle est constituée d'un corps d'habitation principale à deux niveaux flanqué de part et d'autres **d'appentis et de bâtiments à usage précis** : entreposage des outils et du petit matériel, four... Ce corps principal se trouve généralement isolé des bâtiments agricoles. Il est **percé d'ouvertures fonctionnelles** : accès et éclairage des pièces à vivre, façade exposée aux intempéries et aléas climatiques aveugle ou faiblement percée,
- Une **grange-étable** se situe à proximité immédiate sans pour autant être accolée au corps principal de la ferme. La grange est percée d'une porte charretière centrale, de portes latérales destinées au passage du bétail. Des ouvertures annexes en façade et en toiture ont pour fonction de ventiler l'intérieur du bâtiment d'exploitation, les combles et les espaces de stockage.

Selon le contexte local et les besoins de l'exploitation, le bâtiment agricole présente des caractéristiques diverses : petite granges, granges adossées au bâti de la ferme, préau. La ferme s'organise sur une cour qui n'est jamais close et présente une forme rectangulaire ou quadrangulaire.

L'habitat rural



✓ La maison de ville

La maison de ville anime le paysage des centres bourgs. L'architecture demeure sobre tant dans sa forme que dans le choix des matériaux et dans leur mise œuvre. Continuité du bâti, présence de rez-de-chaussée commerçants et à vocation de services, détails architecturaux plus nombreux concourent à donner un caractère plus « urbain » à ce type de construction.

Elle se distingue de la maison rurale par :

- un **volume bâti** d'une hauteur comprise entre R+1+C à R+2+C : le rez-de-chaussée accueille les activités commerciales et artisanales, l'étage est destiné au logement. Au fil du temps, l'activité en rez-de-chaussée a disparu pour laisser place à la fonction résidentielle,
- un **ordonnement et une symétrie des façades** : les baies, de forme rectangulaire, sont à dominante verticale (plus hautes que larges). Le respect de la verticalité réduit la portée des linteaux et favorise la pénétration de la lumière au plus profond des pièces,
- une **présence d'éléments de modénature** en façade et en toiture (corniche, soubassement, etc.),
- une **continuité bâtie** : alignées sur la voie et en limite séparative, les maisons de ville structurent l'espace public en formant un front bâti continu.

La maison de ville



✓ La maison bourgeoise

La maison bourgeoise se distingue de la maison rurale et de la maison de ville par l'affirmation d'une distinction, d'une position sociale dans le paysage bâti à travers le choix de matériaux coûteux, la multiplication des éléments de modénature. Leur architecture peut être influencée par des modes constructifs extérieurs au territoire ou sont une interprétation enrichie – embourgeoisée – de l'architecture locale.

La maison bourgeoise se caractérise par :

- une **façade à l'organisation symétrique** marquée par alignement des ouvertures,
- une **toiture, à quatre pans**, surmontée d'imposantes cheminées ou présentant des jeux de toiture complexes,
- un **encadrement maçonné des ouvertures**,
- une **décoration plus prestigieuse des façades** : appuis de fenêtre, balcons et balustrades en fer forgé accompagnent les ouvertures sur rue,
- une mise en œuvre d'éléments de **zinguerie** (crêtes et épis de faîtage, etc.),
- un **jardin d'agrément**.

A partir du XIX^{ème} siècle, de grandes demeures apparaissent : manoirs et châteaux sont édifiés dans un vaste parc paysagé et arboré.

La maison bourgeoise, le château, le logis



✓ La maison individuelle : nouveau paysage bâti du Pays du Bocage Vendéen ?

L'immédiate après-guerre est marquée par une architecture qui modifie en profondeur le mode d'habiter.

La construction s'affranchit des implantations traditionnelles en étant édifiée en retrait de la voie et des constructions voisines (maison individuelle). Deux tendances constructives marquent cette époque. Le **mouvement moderne** émancipe son architecture de toutes références bâties traditionnelles, la construction d'**architecture néo-régionale** dont le vocabulaire est réinterprété pour répondre aux besoins de l'habitat moderne.

Ces deux courants donnent le ton et annoncent l'architecture des constructions actuelles : ouverture des pièces à vivre sur l'espace de jardin, garage intégré au fonctionnement et à l'organisation de la maison, une recherche d'intimité qui se traduit par une implantation en retrait des limites de propriété (cf. § 2), une mise en œuvre de matériaux industriels et standardisés.

Le développement de l'habitat contemporain est aujourd'hui quasi exclusivement dominé par la maison de constructeur. Elle est une construction "normée". Schématiquement la parcelle s'organise en trois séquences :

- **un espace minéral au devant de la construction** destiné à l'accès et le stationnement des véhicules associé à un espace paysager (jardin),
- **la construction,**
- **un jardin à dominante végétale en arrière du bâti** (potager, jardin d'agrément).

La trame parcellaire au découpage régulier rompt avec le parcellaire traditionnel et répond à des impératifs économiques et de commercialisation.

Les formes urbaines et architecturales des réalisations récentes relèvent de caractéristiques qui diffèrent des formes traditionnelles :

- **une implantation de la construction au centre de la parcelle ou au moins avec un retrait important,**
- **une hauteur contenue qui n'excèdent pas le rez-de-chaussée,**
- **une interprétation sobre de la construction traditionnelle.**

Forme, surface, dimension, limite de la trame parcellaire ont une incidence sur le cadre de vie collectif et individuel. Le découpage régulier de la trame parcellaire dans les opérations pavillonnaires contemporaines a composé un paysage urbain – une organisation – normé.

La maison individuelle est une forme bâtie particulièrement prégnante sur le territoire.
Au cours de la période 2002 – 2011, sur les 1 178 logements bâtis (22 % de la production de logements à l'échelle départementale) :

- **90 %** sont de **type individuel** (84% d'individuel pur et 6% d'individuel groupé),
- **10% sont de type collectif.** La production se concentre sur le Canton de Mortagne-sur-Sèvre (21,5 % des logements produits) et dans une moindre, sur les Cantons de des Essarts et des Herbiers (13 – 14 % des logements produits).

Typologie des logements : l'imposition du logement individuel dans les paysages bâtis contemporains

(Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, sit@del 2)

Période 2002-2011	Nombre de logements commencés : individuel pur ¹		Nombre de logements commencés : individuel groupé ²		Nombre de logements commencés : collectif ³		Nombre de logements commencés : résidence ⁴		Total nombre de logements commencés	
CC du Canton de Mortagne-sur-Sèvre	129	71,3%	13	7,2%	39	21,5%	0	0%	181	100%
CC du Canton de Rocheservière	71	89,9%	4	5,1%	4	5,1%	0	0%	79	100%
CC du Canton de Saint-Fulgent	126	93,3%	1	0,7%	8	5,9%	0	0%	135	100%
CC du Pays de Chantonnay	101	95,3%	3	2,8%	2	1,9%	0	0%	106	100%
CC du Pays de Pouzauges	93	88,6%	8	7,6%	2	1,9%	2	1,9%	105	100%
CC du Pays des Essarts	70	79,5%	6	6,8%	12	13,6%	0	0%	88	100%
CC du Pays des Herbiers	177	81,6%	10	4,6%	30	13,8%	0	0%	217	100%
CC Terres de Montaigu	222	83,1%	24	9,0%	21	7,9%	0	0%	267	100%
Pays Bocage Vendéen	898	84,0%	69	5,9%	118	10,0%	2	0,2%	1 178	100%
Département	4 084	71,3%	532	9,3%	787	13,7%	320	5,6%	5 723	100%

¹ Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison). Un logement individuel pur a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement.

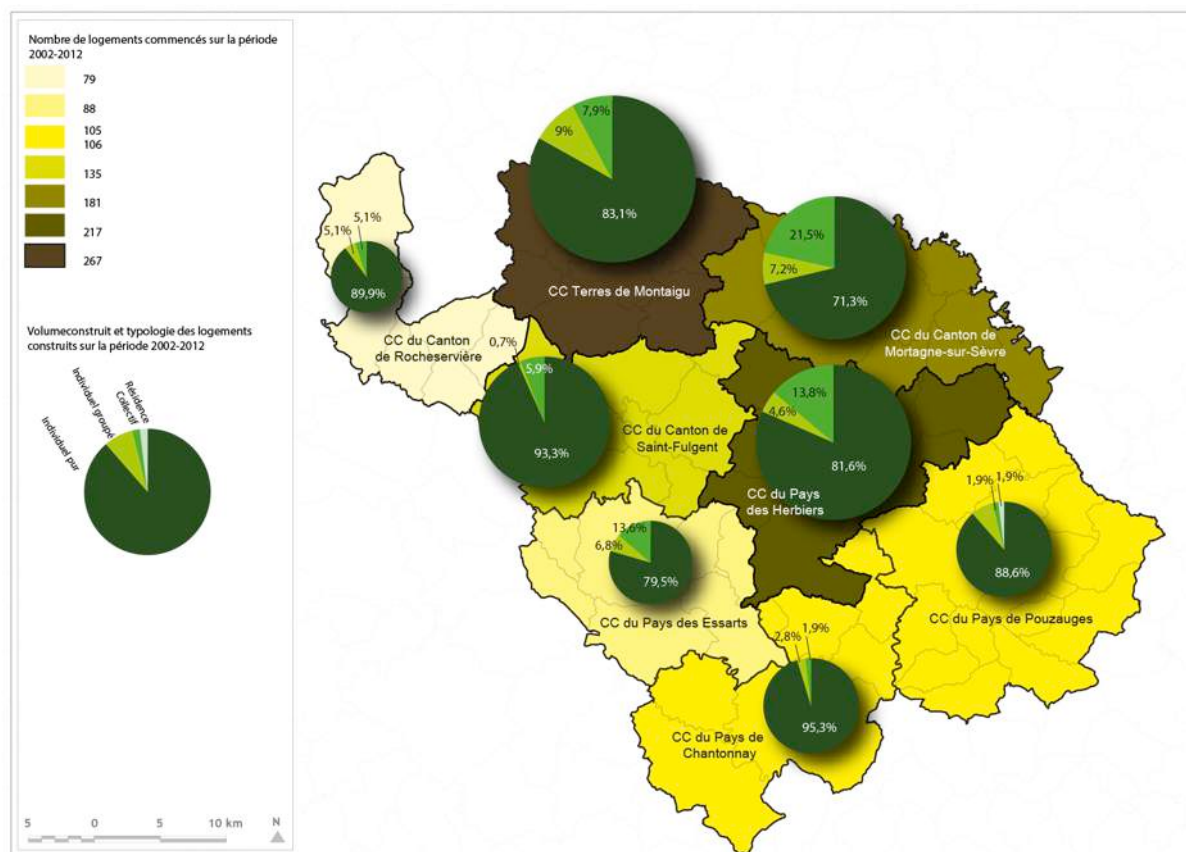
² Les logements individuels groupés ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

³ Les logements collectifs ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

⁴ Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales, les résidences pour personnes handicapées.

Logements commencés par EPCI sur le période 2002-2012

(Source : Sit@del 2)



✓ L'habitat collectif, un motif bâti peu présent qui révèle l'attachement à l'habitat individuel

L'habitat collectif, peu présent, se concentre dans les principaux pôles du territoire. Ses principales caractéristiques sont :

- comme pour l'habitat individuel, une **organisation autonome et généralement à distance du centre ancien historique**,
- une **architecture et un urbanisme « fonctionnaliste »** qui s'affranchit des qualités et des typicités architecturales locales,
- des constructions édifiées sous forme de **plots ou de barres**,
- une **place omniprésente accordée à la voiture**, celle du piéton est moins évidente en particulier dans les opérations les plus anciennes : dimensionnement des voiries de desserte, nappes asphaltées destinées au stationnement des véhicules, faiblesse des liaisons douces,
- une **hauteur de constructions des logements contenue** sur le territoire, ne dépassant pas les quatre étages.

✓ Des initiatives durables

Le territoire recense des opérations d'urbanisme, de construction et des démarches innovantes qui tendent à modifier les pratiques d'aménagement. A titre d'exemple :

- Le quartier du Val de la Pellinière (Les Herbiers) : principe de parc urbain habité de 9 hectares où s'associent architecture contemporaine et démarche environnementale. Ce nouveau quartier est un véritable laboratoire pédagogique de l'habitat de demain. Fréquemment visité par des professionnels et des élus, l'opération a été primée de nombreuses fois,
- La ZAC du Fief du Haut Bourg et du Breuil (Saint Philbert de Bouaine) : éco-hameau, une mise à distance de l'automobile, construction qualité basse consommation...,
- La Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées de Sainte-Florence : bâtiment à très haute performance énergétique aménagé en cœur de bourg,
- Des démarches de sensibilisation et d'information sont également à l'œuvre notamment sur la démarche Bimby (Conseil Général de Vendée et CAUE)...

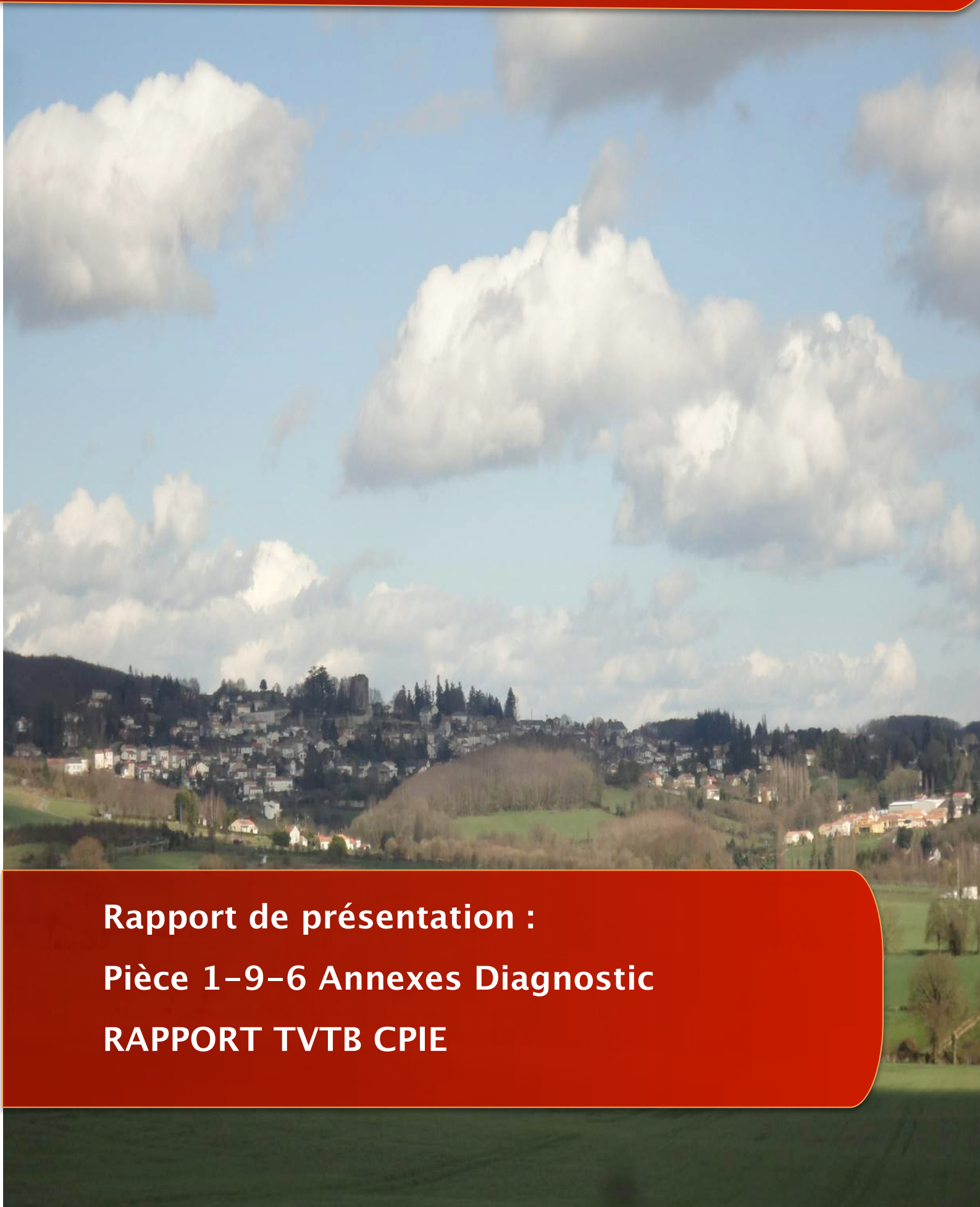
✓ Tendances

- Le mode de développement résidentiel des dernières décennies a privilégié un mode d'habiter basé sur la maison individuelle,
- Le position géographique du Pays du Bocage Vendéen au centre du triangle Nantes, La Roche-sur-Yon et Cholet apparaît particulièrement attractif. Les habitants disposent d'un cadre de vie de qualité à proximité de ces agglomérations, notamment de leurs zones d'emplois,
- Le développement du tissu résidentiel est particulièrement prégnant dans les paysages situés aux marches du territoire. Les pôles urbains et les pôles d'emplois du territoire (Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Chantonnay, Pouzauges, Montaigu, Les Essarts) témoignent également de ce mode de développement.

✓ Conclusion

- Si la campagne habitée constitue un motif paysager bâti identitaire et traditionnel, ce modèle d'occupation de l'espace est aujourd'hui à l'encontre des enjeux de moindre consommation des surfaces naturelles et agricoles, de recherche de proximité de services, commerces et équipements, de cohérence urbanisme et transport, de moindre impact environnemental et paysager,
- Le modèle dominé par la maison individuelle interroge les formes urbaines et bâties à développer pour demain. Au regard de la tension exercée sur le foncier, une réflexion est à ouvrir sur les nouveaux modes d'habiter. Des formes urbaines plus compactes sont à encourager sans pour autant renoncer à un double exigence : intimité et individualité, qualité architecturale et environnementale des nouveaux paysages bâtis,
- Les modalités de développement des termes d'une grammaire architecturale et urbaine contemporaine sont à interroger dans le cadre de la production de nouveaux paysages bâtis à vocation d'habitat et d'activités.

SCoT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



Rapport de présentation :
Pièce 1-9-6 Annexes Diagnostic
RAPPORT TVTB CPIE

TRAME VERTE ET BLEUE

SCOT du Pays du Bocage vendéen



METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, CONCERTATION LOCALE, ET PROPOSITIONS DE PRISE EN COMPTE



Janvier 2016



SÈVRE ET BOCAGE
CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT

www.cpie-sevre-bocage.com – contact@cpie-sevre-bocage.com

CPIE Sèvre et Bocage – Association Maison de la Vie Rurale – 85700 LA FLOCELLIERE
Tél. 02 51 57 77 14 / Fax : 02 51 57 28 37

SOMMAIRE

PARTIE 1 :

Méthodologie d'identification des enjeux de la trame verte et bleue sur le territoire du Pays du Bocage vendéen

1.1. Les éléments de connaissance mobilisés	5
1.1.1. Localisation des réservoirs de biodiversité potentiels	5
1.1.1.1. Mobilisation des données naturalistes	5
1.1.1.2. Choix d'une objectivité méthodologique et scientifique	5
1.1.1.3. Une hiérarchisation des zones en fonction des taxons patrimoniaux	7
1.1.1.4. Une expertise partagée pour une première définition du profil des réservoirs	7
1.1.2. Détermination des corridors écologiques	9
1.1.2.1. Préalable à la définition des corridors	9
1.1.2.2. Caractérisation de la perméabilité du territoire	9
1.1.2.3. Localisation des corridors	12
1.2. La comparaison de l'approche utilisée au regard des zonages préalablement identifiés	12
1.2.1. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	12
1.2.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	12

PARTIE 2 :

Démarche de concertation sur la trame verte et bleue du SCOT du Pays du Bocage

2.1 La démarche de concertation engagée	15
2.2 Une forte mobilisation des territoires	15
2.3 Une plus-value pour la précision de la trame verte et bleue	16

PARTIE 3 :

Lecture des cartes de la trame verte et bleue

3.1. Prélabes à la construction des cartes de la trame verte et bleue du SCOT du Pays du Bocage Vendéen	18
3.2. Clés de lecture et interprétation des cartes de la trame verte et bleue du SCOT du Pays du Bocage .	18
3.2.1. Les Zones Blanches	18
3.2.2. Les Réservoirs de Biodiversité	19
3.2.3. Les Corridors Ecologiques	20
3.2.4. Les Fragmentations a la continuité écologique	21

PARTIE 4:

Cartes de la Trame Verte et Bleue sur le Pays du Bocage Vendéen et éléments de synthèse géographique

4.1. Les continuités écologiques validées à l'échelle du SCOT	27
4.2. La contribution des différents territoires intercommunaux a la trame verte et bleue du SCOT	28

PARTIE 5 :

Prise en compte de la trame verte et bleue dans le Document d'Objectif et d'Orientation (DOO) : propositions issues de la concertation territoriale

5.1	Eléments pouvant relever des mesures prescriptives.....	31
5.1.1.	Zonage des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	31
5.1.2.	Urbanisation des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue.....	31
5.2	Eléments pouvant relever des recommandations	32
5.2.1.	Projets d'infrastructures linéaires de transport au sein des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	32
5.2.2.	Projet d'extensions communales au sein des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	32
5.2.3.	Projet d'extensions ou de création de zones d'activités économiques au sein des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue.....	32
5.2.4.	Restauration des continuités écologiques de la trame verte et bleue.....	32
5.2.5.	Suivi continu et connaissance de la trame verte et bleue	33
5.2.6.	Maintien d'une activité agricole liée à l'élevage pour garantir une trame verte et bleue fonctionnelle notamment dans les réservoirs de biodiversité.....	33

PARTIE 1 :

METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



1.1. LES ELEMENTS DE CONNAISSANCE MOBILISES

1.1.1. LOCALISATION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE POTENTIELS

1.1.1.1. MOBILISATION DES DONNEES NATURALISTES

La méthode mise en œuvre est celle qui consiste à mobiliser le plus grand nombre d'observations naturalistes valides et récentes se référant au territoire du Pays du bocage vendéen.

Les observations naturalistes - supports sont celles principalement recueillies dans le cadre de la plateforme Faune Vendée (www.faune-vendee.org) et complétées des données naturalistes de la LPO Vendée, des Naturalistes Vendéens, du Conservatoire botanique national de Brest et du CPIE Sèvre et Bocage. Dans un premier temps, les taxons privilégiés concernent la faune vertébrée (oiseaux, mammifères dont chiroptères) et la flore vasculaire. Seules les données contemporaines et validées ont été intégrées à la présente analyse, soit les informations recueillies entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2011 pour la faune et le 31 décembre 2013 pour la flore.

Une donnée associe systématiquement une espèce à une date, un lieu-dit et un ou plusieurs observateurs. Le jeu de requêtes permet des analyses par espèce ou groupe d'espèces, dates ou lieux-dits. Celles-ci donnent lieu à différentes cartes dont la superposition construit progressivement et objectivement la trame.

1.1.1.2. CHOIX D'UNE OBJECTIVITE METHODOLOGIQUE SCIENTIFIQUE

Pour disposer d'une précision infra-communale permettant de répondre aux objectifs visant à fournir une prélocalisation des zones à plus forts enjeux de biodiversité, le territoire du SCOT a été découpé en trois maillages de superficie différente (maille de 25 ha, 100 ha et 250 ha). A l'issue de différents tests, la maille retenue est celle de 100 ha (1km*1km) (Fig. 1). Celle-ci permet d'avoir en moyenne 1 lieu-dit par maille et offre ainsi une cohérence avec les données disponibles dans les bases naturalistes (saisies la plupart du temps par l'entrée nominative du lieu-dit). Egalement, cette précision correspond approximativement à la surface moyenne d'une exploitation agricole et se trouve en cohérence avec la maille de travail utilisé pour le SRCE.

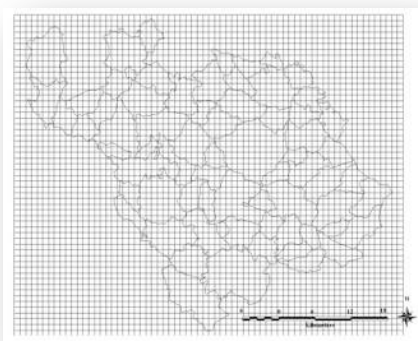


Fig. 1 : Maille de 100 ha retenue pour l'identification des réservoirs de biodiversité



Fig. 2 : Nombre de données de mammifères et oiseaux connues par maille de 100 ha

La pression d'observation est répartie sur l'ensemble du Pays avec des secteurs de plus forte intensité

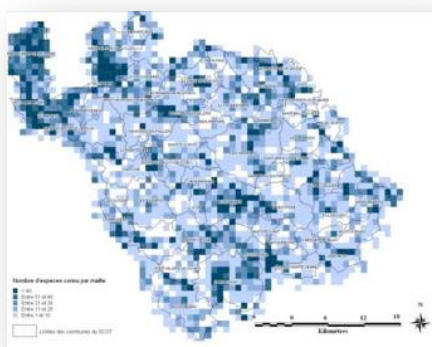


Fig. 3 : Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs et de mammifères connus par maille de 100 ha

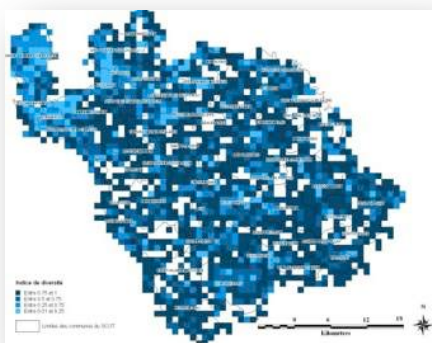


Fig. 4 : Représentation de l'indice de diversité oiseaux et mammifères (ratio entre le nombre d'espèces et le nombre de données par maille)

Le jeu de données utilisé se compose de près de 200 000 données faunistiques et floristiques.

- 144 101 données d'oiseaux de 267 espèces observées de manière occasionnelle ou régulière (soit 65% des oiseaux connus en Pays de la Loire)
- 4 650 données de mammifères (hors chauves-souris) de 35 espèces et 2002 données de chiroptères (chauves-souris) de 19 espèces, (soit 83% de mammifères connus en Pays de la Loire)
- 39 539 données flore représentant près de 1000 espèces et sous-espèces botaniques

Pour les oiseaux, nous nous sommes intéressés **uniquement aux espèces nicheuses** pour éviter le biais lié aux observations d'espèces en migration (observations uniquement en vol, pas de stationnement sur le secteur d'étude) alors que toutes les espèces de mammifères (terrestres, semi-aquatiques, aériens : chauves-souris) ont été prises en compte dans l'analyse.

A l'issue d'une première analyse cartographique, le cumul oiseaux-mammifères fait ressortir plusieurs secteurs d'observations privilégiés pour ces deux groupes d'espèces (Fig.3). Néanmoins, les données saisies dans les bases sont issues de données récoltées bénévolement par des particuliers. **Elles ne suivent donc aucun protocole scientifique ce qui induit une hétérogénéité lors de la saisie.** Des secteurs peuvent ainsi faire ressortir un nombre important d'espèces observées mais n'être que le résultat d'une prospection assidue d'un naturaliste dans le secteur. Au contraire, des zones, pourtant intéressantes, peuvent faire l'objet de sous-prospections puisque éloignées de tout lieu de résidence des naturalistes.

N'ayant pu intégrer dans la phase d'analyse, les données propres à la faune piscicole notamment des milieux lenticques et des cours d'eau, pour caractériser la trame bleue, les éléments repris pour caractériser cette trame sont largement à rapprocher de ceux du SRCE (cours d'eau type 1, réservoirs biologiques du SDAGE).

1.1.1.3. UNE HIERARCHISATION DES ZONES EN FONCTION DES TAXONS PATRIMONIAUX

Des listes de protection ou de menaces existent pour la majorité des groupes. Elaborées par des spécialistes à différents échelons territoriaux (listes mondiales, européennes, nationales, régionales...), elles permettent de relever, parmi le catalogue exhaustif des taxons, celles qui ont un intérêt patrimonial. Pour chaque taxon, une note de patrimonialité a été créée. Cette note cumulée par l'addition de celle des différents taxons permet à l'échelle de chacune des mailles (pixels évoqués ci-dessus) d'identifier des carrés où la biodiversité patrimoniale est concentrée (Fig. 5).

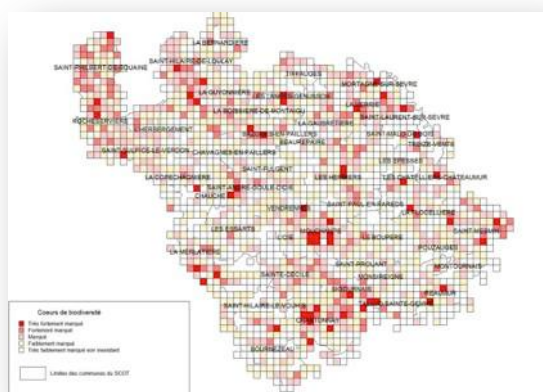


Fig.5 : Nombre d'espèces patrimoniales contactées par pixel (le gradient de rouge est croissant en fonction de l'augmentation du nombre d'espèces patrimoniales identifiées)

1.1.1.4. UNE EXPERTISE PARTAGÉE POUR UNE PREMIÈRE DÉFINITION DU PROFIL DES RÉSERVOIRS

A l'issue de cette phase, une première réflexion a été menée avec les deux partenaires acteurs naturalistes principaux pourvoyeurs de données pour affiner les secteurs qui présentent un intérêt au regard de la faune, de la flore et des milieux au sein des mailles retenues comme secteur marqué ou fortement marqué. L'idée étant de donner un sens écologique et fonctionnel aux contours des pixels de manière plus précise et de les rendre compatibles avec la réalité éco-paysagère (vallées, bocages...).

Cette carte des patrimonialités a ensuite été présentée pour avis à différents partenaires naturalistes : Fédération départementale des chasseurs de Vendée, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, EPTB de la Sèvre Nantaise, le Conservatoire Botanique National (CBN) de Brest, la Fédération Départementale des pêcheurs de Vendée et le CPIE Logne et Grand Lieu. Aucune modification majeure n'y a été apportée.

L'étape qui s'est imposée, suite à l'identification des zones de patrimonialités potentielles, a été de les caractériser en leur attribuant trois critères :

- Un **nom** défini en fonction des milieux qu'ils occupent. Pour les zones qui se superposent aux ZNIEFF, le nom de ces dernières leur a été réattribué.
- Une **liste d'espèces patrimoniales** pour lesquelles ces espaces ont été retenus. Cette liste prend en compte les données des bases naturalistes mais aussi les données bibliographiques (issues des ZNIEFF). La liste des espèces patrimoniales (protégées, déterminantes ZNIEFF, vulnérables ou en danger en Pays de la Loire) identifiées. Cette liste a été établie pour les groupes suivant : habitats, flores, insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères.
- Une **hiérarchisation** des zones à partir d'une note de patrimonialité allant de 0 (enjeux très faibles) à 3 (enjeux forts). Cette note a été attribuée en fonction du nombre d'espèces patrimoniales présentes dans chacun des cœurs.

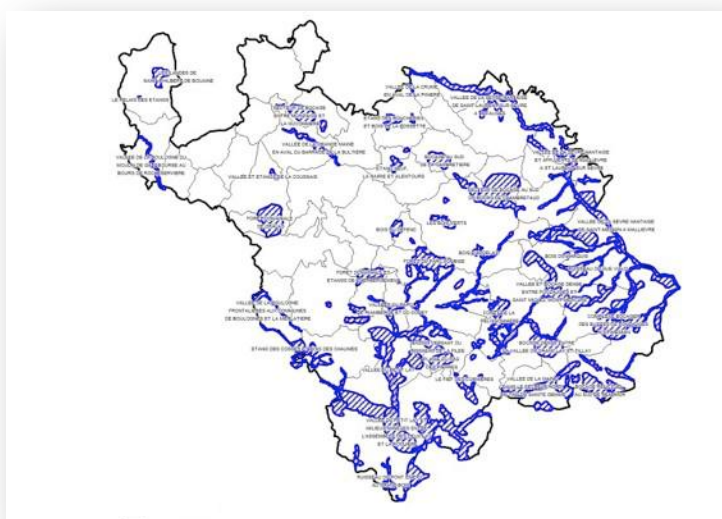


Fig. 6 : Première approche de définition des profils des réservoirs de biodiversité sur le territoire du SCOT

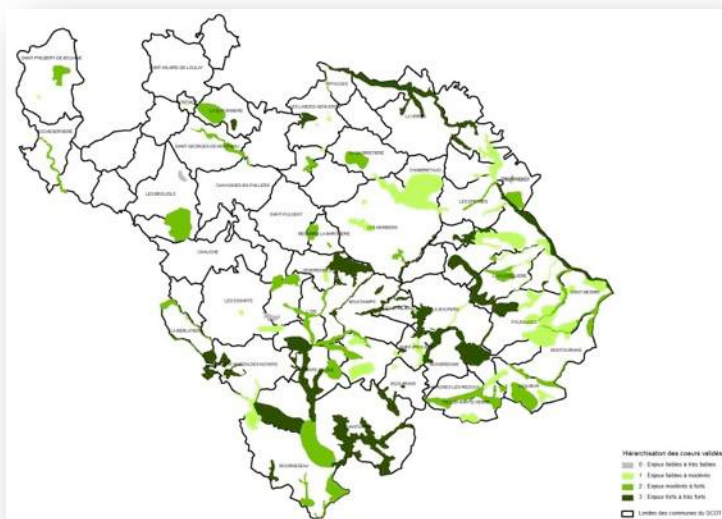


Fig. 7 : Hiérarchisation des réservoirs pré-identifiés en fonction du nombre de taxons patrimoniaux observés

1.1.2. DETERMINATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

1.1.2.1. PREALABLE A LA DEFINITION DES CORRIDORS

Après identification et caractérisation des réservoirs de biodiversité, nous nous sommes intéressés aux éléments du paysage susceptibles de jouer un rôle pour le déplacement des espèces. Pour cela, nous avons tout d'abord considéré les différents éléments du paysage pouvant jouer ce rôle de corridor, de manière indépendante dans un premier temps puis cumulés dans un second temps.

1.1.2.2. CARACTERISATION DE LA PERMEABILITE DU TERRITOIRE

Pour identifier cette perméabilité, nous avons travaillé sur la même grille (maillage de 100 ha) que celle qui a été utilisée pour l'identification des réservoirs. A chaque maille a été attribuée une « note » de perméabilité du territoire en fonction de la densité de l'élément du paysage considéré (Haies, Prairies permanentes, mares, boisements). Une note globale (somme de toutes les notes précédentes) a ainsi pu être dégagée pour définir le potentiel global de perméabilité du territoire.

Cette méthode indiciaire a pour objectif de guider, au plus juste, les territoires dans l'identification des corridors écologiques qui relient potentiellement deux réservoirs de même nature.

Indice de Perméabilité « Haies »

Cet indice a été calculé à partir du linéaire de haies (cartographié par l'IFN pour la FRC) dans chaque maille. Dans le contexte bocager du secteur d'étude, nous pouvons considérer qu'un maillage bocager moyen atteint entre 80 et 100 ml de haies par hectare. Sur cette base, nous avons pu construire et hiérarchiser l'indice de la façon suivante :

- < 60 ml de haies par ha (Bocage très lâche) : note de 0 – **Enjeux très faibles**
- Entre 60 et 80 ml de haies par ha (Bocage lâche) : note de 2,5 – **Enjeux faibles**
- Entre 80 et 100 ml de haies par ha (Bocage assez dense) : note de 5 – **Enjeux moyens**
- > 100 ml de haies par ha (Bocage très dense) : note de 10 – **Enjeux forts**

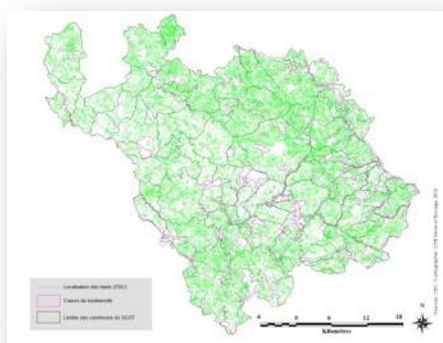


Fig. 8 : Linéaire de haies sur le territoire du SCOT (> 9500 km)

Indice d'espaces agricoles à haute valeur environnemental (données issues du RPG 2011)

Cet indice a été calculé à partir d'une note de « haute valeur environnementale » (HVE) au sein de chaque îlot déclaré dans le RPG (adapté de la méthodologie de Pointereau, 2012). Cette note se décompose en deux critères :

- L'hétérogénéité des pratiques culturales : plus le nombre de pratiques est diversifié plus la note est forte (sauf si on a 100% de prairies permanentes dans l'îlot auquel on attribue systématiquement la note maximale, puisque l'on considère que l'intérêt pour la faune et la flore est plus fort que si on a une hétérogénéité de cultures).
- L'extensivité des pratiques (définie à partir des déclarations agricoles). Cette note est calculée à partir de la surface des prairies permanentes par rapport à la surface totale : plus la surface tend vers 100% et plus le système est extensif donc la note est forte.
- La somme de ces deux critères nous donne la note finale HVE

Sur cette base, nous avons pu construire et hiérarchiser l'Indice de la façon suivante :

- Note comprise entre 0 et 1,6 - **Enjeux très faibles**
- Note comprise entre 1,7 et 2,7 - **Enjeux faibles**
- Note comprise entre 2,8 et 4,3 - **Enjeux moyens**
- Note supérieure à 4,3 - **Enjeux forts**

Indice perméabilité « Mares »

Cet indice a été calculé à partir du nombre de mares (cartographiées par la FRC) dans chaque maille. Dans le contexte bocager du secteur d'étude, nous pouvons considérer qu'un maillage bocager comprend en moyenne 3 mares par hectare. Sur cette base, nous avons pu construire et hiérarchiser l'Indice de la façon suivante :

- Entre 0 et 1 mare par ha : note de 0 - **Enjeux très faibles**
- 2 mares par ha : note de 2,5 - **Enjeux faibles**
- 3 mares par ha : note de 5 - **Enjeux moyens**
- 4 mares par ha : note de 7,5 - **Enjeux forts**
- > 4 mares par ha : note de 10 - **Enjeux très forts**

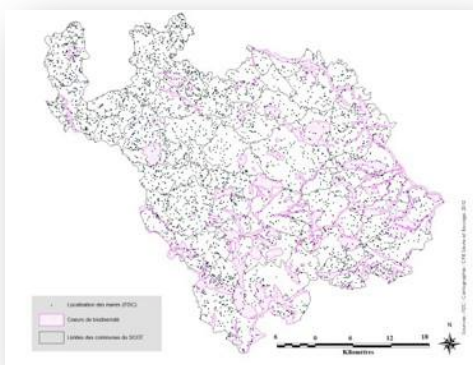


Fig. 9 : Localisation des mares sur le territoire du SCOT (n=5087)

Indice perméabilité « occupation du sol et boisements »

La BD CARTO® décrit différents éléments de l'occupation des sols : Prairies, Forêts et boisements, Vergers et vignes, Eaux libres, Carrières / Décharges, Zones d'activités, Bâti. Une note a été attribuée à chacun de ces éléments en fonction de leur intérêt potentiel pour le déplacement de la faune et de la flore :

- Bâti : 0
- Zones d'activités : 0

- Carrière / Décharge : 5
- Vignes / Vergers : 5
- Boisements : 20
- Prairies : 20
- Eaux libres : 20

Pour éviter de prendre en compte les prairies déjà évaluées dans l'indice de perméabilité des espaces agricoles (sur déclaration des agriculteurs) et donc pour éviter de surévaluer leur rôle dans le déplacement des espèces, nous avons conservé uniquement les polygones qui se situent en dehors des ilots du RPG 2011.

Une note a été attribuée à chacun des polygones. Cette note définie pour chaque polygone a donc ensuite été rapportée au maillage de 100 ha.

Sur cette base, nous avons pu construire et hiérarchiser l'Indice de la façon suivante :

- Note moyenne par ha comprise entre 0 et 2,4 - **Enjeux très faibles**
- Note moyenne par ha comprise entre 2,4 et 3,6 - **Enjeux faibles**
- Note moyenne par ha comprise entre 3,6 et 5,7 - **Enjeux moyens**
- Note moyenne par ha supérieure à 5,7 - **Enjeux forts**

Indice global de perméabilité

A partir des analyses précédentes, un Indice global de perméabilité cumulé a pu être construit en sommant les notes associées aux différentes mesures prises en compte.

L'Indice de perméabilité a été construit et hiérarchisé de la manière suivante :

- Note comprise entre 0 et 10 - **Enjeux nuls à très faibles**
- Note comprise entre 11 et 15 - **Enjeux faibles**
- Note comprise entre 16 et 18 - **Enjeux moyens**
- Note comprise entre 19 et 22 - **Enjeux forts**
- Note supérieure à 22 - **Enjeux très forts**

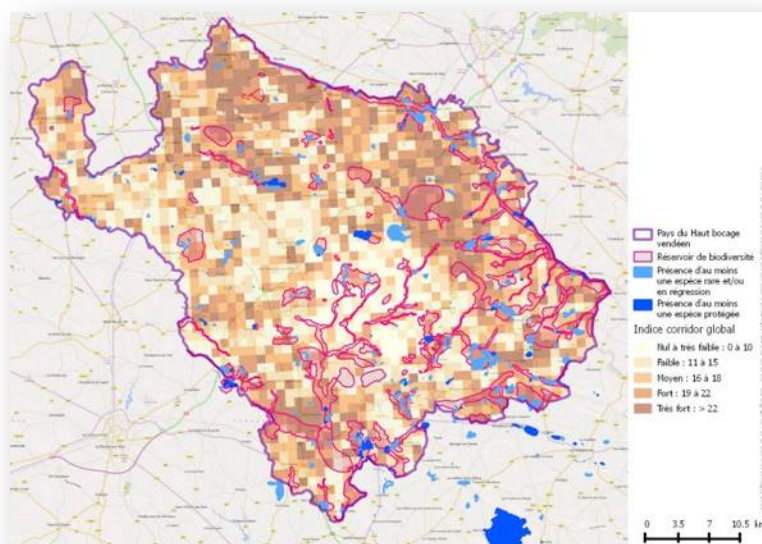


Fig. 10 : Indice global de perméabilité du territoire

1.1.2.3. LOCALISATION DES CORRIDORS

A ce stade de la démarche, la localisation précise des corridors écologiques n'a pas été jugée nécessaire. Celle-ci sera néanmoins travaillée à l'issue de la phase de concertation locale sur la base de réservoirs arrêtés afin d'en identifier les relations fonctionnelles potentielles.

1.2. LA COMPARAISON DE L'APPROCHE UTILISEE AU REGARD DES ZONAGES PREALABLEMENT IDENTIFIES

1.2.1. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

Le SRCE présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue. Il s'agit d'un document qui doit servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Il doit, par conséquent, être pris en compte conformément à la réglementation par les SCOT.

De par son échelle grossière (1/100 000^{ème}), le SRCE ne peut donner qu'une information générale sur les enjeux de continuités écologiques régionales. Ainsi, il permet de replacer les enjeux de chaque territoire au sein d'un ensemble plus vaste en particulier l'espace régional. Il invite, en outre, chaque territoire à se positionner au regard de cette démarche en précisant de manière adaptée les enjeux au contexte local.

A l'échelle du Pays du bocage, les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE correspondent à 41% de la superficie du territoire.

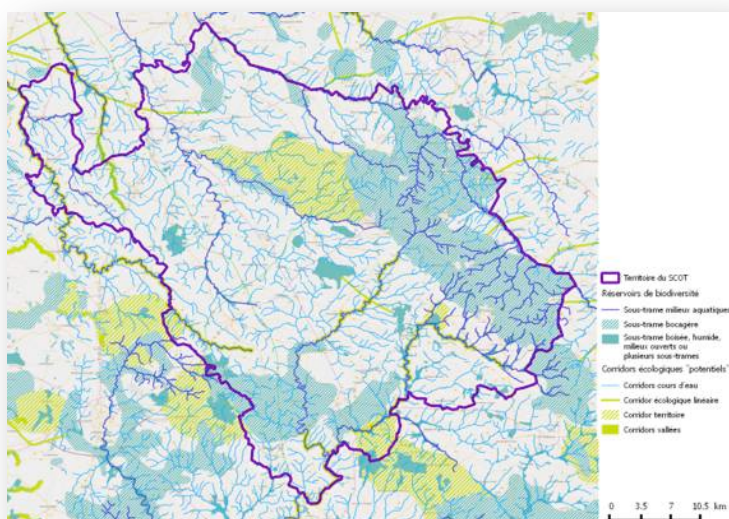


Fig. 11 : Carte des continuités écologiques identifiées dans le cadre du SRCE

1.2.2. LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

A l'échelle du territoire du SCOT, les ZNIEFF concernent 44 815 ha soit 12,25% du territoire. Elles se répartissent de la façon suivante : 3 719 ha identifiés à travers 54 ZNIEFF de type 1 et 41 096 ha identifiés au sein de 15 ZNIEFF de type 2.

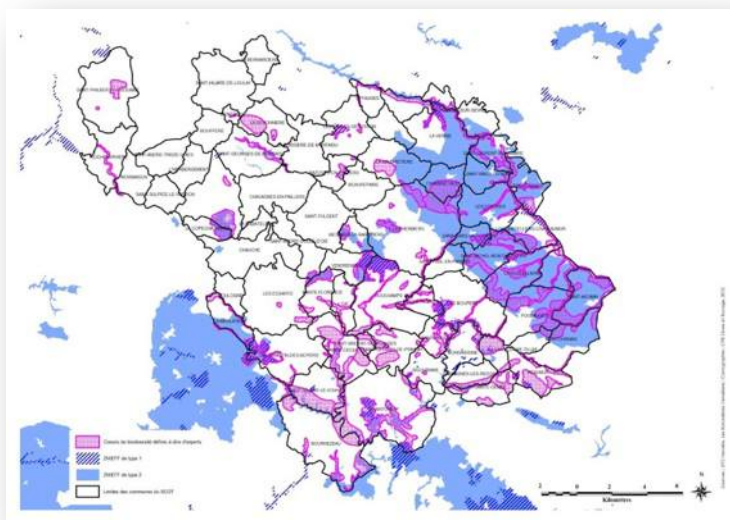


Fig. 12 : Comparaison des inventaires ZNIEFF au regard des réservoirs pré-identifiés

PARTIE 2 :

DEMARCHE DE CONCERTATION SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



2.1 LA DEMARCHE DE CONCERTATION ENGAGEE

Suite à la présentation méthodologique de l'identification de territoires à enjeux de biodiversité pouvant servir de base de construction de la trame verte et bleue sur le territoire du SCOT par le CPIE en mai 2015, le Syndicat mixte du Pays du bocage vendéen a souhaité qu'une concertation large puisse être planifiée avec les territoires intercommunaux, en associant les acteurs locaux, et notamment la profession agricole, dans l'objectif de définir une trame verte et bleue en adéquation avec les enjeux identifiés et partagés entre élus et gestionnaires des territoires.

La démarche de concertation a été réalisée entre début juillet et fin septembre (Tableau 1). Celle-ci a consisté en une explication méthodologique des zonages pré-identifiés et en un travail plus fin à l'échelle 1/25 000^{ème} d'identification par les acteurs locaux de la pertinence de ces réservoirs potentiels.

Tableau 1 : Date et lieu des rencontres de concertation

Date	Communauté de communes	Lieu
03/09/2015	Pays des Herbiers	Les Herbiers
15/09/2015	Pays des Herbiers	St Mars la Reorthie
28/09/2015	Pays des Herbiers	Mouchamps
07/09/2015	Pays des Essarts	Les Essarts
29/09/2015	Pays des Essarts	Les Essarts
09/07/2015	Pays de Chantonnay	Chantonnay
01/07/2015	Pays de Pouzauges	Pouzauges
08/07/2015	Terres de Montaigu	Montaigu
09/09/2015	Pays de Rocheservière	Rocheservière
03/09/2015	Pays de St Fulgent	St Fulgent
09/07/2015	Pays de Mortagne	La Verrie
10/09/2015	Pays de Mortagne	La Verrie

2.2 UNE FORTE MOBILISATION DES TERRITOIRES

Au total, au cours des 12 réunions de concertation réalisées, 206 participants ont été associés à la démarche. 131 élus représentant 67 communes ont pu se positionner sur les cartographies proposées au cours des réunions de concertation. 58 représentants de la profession agricoles ont également suivi ce travail en apportant leur contribution.

En complément de ces réunions de concertation, certains territoires ont souhaité amplifier la mobilisation locale en proposant, au sein de leurs conseils municipaux ou auprès des représentants agricoles de leur commune, de se positionner sur les cartographies produites.

A l'issue de chacun de ces temps, les modifications pertinentes apportées par les territoires ont été intégrées à la cartographie de la trame verte et bleue.

Tableau 2 : Nombre de participants par territoire

Communauté de communes	Lieu	Nombre de participants
CC Pays des Herbiers	Les Herbiers	16
CC Pays des Herbiers	St Mars la Réorthe	9
CC Pays des Herbiers	Mouchamps	7
CC Pays des Essarts	Les Essarts	23
CC Pays des Essarts	Les Essarts	13
CC Pays de Chantonnay	Chantonnay	23
CC Pays de Pouzauges	Pouzauges	29
CC Terres de Montaigu	Montaigu	12
CC Pays de Rocheservière	Rocheservière	15
CC Pays de St Fulgent	St Fulgent	20
CC Pays de Mortagne	La Verrie	18
CC Pays de Mortagne	La Verrie	21

2.3 UNE PLUS-VALUE POUR LA PRECISION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Lors de chaque réunion, les acteurs présents ont pu amender les cartes de pré-localisation des réservoirs. Cette confrontation, indispensable au regard des connaissances naturalistes locales et des limites méthodologiques identifiées, a permis de construire et de préciser, avec chaque territoire, la localisation des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue.

Tableau 3 : Comparatif des superficies des réservoirs pré-localisés et ceux validés par les territoires à l'issue de la concertation locale

	Superficie (ha) identifiée avant concertation	Superficie (ha) retenue après concertation	Différence issue de la concertation
CC Pays de Pouzauges	8697 ha	7163 ha	-1524 ha
CC Pays de Chantonnay	6647 ha	5533 ha	-1114 ha
CC Pays des Herbiers	3458 ha	2958 ha	-500 ha
CC Pays de Mortagne-sur-Sèvre	3271 ha	2682 ha	-589 ha
CC Pays des Essarts	2982 ha	2087 ha	-895 ha
CC Pays de St Fulgent	1083 ha	1630 ha	+547 ha
CC Terres de Montaigu	1206 ha	1256 ha	+ 50 ha
CC Pays de Rocheservière	452 ha	420 ha	-32 ha
TOTAL PAYS du BOCAGE	27797 ha	23737 ha	-4060ha

PARTIE 3 :

LECTURE DES CARTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



3.1. PREALABLES A LA CONSTRUCTION DES CARTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN

- 1- Le présent travail identifie les continuités écologiques du SCOT du Pays du Bocage Vendéen à un instant donné, à partir de données naturalistes localisées et recueillies entre 2000 et 2011 pour la faune et 2000 et 2013 pour la flore
- 2- **L'échelle de représentation ne peut dépasser le 1/50000^{ème}, échelle de précision de la démarche. Ainsi, la trame verte et bleue du SCOT ne doit pas être zoomée à une échelle plus précise.**
- 3- La TVB du SCOT a fait l'objet d'une large concertation avec le territoire avant l'arrêt du SRCE et dans le contexte réglementaire connu en 2015. Par conséquent, **toute nouvelle réglementation venant modifier la portée du présent document par des mesures plus coercitives rendrait la présente carte obsolète au regard de la méthodologie de concertation engagée pour la TVB sur ce territoire.**

3.2. CLES DE LECTURE ET INTERPRETATION DES CARTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DU PAYS DU BOCAGE

3.2.1. LES ZONES BLANCHES

1. Ce ne sont pas des zones où la biodiversité est absente, ni des espaces vides d'activités. Ce sont des espaces où les données ne permettent pas de dégager un enjeu majeur pour le territoire du SCOT et /ou le potentiel semble moindre qu'au sein des réservoirs.
2. L'ensemble du territoire assure sa contribution au fonctionnement écologique à l'échelle du SCOT. Ainsi, ces espaces peuvent être, le cas échéant, requalifiés dans le cadre d'un travail plus précis localement (PLUi ou PLU) et avec de nouvelles informations sur leur potentialité.
3. Localement, ces zones présentent des bocages d'intérêts et préalablement identifiés dans le SRCE. En l'absence de données spécifiques sur ces espaces, ils n'ont pu être systématiquement repris à l'échelle du SCOT, néanmoins, il revient aux collectivités de préciser et éventuellement conforter certains éléments au regard de la fonctionnalité de ce bocage.

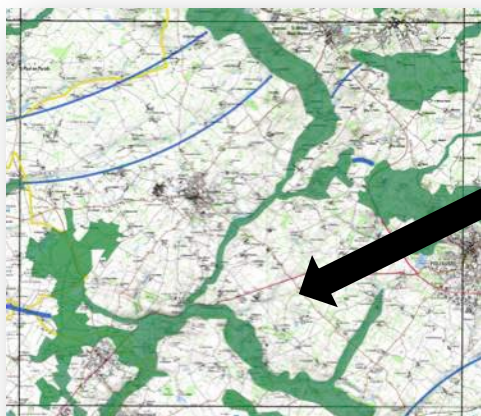


Fig. 13 : Exemple de localisation de zones blanches sur l'atlas

3.2.2. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

1. Les réservoirs de biodiversité correspondent à des territoires qui présentent une biodiversité, ou un potentiel pour accueillir la biodiversité significativement plus important que sur le reste du territoire.
2. Les réservoirs de biodiversité ont été identifiés de façon surfacique (hectare) pour les éléments de la trame verte et de façon linéaire pour les éléments de trame bleue (Km)
3. Il n'a pas été proposé à ce stade de hiérarchiser les réservoirs au regard des espèces patrimoniales en présence pour laisser aux dynamiques locales, dans le cadre des PLUi ou PLU, la possibilité d'identifier des zones de sensibilité majeure ou secondaire de biodiversité. Néanmoins, les réservoirs de la trame verte intégrant une ZNIEFF de type 1 ont été identifiés dans la perspective potentielle de protection de ces espaces.
4. A l'échelle du SCOT, les réservoirs de la trame verte ont été répartis en sous-trame caractéristique du milieu le plus fréquent qui le compose (sous-trame bocage, bois, vallée, zone humide, milieu ouvert). Cette information est donnée à titre indicatif et pour mesurer le degré de connexion potentiel des réservoirs.
5. Le travail réalisé permet de préciser les délimitations des réservoirs bocagers identifiés par le SRCE à travers une approche fonctionnelle au regard des espèces connues localement. L'emboîtement des échelles entre le SRCE et la TVB du SCOT traduit la localisation de continuités écologiques fonctionnelles et structurantes pour ce territoire qui s'intègre dans la vision régionale du SRCE.
6. Ces réservoirs devront faire l'objet d'une nouvelle définition pour les conforter ou les préciser dans le cadre des travaux sur les documents d'urbanisme locaux (PLUi ou PLU).

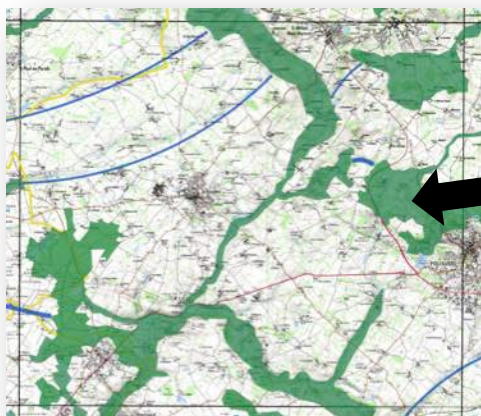


Fig. 14 : Exemple de localisation de réservoirs de biodiversité sur l'atlas

3.2.3. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

1. Les flèches identifiées représentent un principe de connexion écologique entre deux espaces. Elles n'ont pas de localisation géographique précise et ne correspondent pas systématiquement à des éléments tangibles sur le terrain.
2. Le principe de corridors écologiques repose sur une connaissance fine des interactions entre les espèces et les espaces. Notre approche sur la perméabilité des territoires contribue à l'objectivité de l'information. Néanmoins, elle ne permet pas, à l'échelle de travail du SCOT (1/50000) de décrire dans une approche fonctionnelle, les enjeux des corridors pour l'ensemble de la biodiversité. Cette approche peut servir de base aux réflexions des documents d'urbanisme infra sur la localisation des corridors écologiques.
3. Le principe de corridors territoires identifié dans le SRCE n'a pas été jugé pertinent dans le cadre de la TVB du SCOT du Pays du Bocage Vendéen. En complexe bocager dense ou à maille élargie, ce principe peut être appliqué à l'ensemble du territoire par la perméabilité que présentent les haies, les mares, les fossés, les prairies, les bosquets... qui sont autant d'éléments constitutifs de ce paysage.
4. Un travail plus abouti peut s'avérer pertinent et justifié dans le cadre des travaux sur les documents d'urbanisme locaux (PLUi ou PLU) à une échelle plus adaptée pour identifier avec précision les principaux corridors écologiques.

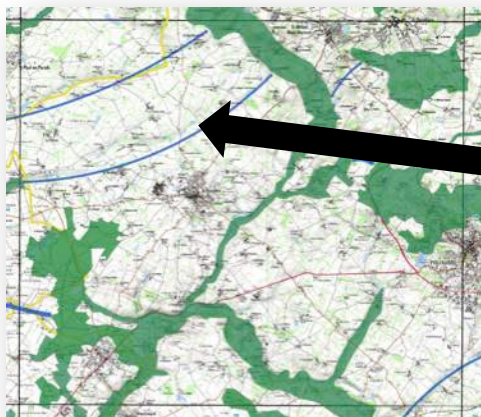


Fig. 15 : Exemple de localisation de corridors écologiques sur l'atlas

3.2.4. LES FRAGMENTATIONS A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

1. Les fragmentations à la continuité écologique sur le territoire ne sont pas reprises au sein de l'atlas cartographique car elles sont à rapprocher des éléments identifiés dans le cadre du SRCE et n'ont pas fait l'objet d'investigations plus précises à l'échelle du SCOT. Ils se caractérisent par :
 - a. Les obstacles à l'écoulement des cours d'eau : ces obstacles sont identifiés localement par les dispositifs SAGE et font l'objet de réflexions pour améliorer la continuité écologique au sein de ces instances.
 - b. Les éléments linéaires potentiellement fragmentant (routes, voies ferrées...) : ils peuvent constituer des obstacles à la continuité écologique et doivent pouvoir faire l'objet d'identification par des approches spécifiques localement, notamment par l'analyse des collisions. En l'absence d'une information homogène sur le territoire du SCOT et dans la mesure de l'identification de l'information à l'échelle locale, cette donnée peut faire l'objet d'une analyse dans le cadre de la définition de la TVB à l'échelle des PLUI ou PLU.
 - c. Les éléments surfaciques liés à l'imperméabilisation et à l'artificialisation des surfaces : des précisions pourront être apportées à l'échelle locale dans les démarches PLUI ou PLU pour mesurer les potentielles ruptures, liées à l'artificialisation des surfaces, pour l'accueil des espèces sauvages.
2. Les fragmentations liées à la diminution de l'élevage bovin constituent probablement, sur le territoire, un des enjeux du maintien des continuités écologiques. La caractérisation de cette fragmentation qui engendre, sur les parcelles les moins favorables à la culture, une fermeture des milieux nécessite néanmoins un diagnostic agricole précis à l'échelle du parcellaire de l'exploitation. Cette analyse ne peut par conséquent se conduire avec précision à l'échelle des 72 communes du SCOT mais peut s'avérer d'intérêt à l'échelle locale.

PARTIE 4 :

CARTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE PAYS DU BOCAGE VENDEEN ET ELEMENTS DE SYNTHESE GEOGRAPHIQUE



TRAME VERTE ET BLEUE

SCOT du Pays du Bocage vendéen



**NOTE DESTINEE AU PETITIONNAIRE SUITE
A L'AVIS DE L'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE
DES PAYS DE LA LOIRE**



Février 2017



SÈVRE ET BOCAGE

**CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

www.cpie-sevre-bocage.com – contact@cpie-sevre-bocage.com

CPIE Sèvre et Bocage – Association Maison de la Vie Rurale – 85700 LA FLOCELLIERE
Tél. 02 51 57 77 14 / Fax : 02 51 57 28 37

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays du Bocage Vendéen, le CPIE s'est attaché à accompagner la collectivité dans la définition d'une trame verte et bleue comprise et partagée à l'échelle du territoire, en recherchant :

1. à mobiliser la donnée naturaliste contemporaine entre 2000 et 2013 issue du territoire et proposer une méthode scientifique d'agglomération des observations (méthode co-construite avec la DDTM de la Vendée, la DREAL des Pays de la Loire – SRNP, et le CETE de l'Ouest, aujourd'hui CEREMA)
2. à proposer, à partir de cette méthode, une pré-localisation (aux contours plus ou moins précis en fonction des sous-trames) permettant au territoire, de construire la trame verte et bleue du document d'urbanisme en connaissance des enjeux écologiques
3. à animer à partir de ces éléments et en total intégrité, le dialogue territorial auprès des élus, des représentants associatifs et des acteurs économiques dont les exploitants agricoles en vue d'identifier à l'échelle du SCOT, une TVB fidèle aux enjeux de continuités écologiques du territoire.

Le travail d'identification de la Trame verte et bleue arrêté par les élus dans le cadre du SCOT est donc le fruit d'une démarche scientifique de valorisation de la donnée naturaliste avec un niveau de précision au km² et d'une concertation locale pour préciser l'enveloppe des réservoirs en particulier au regard de réalités de terrain, notamment les changements d'usages des sols.

La concertation engagée s'est déroulée dans un contexte de tension localement perceptible au regard notamment de la concomitance des calendriers entre l'arrêt du SRCE et la définition de la TVB du SCOT. Néanmoins, et grâce à la volonté politique de la collectivité de co-construire avec les acteurs locaux la TVB du SCOT en partant de la connaissance du territoire, le dialogue engagé s'est déroulé avec honnêteté dans le choix des zonages et sérénité dans les échanges.

A ce titre, et comme le fait justement remarquer la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dans son avis délibéré le 22 novembre 2016 sur le SCOT du Pays du Bocage Vendéen, la concertation territoriale a conduit à une réduction de surface des contours des réservoirs de biodiversité de la trame verte initialement pré-localisé. La présente note a pour objet de caractériser la fonctionnalité des superficies soustraites et d'en expliquer le retrait.

Une méthode proposée par le CPIE qui identifie des territoires à enjeux singuliers mais qui n'en arrête pas les contours avec exactitude.

La méthode proposée par le CPIE identifie, à partir de l'agglomération des données naturalistes, les zones où des enjeux faune/flore sont significativement plus marqués que sur le reste du territoire, néanmoins elle n'arrête pas de façon précise, à ce stade, les contours des polygones au regard des caractéristiques éco-paysagères ou topographiques. La figure 1, présente les enveloppes qui ont fait l'objet de la concertation.

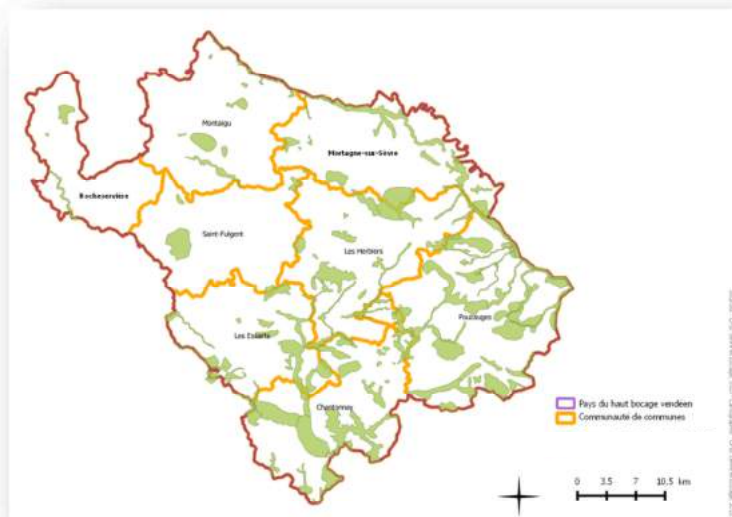


Fig.1 : Carte synthétique des enjeux écologiques liés à la trame verte issue du travail préalable du CPIE

Sur cette cartographie, il est aisé de mesurer le caractère grossier de certaines enveloppes pré-identifiées et les ajustements nécessaires afin de positionner les réservoirs au plus juste des enjeux et des éco-paysages correspondants aux biotopes des espèces patrimoniales indicatrices de ces espaces.

Une précision des enveloppes des réservoirs de la Trame verte nécessaire pour la sous-trame bocagère et la sous-trame vallée

Les soustractions de superficie les plus notables ont principalement concernés la sous-trame vallée et la sous-trame bocagère. Pour cette première et dans quelques cas précis, en particulier sur le territoire communautaire du Pays de Chantonnay, les enveloppes de cette sous-trame était étendu au-delà de la limite naturelle des talwegs marquant les limites des vallées où sont concentrés les enjeux de biodiversité. Pour les sous-frames bocagères, notamment sur les territoires communautaires de Pouzauges, des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre, les contours de ces derniers ont été précisés au regard des enveloppes bocagères les plus significatives et de l'évolution récentes de certains parcellaires où des modifications dans la conduite des systèmes d'exploitation qui ont entraîné la suppression de prairies naturelles et des arasements de haies qui ne justifiaient plus leur intégration dans le réservoir tel qu'il avait été initialement configuré.

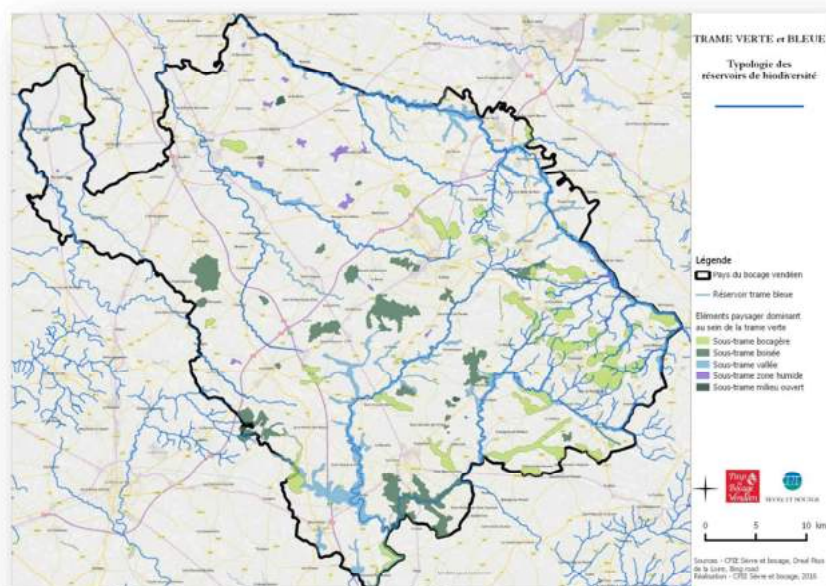


Fig.2 : Typologie des réservoirs par sous-trame après concertation

La figure 2 permet de visualiser les principales modifications réalisées au sein de chaque sous-trame. En comparaison de la figure 1, il est intéressant d'observer les ajustements apportés sur les polygones qui précisent les enveloppes en adéquation avec les enjeux spécifiques identifiés. Il est par ailleurs, important de souligner qu'il n'y a pas eu de suppression d'espaces mais des précisions de périmètres.

Des superficies soustraites et des ajouts notables et contributifs à la trame verte et bleue à l'issue de la concertation locale

La phase de concertation aboutit à un delta négatif entre la première proposition du CPIE et l'arrêt de la carte de la TVB du SCOT, mais cette approche traduit à la fois des suppressions liées principalement à des ajustements des contours des réservoirs, comme évoqué précédemment mais également à des ajouts pour chacune des communautés de communes. Ajouts qui reflètent généralement des continums éco-paysagers où les données naturalistes ne permettaient pas d'isoler un enjeu spécifique mais où il semblait cohérent au regard de la similarité des milieux, de compléter l'enveloppe du réservoir. Ainsi, il est important de préciser que la concertation n'avait pas pour objet unique de réduire les enveloppes des réservoirs mais également de les étendre au regard des habitats en présence. L'outil du CPIE devant à ce titre, être considéré comme un outil d'aide à la décision pour le territoire.

Le tableau 1 identifie par territoire les différences entre les superficies identifiées en amont de la concertation et celles résultantes de celle-ci, il est noté que les territoires où les enjeux sont les plus importants ont fait l'objet d'ajustements plus significatifs des contours des réservoirs. Ces territoires sont également les plus concernés par les sous-trames bocagères et vallées. Néanmoins, il est intéressant de constater que les communautés de communes présentant un potentiel écologique plus réduit ont au-delà de la connaissance naturaliste mobilisée par le CPIE identifiées des espaces contributifs de la trame verte. C'est notamment le cas de la communauté de communes du Pays de St Fulgent et dans une moindre mesure la communauté de communes Terres de Montaigu.

Tableau 1 : Comparatif des superficies des réservoirs pré-localisé et ceux validés à l'issue de la concertation

	Superficie (ha) identifiée avant concertation	Superficie (ha) retenue après concertation	Différence issue de la concertation
CC Pays de Pouzauges	8697 ha	7163 ha	-1524 ha
CC Pays de Chantonay	6647 ha	5533 ha	-1114 ha
CC Pays des Herbiers	3458 ha	2958 ha	-500 ha
CC Pays de Mortagne-sur-Sèvre	3271 ha	2682 ha	-589 ha
CC Pays des Essarts	2982 ha	2087 ha	-895 ha
CC Pays de St Fulgent	1083 ha	1630 ha	+547 ha
CC Terres de Montaigu	1206 ha	1256 ha	+ 50 ha
CC Pays de Rocheservière	452 ha	420 ha	-32 ha
TOTAL PAYS du BOCAGE	27797 ha	23737 ha	-4060ha

Des superficies soustraites qui n'affectent pas la fonctionnalité de la trame et qui concernent majoritairement des espaces dont la hiérarchisation est secondaire au regard du nombre de taxons patrimoniaux observés

Les figures 3 et 4 éclairent sur le maintien de la fonctionnalité des réservoirs retenus à l'issue de la concertation au regard de ceux identifiés par le CPIE. En effet, les principales modifications surfaciques ont concerné des espaces hébergeant des taxons patrimoniaux mais secondaires au regard des espaces au potentiel majeur qui ont fait, eux, l'objet de réductions plus marginales et justifiées au sein des sous-trames préalablement décrites..

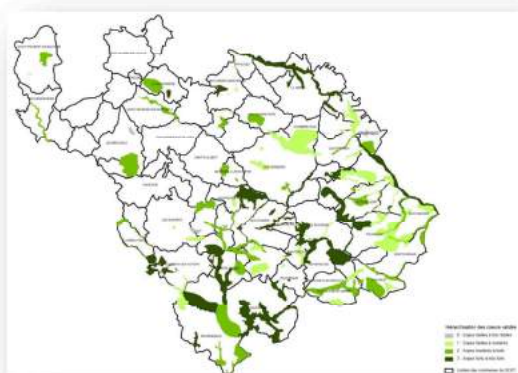


Fig. 3 : Hiérarchisation des zones à enjeux proposées par le CPIE. Le gradient de vert indique le nombre de taxons patrimoniaux identifiés au sein de chaque espace (le vert foncé atteste d'un plus grand nombre d'espèces patrimoniales)

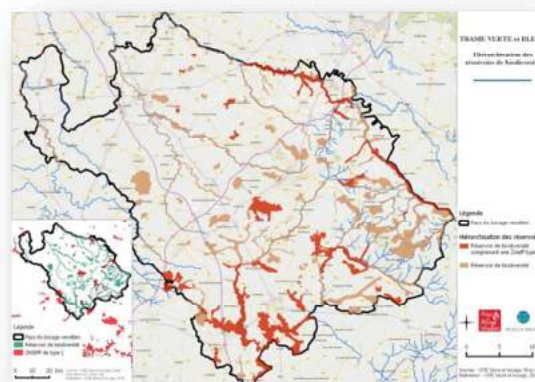


Fig. 4 : Hiérarchisation des réservoirs à l'issue de la concertation au regard de leur intégration pour tout ou partie à une ZNIEFF de type 1.

En conclusion,

Au regard des connaissances mobilisées et des choix méthodologiques opérés, il apparaît que :

- les superficies soustraites concernent principalement des ajustements de périmètre de réservoirs en fonction des habitats en présence et des modifications récentes d'occupation du sol (changement d'usage agricole notamment)
- les superficies soustraites sont essentiellement liées (1) à la sous-trame bocagère composée d'un complexe d'habitats difficile à délimiter dans une approche fonctionnelle pour la biodiversité à une échelle compatible avec celle du SCOT et (2) dans une moindre mesure à la sous-trame vallée
- les superficies soustraites ne portent pas atteintes à la fonctionnalité des réservoirs puisqu'elles en réduisent l'emprise, sans pour autant les supprimer, au regard de critères topographiques et/ou éco-paysagers en compatibilité avec l'exigence des taxons patrimoniaux identifiés

Ainsi, pour le CPIE, le résultat des ajustements opérés à l'issue de la phase de concertation, ne peut être perçue comme une moins-value pour la TVB du SCOT et la contribution des superficies soustraites ne remet pas en cause la fonctionnalité des continuités écologiques préalablement identifiées.

Fait à Sèvremont, le 24/02/2017.

Laurent DESNOUHES, directeur du CPIE Sèvre et bocage